

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Rapport annuel

Exercice clos le : 29.12.2023

FCP de Société Générale Gestion

Société de gestion : SOCIETE GENERALE GESTION

Sous déléataire de gestion comptable en titre : SOCIETE GENERALE

Dépositaire : SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes : PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Sommaire

Vie du FCP sur l'exercice sous revue	3
Rapport d'activité	37
Informations spécifiques	53
Informations réglementaires	57
Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	60
Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	62
Comptes annuels	66
Bilan	67
Actif	67
Passif	68
Hors-bilan	69
Compte de résultat	70
Règles & méthodes comptables	71
Évolution actif net	77
Compléments d'information	78
Inventaire	88
Annexe(s)	90
Caractéristiques du FCP	91
Information SFDR	99
Loi Energie Climat (LEC)	109
Comptes annuels au 29.12.2023 du Fonds maître AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT	120

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Vie du FCP sur l'exercice sous revue

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
01/01/2023	DICI	Modification	Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25 juillet 2022.	Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er janvier 2023.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
12/10/2023	PCD	Modification	<p>L'équipe de gestion de l'OPC maître intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement par la prise en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille. L'analyse ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse vise ainsi à évaluer leurs comportements Environnementaux, Sociétaux en terme de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.</p> <p>L'analyse est basée sur un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur, selon une approche "best in class". La méthodologie d'analyse ESG en amont et la prise en compte de la notation globale ESG dans la construction du portefeuille (en excluant les émetteurs les moins bien notés et en privilégiant ceux ayant les meilleurs notations) permet ainsi de promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance).</p> <p>En complément, l'équipe de gestion de l'OPC maître met en oeuvre une politique d'engagement visant à dialoguer avec les sociétés afin d'appréhender leurs engagements et objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière de climat (émission</p>	<p>L'équipe de gestion de l'OPC maître intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement par la prise en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.
L'analyse ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse vise ainsi à évaluer leurs comportements Environnementaux, Sociétaux en terme de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

L'analyse est basée sur un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur, selon une approche "best in class".
La méthodologie d'analyse ESG en amont et la prise en compte de la notation globale ESG dans la construction du portefeuille (en excluant les émetteurs les moins bien notés et en privilégiant ceux ayant les meilleurs notations) permet ainsi de promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance).

En complément, l'équipe de gestion de l'OPC maître met en oeuvre une politique d'engagement visant à dialoguer avec les sociétés afin d'appréhender leurs engagements et objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière de climat (émission de gaz à effet de serre), cohésion sociale, politique de rémunération et gouvernance afin de les encourager à améliorer leur pratiques ESG.</p>

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>de gaz à effet de serre), cohésion sociale, politique de rémunération et gouvernance afin de les encourager à améliorer leur pratiques ESG.</p>	

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
12/10/2023	PCD	Modification	<p>L'équipe de gestion de l'OPC maître intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement par la prise en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille. L'analyse ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse vise ainsi à évaluer leurs comportements Environnementaux, Sociétaux en terme de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.</p> <p>L'analyse est basée sur un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur, selon une approche "best in class". La méthodologie d'analyse ESG en amont et la prise en compte de la notation globale ESG dans la construction du portefeuille (en excluant les émetteurs les moins bien notés et en privilégiant ceux ayant les meilleurs notations) permet ainsi de promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance).</p> <p>En complément, l'équipe de gestion de l'OPC maître met en oeuvre une politique d'engagement visant à dialoguer avec les sociétés afin d'appréhender leurs engagements et objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière de climat (émission</p>	<p>L'équipe de gestion de l'OPC maître intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement par la prise en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.
L'analyse ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse vise ainsi à évaluer leurs comportements Environnementaux, Sociétaux en terme de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

L'analyse est basée sur un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur, selon une approche "best in class".
La méthodologie d'analyse ESG en amont et la prise en compte de la notation globale ESG dans la construction du portefeuille (en excluant les émetteurs les moins bien notés et en privilégiant ceux ayant les meilleurs notations) permet ainsi de promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance).

En complément, l'équipe de gestion de l'OPC maître met en oeuvre une politique d'engagement visant à dialoguer avec les sociétés afin d'appréhender leurs engagements et objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière de climat (émission de gaz à effet de serre), cohésion sociale, politique de rémunération et gouvernance afin de les encourager à améliorer leur pratiques ESG.</p>

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			de gaz à effet de serre), cohésion sociale, politique de rémunération et gouvernance afin de les encourager à améliorer leur pratiques ESG.	

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
12/10/2023	PCD	Modification	<p>L'indicateur de durabilité est la note ESG moyenne de l'OPC maître qui doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement (la note moyenne de l'univers d'investissement étant calculée après élimination d'au moins 20% des émetteurs les moins bien notés).</p> <p>Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à évaluer la dynamique dans laquelle les entreprises évoluent.</p> <p>La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G. Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de son secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement 	<p>L'indicateur de durabilité est la note ESG moyenne de l'OPC maître qui doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement (la note moyenne de l'univers d'investissement étant calculée après élimination d'au moins 20% des émetteurs les moins bien notés).</p> <p>Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à évaluer la dynamique dans laquelle les entreprises évoluent.</p> <p>La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G. Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de son secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité. - la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général. - la dimension de gouvernance : elle évalue la

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>des ressources et en protégeant la biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général : - la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme. <p>La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation d'un émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.</p>	<p>capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.</p> <p>La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation d'un émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.</p>

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
12/10/2023	PCD	Modification	<p>L'indicateur de durabilité est la note ESG moyenne de l'OPC maître qui doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement (la note moyenne de l'univers d'investissement étant calculée après élimination d'au moins 20% des émetteurs les moins bien notés).</p> <p>Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à évaluer la dynamique dans laquelle les entreprises évoluent.</p> <p>La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G. Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de son secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement 	<p>L'indicateur de durabilité est la note ESG moyenne de l'OPC maître qui doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement (la note moyenne de l'univers d'investissement étant calculée après élimination d'au moins 20% des émetteurs les moins bien notés).</p> <p>Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à évaluer la dynamique dans laquelle les entreprises évoluent.</p> <p>La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G. Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de son secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité. - la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général. - la dimension de gouvernance : elle évalue la

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>des ressources et en protégeant la biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général : - la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme. <p>La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation d'un émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.</p>	<p>capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.</p> <p>La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation d'un émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.</p>

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
12/10/2023	PCD	Modification	<p>Les objectifs des investissements durables consistent à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :</p> <p>1) suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et</p> <p>2) ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.</p> <p>La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur.</p> <p>L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.</p> <p>Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise</p>	<p>Les objectifs des investissements durables consistent à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :
1) suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2) ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.<br</p>

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.</p> <p>La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement.</p>	<p>La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Les objectifs des investissements durables consistent à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères : (1) suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et (2) ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.</p> <p>La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.</p> <p>Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production</p>

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
				de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères. La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
12/10/2023	PCD	Modification	<p>Les objectifs des investissements durables consistent à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :</p> <p>1) suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et</p> <p>2) ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.</p> <p>La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur.</p> <p>L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.</p> <p>Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise</p>	<p>Les objectifs des investissements durables consistent à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :
1) suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2) ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.<br</p>

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.</p> <p>La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement.</p>	<p>La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Les objectifs des investissements durables consistent à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères : (1) suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et (2) ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.</p> <p>La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.</p> <p>Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production</p>

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
				de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères. La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
12/10/2023	PCD	Modification	<p>Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important (principe du « DNSH » ou Do Not Significantly Harm »), Amundi utilise deux filtres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le premier filtre « DNSH » repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS (par exemple, l'intensité de Gaz à Effet de Serre ou GES des entreprises) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité en carbone n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac. - Au-delà des indicateurs spécifiques des facteurs de durabilité couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises de son secteur ce 	<p>Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important (principe du « DNSH » ou Do Not Significantly Harm »), Amundi utilise deux filtres :
- le premier filtre « DNSH » repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS (par exemple, l'intensité de Gaz à Effet de Serre ou GES des entreprises) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité en carbone n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.
- Au-delà des indicateurs spécifiques des facteurs de durabilité couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises de son secteur ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieure ou égal à E sur l'échelle de notation Amundi. Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important (principe du « DNSH » ou Do Not Significantly</p>

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>qui correspond à un score environnemental ou social supérieure ou égal à E sur l'échelle de notation Amundi.</p>	<p>Harm »), Amundi utilise deux filtres :
- le premier filtre « DNSH » repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS (par exemple, l'intensité de Gaz à Effet de Serre ou GES des entreprises) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité en carbone n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.
- Au-delà des indicateurs spécifiques des facteurs de durabilité couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises de son secteur ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieure ou égal à E sur l'échelle de notation Amundi.</p>

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
12/10/2023	PCD	Modification	<p>Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives sont pris en compte dans le premier filtre DNSH (do not significant harm) : celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et - avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et - être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme - être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution. <p>Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.</p>	<p>Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives sont pris en compte dans le premier filtre DNSH (do not significant harm) : celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :
- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.
Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac. Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives sont pris en compte dans le premier filtre DNSH (do not significant harm) : celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des</p>

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
				<p>indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :
- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.
Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.</p>

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
12/10/2023	PCD	Modification	<p>Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important (principe du « DNSH » ou Do Not Significantly Harm »), Amundi utilise deux filtres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le premier filtre « DNSH » repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS (par exemple, l'intensité de Gaz à Effet de Serre ou GES des entreprises) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité en carbone n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac. - Au-delà des indicateurs spécifiques des facteurs de durabilité couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises de son secteur ce 	<p>Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important (principe du « DNSH » ou Do Not Significantly Harm »), Amundi utilise deux filtres :
- le premier filtre « DNSH » repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS (par exemple, l'intensité de Gaz à Effet de Serre ou GES des entreprises) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité en carbone n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.
- Au-delà des indicateurs spécifiques des facteurs de durabilité couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises de son secteur ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieure ou égal à E sur l'échelle de notation Amundi. Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important (principe du « DNSH » ou Do Not Significantly</p>

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>qui correspond à un score environnemental ou social supérieure ou égal à E sur l'échelle de notation Amundi.</p>	<p>Harm »), Amundi utilise deux filtres :
- le premier filtre « DNSH » repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS (par exemple, l'intensité de Gaz à Effet de Serre ou GES des entreprises) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité en carbone n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.
- Au-delà des indicateurs spécifiques des facteurs de durabilité couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises de son secteur ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieure ou égal à E sur l'échelle de notation Amundi.</p>

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
12/10/2023	PCD	Modification	<p>Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives sont pris en compte dans le premier filtre DNSH (do not significant harm) : celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et - avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et - être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme - être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution. <p>Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.</p>	<p>Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives sont pris en compte dans le premier filtre DNSH (do not significant harm) : celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :
- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.
Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac. Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives sont pris en compte dans le premier filtre DNSH (do not significant harm) : celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des</p>

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
				<p>indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :
- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.
Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.</p>

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
12/10/2023	PCD	Modification	<p>Oui, Amundi prend en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives conformément à l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS s'appliquant à la stratégie de l'OPC et s'appuie sur une combinaison de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ». - Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation. - Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions 	<p>Oui, Amundi prend en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives conformément à l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS s'appliquant à la stratégie de l'OPC et s'appuie sur une combinaison de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :
- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique</p>

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>environnementales, sociales et de droits de l'homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.</p> <p>- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).</p> <p>- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.</p>	<p>de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).</p> <p>- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi. Amundi prend en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives conformément à l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS s'appliquant à la stratégie de l'OPC et s'appuie sur une combinaison de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :- - Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ». - Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour</p>

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
				<p>prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.</p> <p>- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.</p> <p>- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).</p> <p>- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.</p>

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
12/10/2023	PCD	Modification	<p>Oui, Amundi prend en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives conformément à l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS s'appliquant à la stratégie de l'OPC et s'appuie sur une combinaison de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ». - Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation. - Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions 	<p>Oui, Amundi prend en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives conformément à l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS s'appliquant à la stratégie de l'OPC et s'appuie sur une combinaison de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :
- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique</p>

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>environnementales, sociales et de droits de l'homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.</p> <p>- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).</p> <p>- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.</p>	<p>de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).</p> <p>- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi. Amundi prend en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives conformément à l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS s'appliquant à la stratégie de l'OPC et s'appuie sur une combinaison de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :- - Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ». - Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour</p>

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
				<p>prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.</p> <p>- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.</p> <p>- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).</p> <p>- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.</p>

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
12/10/2023	PCD	Modification	<p>L'OPC maître applique d'abord la politique d'exclusion d'Amundi incluant les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...); - les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles ; - les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr). <p>L'OPC maître applique également les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ; - approche dite en « amélioration de note » : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement de l'OPC après élimination de 20% des émetteurs les moins bien notés ; - le taux de couverture est de 90 % (conformément aux règles de l'AMF). <p>L'OPC maître bénéficie du label d'Etat ISR. A ce titre, il suit 4 indicateurs sur les dimensions E, S, G : empreinte carbone de la SICAV maître versus univers ESG, indépendance du</p>	<p>L'OPC maître applique d'abord la politique d'exclusion d'Amundi incluant les règles suivantes :
- les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...);
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

L'OPC maître applique également les règles suivantes :
- exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;
- approche dite en « amélioration de note » : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement de l'OPC après élimination de 20% des émetteurs les moins bien notés ;
- le taux de couverture est de 90 % (conformément aux règles de l'AMF).

L'OPC maître bénéficie du label d'Etat ISR. A ce titre, il suit 4 indicateurs sur les dimensions E, S, G : empreinte carbone de la SICAV maître versus univers ESG, indépendance du conseil d'administration, diversité des managers (pourcentage des managers féminins au sein des entreprises) et indicateur de politique des droits de l'Homme. Sur ces 4 indicateurs, une couverture minimale de 90% en notation ESG est requise et l'OPC maître a pour objectif l'amélioration obligatoire de deux</p>

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>conseil d'administration, diversité des managers (pourcentage des managers féminins au sein des entreprises) et indicateur de politique des droits de l'Homme. Sur ces 4 indicateurs, une couverture minimale de 90% en notation ESG est requise et l'OPC maître a pour objectif l'amélioration obligatoire de deux indicateurs.</p>	<p>indicateurs.</p>

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
12/10/2023	PCD	Modification	<p>L'OPC maître applique d'abord la politique d'exclusion d'Amundi incluant les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...); - les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles ; - les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr). <p>L'OPC maître applique également les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ; - approche dite en « amélioration de note » : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement de l'OPC après élimination de 20% des émetteurs les moins bien notés ; - le taux de couverture est de 90 % (conformément aux règles de l'AMF). <p>L'OPC maître bénéficie du label d'Etat ISR. A ce titre, il suit 4 indicateurs sur les dimensions E, S, G : empreinte carbone de la SICAV maître versus univers ESG, indépendance du</p>	<p>L'OPC maître applique d'abord la politique d'exclusion d'Amundi incluant les règles suivantes :
- les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...);
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

L'OPC maître applique également les règles suivantes :
- exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;
- approche dite en « amélioration de note » : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement de l'OPC après élimination de 20% des émetteurs les moins bien notés ;
- le taux de couverture est de 90 % (conformément aux règles de l'AMF).

L'OPC maître bénéficie du label d'Etat ISR. A ce titre, il suit 4 indicateurs sur les dimensions E, S, G : empreinte carbone de la SICAV maître versus univers ESG, indépendance du conseil d'administration, diversité des managers (pourcentage des managers féminins au sein des entreprises) et indicateur de politique des droits de l'Homme. Sur ces 4 indicateurs, une couverture minimale de 90% en notation ESG est requise et l'OPC maître a pour objectif l'amélioration obligatoire de deux</p>

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			conseil d'administration, diversité des managers (pourcentage des managers féminins au sein des entreprises) et indicateur de politique des droits de l'Homme. Sur ces 4 indicateurs, une couverture minimale de 90% en notation ESG est requise et l'OPC maître a pour objectif l'amélioration obligatoire de deux indicateurs.	indicateurs.
12/10/2023	PCD	Modification	#1 Alignés sur les caractéristiques E/S Min. 90%	#1 Alignés sur les caractéristiques E/S Min. 90%
12/10/2023	PCD	Modification	#2 Autres 10%	#2 Autres 10%
12/10/2023	PCD	Modification	#1 Alignés sur les caractéristiques E/S Min. 90%	#1 Alignés sur les caractéristiques E/S Min. 90%
12/10/2023	PCD	Modification	#2 Autres 10%	#2 Autres 10%
12/10/2023	PCD	Modification	#1A Durables 10%	#1A Durables 10%
12/10/2023	PCD	Modification	#1B Autres caractéristiques E/S 0%	#1B Autres caractéristiques E/S 0%
12/10/2023	PCD	Modification	#1A Durables 10%	#1A Durables 10%
12/10/2023	PCD	Modification	#1B Autres caractéristiques E/S 0%	#1B Autres caractéristiques E/S 0%
12/10/2023	PCD	Modification	Alignés sur la taxinomie 0%	Alignés sur la taxinomie 0%
12/10/2023	PCD	Modification	Environnementaux autres 0%	Environnementaux autres 0%
12/10/2023	PCD	Modification	Sociaux 0%	Sociaux 0%
12/10/2023	PCD	Modification	Alignés sur la taxinomie 0%	Alignés sur la taxinomie 0%
12/10/2023	PCD	Modification	Environnementaux autres 0%	Environnementaux autres 0%

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
12/10/2023	PCD	Modification	Sociaux 0%	Sociaux 0%
12/10/2023	PCD	Modification	28/06/2023	12/10/2023

Rapport d'activité

Janvier 2023

Stratégie d'engagement

Les dernières publications en matière environnementale affichent quelques bonnes nouvelles, comme le fait que l'éolien et le solaire auraient produit plus d'électricité en Europe en 2022 que le gaz, malheureusement contrebalancées par l'inquiétude grandissante face à la production de déchets dangereux plus rapide que la croissance et qui génère de nombreux trafics qui requièrent l'harmonisation des législations et le renforcement de la traçabilité.

Par ailleurs, le mois de janvier a été très actif sur la gouvernance des entreprises françaises, qui entament le dialogue avec les investisseurs afin de présenter leurs projets de résolutions avant de les soumettre aux votes lors des assemblées générales au printemps prochain. Après plus d'une cinquantaine de dialogues pré-AG l'année dernière, nous avons rencontré une dizaine de sociétés sur le mois de janvier avec lesquelles nous avons débattu notamment des résolutions sur les rémunérations des dirigeants (avec quelques désaccords sur l'évolution des montants ou l'absence de critères quantifiés pour la partie variable, qui, sans modification, donneront lieu à un vote contre de la part d'Amundi).

Nous avons également exprimé le souhait de voir progressivement les entreprises proposer aux votes une résolution sur la trajectoire de leur stratégie climat (Say on Climate) afin d'embarquer les actionnaires dans leurs initiatives.

Nous avons aussi discuté des profils des candidatures lors du renouvellements des sièges d'administrateurs (indépendance, parité, expertise apportée au conseil, profil international, absence de cumul de mandats, ..).

En première lecture des propositions de résolutions, le point saillant demeure la progression dans les pratiques ESG de ces entreprises, preuve que, même s'il reste beaucoup à faire, l'engagement est vecteur d'amélioration.

Contexte de marché

Les marchés actions ont fortement rebondi sur le mois de janvier sous l'impulsion du ralentissement de l'inflation (malgré un niveau toujours élevé de +5.9% en décembre vs +6.2% en novembre en France), de la baisse du prix du gaz et de la réouverture de la Chine. Si les marchés émergents ont été les principaux bénéficiaires de cette tendance (notamment la Chine), les marchés européens ont surperformé les marchés développés soutenus notamment par la baisse du dollar. Dans ce contexte de positionnement sur le risque et d'anticipation d'un atterrissage en douceur de l'économie, les valeurs cycliques les plus pénalisées l'année précédente (comme les financières par exemple) ont majoritairement surperformé, à l'inverse des secteurs défensifs (santé, services aux collectivités, télécoms). Avec la perspective que la dernière phase de hausse des taux soit atteinte, les valeurs de croissance (comme la technologie) ont également participé à cette phase haussière.

Performance du portefeuille

Dans cet environnement de marché haussier qui a surpris par sa vigueur, le portefeuille a surperformé son indice de référence, porté non seulement par son positionnement sectoriel caractérisé par une surpondération des valeurs financières et une sous-pondération des secteurs de la santé et de l'énergie, mais surtout par son exposition à la thématique de réouverture du marché chinois (Accor, Elis, Hermès, ..).

Mouvements du portefeuille

Parmi les principaux mouvements sur le mois figurent l'entrée sur le fournisseur de services Elis (réouverture trafic aérien et focalisation sur un désendettement rapide), Euronext (montée en puissance des synergies avec Borsa Italiana) ou encore Safran (réouverture du trafic aérien en Chine qui augure d'un bon momentum pour les pièces détachées, ..) financée par une réduction sur Airbus et Thalès. A l'inverse, l'industriel dans les semi-conducteurs Soitec (inquiétudes sur l'atteinte des objectifs de croissance dans un marché des téléphones portables en fort ralentissement) et le réassureur Scor (prise de profits après la forte progression, et fragilité de la gouvernance illustrée par le changement impromptu de directeur général) ont été sortis du portefeuille.

Perspectives

Si le scénario s'est éclairci avec des anticipations de fin de hausse des taux plus rapide, un ralentissement de l'inflation et une récession moins marquée qu'initialement envisagé aux Etats-Unis voire pas de récession en Europe, la visibilité sur le court terme reste faible.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Chaque publication de chiffres macro-économiques (indicateurs, chômage, inflation, ..) donne lieu à spéculation sur le comportement à venir des banques centrales et in fine sur la trajectoire des taux d'intérêts, principaux pilotes des mouvements de marché. Pendant ce temps, la saison de publication des résultats annuels par les entreprises gagne en intensité, avec des prévisions sur les trimestres à venir qui restent incertains au regard de l'amplitude d'une potentielle récession suivant les zones géographiques. Sur le marché français, la proposition du gouvernement de relever l'âge minimal de la retraite progressivement à 64 ans à partir de 2030 (vs 62 actuellement) dans le but de combler le déficit des pensions a conduit à amorcer des mouvements sociaux, dont l'évolution est à surveiller. Dans cette configuration, le portefeuille maintient une construction équilibrée, composée à la fois de valeurs cycliques dont la revalorisation devrait se poursuivre et de valeurs affichant des qualités plus défensives. Tout en combinant l'analyse fondamentale avec l'analyse extra-financière, la construction du portefeuille bénéficie également de l'engagement des sociétés à adopter de meilleures pratiques ESG, ce qui conduit à un portefeuille dont le score ESG surpasse celui des 80% des entreprises les mieux notées de l'indice de référence, et dont les émissions carbone restent inférieures à celles de cet indice.

Février 2023

Stratégie d'engagement

Février est le mois où les entreprises annoncent leurs résultats financiers. Les profits de cette année sont à un niveau record, signe de la bonne santé de notre économie.

Les dividendes augmentent, et dans le même temps, les campagnes de rachat d'actions atteignent des niveaux sans précédent : BNP Paribas a annoncé 5 milliards d'euros, TotalEnergies 2 milliards d'euros, Société Générale 440 millions d'euros. TotalEnergies fait du « partage de la valeur » le titre du communiqué de ses résultats annuels, soulignant les augmentations de salaires, les primes, l'intéressement et la participation. La Française des Jeux insiste sur le chiffre déjà élevé de la participation et de l'intéressement : 24% de la masse salariale. L'actionnariat salarié est aussi un levier très puissant : la France est le pays d'Europe qui compte le plus de salariés actionnaires. Bouygues est détenu à 17% par ses salariés, et nombreux sont les groupes du CAC 40 à compter les salariés comme premiers actionnaires : Veolia, Vinci, Safran, Axa, BNP Paribas, TotalEnergies, ou encore Société Générale. Février est pour nous un mois très actif en termes de réunions pour préparer les assemblées générales et dialoguer avec les sociétés pour qu'elles nous présentent leurs projets de résolutions. L'enjeu principal cette année, lors de chacun de nos échanges demeure la rémunération des dirigeants. Les sociétés doivent, plus que d'habitude, expliquer les augmentations du salaire fixe et les arguments pour verser des bonus, dans un climat d'inquiétude en Europe. Les entreprises avaient augmenté les salaires de 4,9% sur les neuf premiers mois de 2022, selon l'URSSAF. Vont-elles faire de même avec la rémunération des dirigeants ? Simultanément, Amundi pose la question de l'acceptabilité sociale. L'échelle de salaires s'étire en France ; le ratio d'équité (différence entre le salaire du dirigeant et le salaire médian) est de 80 dans le CAC 40, soit 50% supérieur à son niveau de 2019. Le deuxième sujet délicat va donc être l'attribution des bonus. Ils dépendent de critères financiers bien rodés, et de critères extra-financiers plus récents, allant des émissions carbone à la gestion du capital humain. Amundi demande que ces critères de performance extra-financière récompensent vraiment une performance, et non le travail normal du dirigeant, en matière de management ou de stratégie Climat notamment. Nous avons donc dialogué et échangé sur le mois sur ces différents sujets avec Thales, Edenred, Airbus, Getlink, Wendel et Casino.

Contexte de marché

Le marché actions françaises a légèrement progressé après une hausse déjà forte en janvier. Les taux ont sensiblement augmenté dans la plupart des économies développées, l'inflation et les données économiques laissant présager des taux plus élevés à plus long terme. Les données économiques ont continué de s'améliorer, indiquant que les États-Unis, la zone euro et le Royaume-Uni ont probablement évité une récession au 4e trimestre 2022 et au 1er trimestre 2023. Des marchés du travail tendus, le rebond des ventes au détail et l'amélioration des enquêtes de conjoncture laissent présager un premier trimestre positif. Dans ce contexte, les secteurs de l'automobile, bancaire et de l'énergie ont surperformé et à l'inverse le secteur de l'immobilier a été pénalisé par la hausse des taux.

Performance du portefeuille

Dans cet environnement de marché, le portefeuille a présenté une performance quasi en ligne avec son indice de référence, porté non seulement par son positionnement sectoriel sur le secteur automobile avec Renault, mais également au travers de valeurs défensives comme Carrefour et Orange ainsi que par une bonne performance des valeurs financières dont BNP Paribas et ALD.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

A contrario, l'absence en portefeuille de position sur Stellantis et sur Publicis qui ont publié d'excellents résultats, le recul de Worldline qui a déçu sur ses prévisions de marges et la baisse du titre Euronext suite à son offre d'achat sur Allfunds, ont pesé sur la performance du fonds.

Mouvements du portefeuille

Parmi les principaux mouvements sur le mois figure l'entrée sur Danone dans le secteur de l'alimentaire où un redressement des marges est attendu ainsi qu'une croissance des revenus portée par les hausses de prix en 2023. Nous avons également renforcé les positions sur Vinci, Carrefour, BNP Paribas ou encore Schneider suite aux bons résultats et des prévisions de résultats sur 2023 qui ont entraîné des révisions de bénéfices à la hausse. A l'inverse, nous avons soldé notre position en Société Générale suite à un niveau de capital qui pourrait restreindre la croissance des revenus de la banque et en Saint-Gobain spécialisée dans la production, la transformation et distribution de matériaux qui pourrait subir un ralentissement de ses marchés finaux comme le résidentiel immobilier neuf. Quelques bénéfices ont également été pris sur La Française des Jeux et Renault.

Perspectives

Alors que la croissance s'accélère, la désinflation s'essouffle, laissant aux banques centrales le soin de gérer l'arbitrage macroéconomique qui en résulte. Cela augmente le risque que la banque centrale américaine revienne à des hausses de 50 points de base et que la BCE remonte ses taux au-delà de 3,50 %, réduisant ainsi davantage la trajectoire d'atterrissages en douceur, dans un contexte de tensions géopolitiques croissantes avec un accord de paix en Ukraine qui semble lointain. La réouverture de la Chine joue très probablement un rôle crucial dans la bonne tenue des marchés.

Dans cette configuration, le portefeuille présente une exposition un peu plus défensive, mais reste exposé à la fois aux valeurs cycliques dont les révisions de bénéfices doivent se poursuivre et aux valeurs de qualité. Tout en combinant analyse fondamentale et extra-financière, la construction du portefeuille bénéficie également de l'engagement des sociétés à adopter de meilleures pratiques ESG, ce qui conduit à un portefeuille dont le score ESG surpasse celui des 80% des entreprises les mieux notées de l'indice de référence, et dont les émissions carbone restent inférieures à celles de cet indice.

Mars 2023

Stratégie d'engagement

Alors que le GIEC tire de nouveau la sonnette d'alarme en pointant les lacunes dans les plans mis en place pour un très hypothétique maintien du réchauffement de la planète à 1.5°C, la problématique de l'insécurité hydrique revient parallèlement en tête des préoccupations. En France, le gouvernement lance son plan eau visant à organiser la sobriété des usages (objectif de -10% d'eau prélevée d'ici 2030), à optimiser la disponibilité de la ressource (réduire les fuites et sécuriser l'approvisionnement) tout en préservant la qualité de l'eau (prévenir la pollution).

Si les entreprises que nous avons rencontrées ce mois-ci renforcent toutes à leur niveau leurs pratiques ESG, il reste beaucoup à faire au travers des discussions d'engagement.

Avec la trentaine de sociétés rencontrées en mars, les thématiques se sont partagées équitablement entre stratégies ESG et réunions gouvernance pré-assemblée générale.

Chaque entreprise porte ses problématiques spécifiques. Ainsi avec Carrefour, nous avons pu approfondir l'engagement autour de l'utilisation du plastique. De manière générale, la demande adressée aux entreprises d'une amélioration de la traçabilité dans la trajectoire de réduction de leurs émissions carbone reste récurrente.

Du côté de la gouvernance, l'accent a été porté sur l'intégration de critères climat dans la rémunération variable des dirigeants, sur l'alignement entre les stratégies environnementale et globale, sur le montant et l'évolution des rémunérations des dirigeants, sur l'assiduité et l'expertise des administrateurs présents au conseil, sur le maintien d'un haut niveau d'indépendance des administrateurs ou encore de la progression vers la parité femme-homme.

Contexte de marché

Les marchés d'actions ont connu une performance en V sur le mois de mars, en raison notamment des tensions sur le secteur bancaire, avec d'abord un fort recul lié à l'effondrement de trois banques régionales américaines puis de Crédit Suisse, avant une reprise suite aux plans de soutien annoncés par la banque centrale américaine, et à la décision du rachat de Crédit Suisse par son concurrent UBS.

Dans le même temps, les banques centrales ont poursuivi leur mouvement de hausse des taux (+25bps pour la Fed et +50bps pour la BCE). La BCE anticipe désormais une inflation de 5.3% en 2023 et de 2.9% en 2024, et une croissance économique de 1% en 2023 et de 1.6% en 2024 dans la zone euro.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Sans que cela ne permette aux marchés de préjuger des mouvements à venir, les banques centrales reconnaissent que le resserrement des conditions de crédit pèse sur les ménages et les entreprises.

Parallèlement, la réouverture de la Chine se poursuit mais le conflit Ukrainien perdure.

Dans ce contexte instable, les investisseurs ont privilégié les secteurs défensifs (santé, consommation courante, services aux collectivités, télécoms, .) au détriment des financières mais aussi de l'énergie.

Performance du portefeuille

Le portefeuille a sous performé son indice de référence, le CAC All tradable, sur le mois de mars. Cette sous performance s'explique en grande partie par le fort recul du titre EuroAPI (qui, au-delà d'un accident industriel, a publié des résultats inférieurs aux attentes conduisant à des révisions en baisse des perspectives à moyen terme). La position sur BNP Paribas a également fortement pesé, le titre ayant été, à l'image de l'ensemble du secteur bancaire, emporté par la vague d'incertitudes liée à l'instabilité des banques régionales aux Etats-Unis ainsi qu'à la chute de Crédit Suisse. Les bonnes performances des titres dans la consommation courante (Danone, Pernod Ricard,) n'ont pas suffi à compenser.

Mouvements du portefeuille

Les principaux mouvements ont concerné la cession des positions sur EuroAPI (déception par rapport aux attentes de l'introduction en Bourse, avec la pression sur les marges et la réduction du contrat avec Sanofi), Worldline (craintes de disruption sur le secteur des paiements, et toujours pas d'acquisition significative) ou encore Euronext (alors que le processus d'intégration de Borsa Italiana doit tout juste commencer à porter ses fruits, Euronext envisageait déjà une nouvelle acquisition dont le rationnel n'était pas clair).

Ces sorties ont été remplacées par l'entrée sur Publicis (croissance organique via l'offre de transformation digitale, acquisitions ciblées et maintien de la marge et de la génération de cash à un niveau élevé), Néoen (augmentation de capital pour accompagner la trajectoire de croissance sur le segment structurellement porteur des énergies renouvelables) ou encore Gaz Transport et Technigaz (visibilité grâce à un solide carnet de commandes dans le GNL).

Perspectives

Devant le ralentissement de l'inflation mais aussi de la croissance économique, le peu de visibilité sur le rythme de progression des taux d'intérêts, qui reste toujours le principal fil conducteur des marchés, incite plutôt à la prudence. Dans cette perspective, tout en maintenant un certain équilibre, la sélection de valeurs conduit à un positionnement du portefeuille plus en faveur des valeurs défensives (consommation courante, communication,) mais aussi vers l'énergie, et à la réduction de l'exposition aux valeurs industrielles et les matériaux.

Tout en combinant analyse fondamentale et extra-financière, la construction du portefeuille bénéficie également de l'engagement des sociétés à adopter de meilleures pratiques ESG, ce qui conduit à un portefeuille dont le score ESG surpasse celui des 80% des entreprises les mieux notées de l'indice de référence, et dont les émissions carbone restent inférieures à celles de cet indice.

Avril 2023

Stratégie d'engagement

En ce mois d'avril, un accord important a été obtenu au parlement européen concernant la volonté de réduire l'impact carbone des compagnies aériennes.

En effet, A partir de 2025, tous les vols au départ d'un aéroport de l'UE seront obligés d'incorporer une part minimale de carburants d'aviation durables (SAF).

Un mandat d'incorporation de SAF de 2% en 2025 puis 6% en 2030 et enfin un compromis a été trouvé sur la trajectoire à partir de 2035 : le mandat sera de 70% en 2050, contre 63% dans la proposition initiale de la Commission. Le Parlement a également obtenu gain de cause sur les kérosènes de synthèses (e-fuel), qui font l'objet de sous-objectifs spécifiques : le mandat sera de 1,2% en 2030, contre 0,7% initialement prévu ; et de 35% en 2050, vs 28% initialement prévu. En pleine période d'assemblées générales, le « Say on Climate » alimente les diverses discussions. Basées sur le modèle du « say on pay » mais facultatives, les résolutions « say on climate » gagnent de l'ampleur notamment en France. Présentées par le conseil d'administration, elles font l'objet d'un vote consultatif. Aujourd'hui, nombre de ces résolutions obtiennent des scores de plébiscite. Le risque principal est cependant de donner un blanc-seing à des plans climat peu ambitieux, mais Amundi encourage vivement les sociétés à s'engager dans un « say on climate » afin d'accélérer la transition énergétique, notamment les secteurs les plus carbonés.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Si les entreprises que nous avons rencontrées ce mois-ci renforcent toutes à leur niveau leurs pratiques ESG, il reste beaucoup à faire au travers des discussions d'engagement.

Avec la quinzaine de sociétés rencontrées en avril, notre agenda s'est surtout concentré sur les réunions gouvernance pré-assemblée générale.

Chaque entreprise porte ses problématiques spécifiques. Ainsi avec Renault, nous avons pu évoquer l'alignement de la rémunération variable du Directeur Général Luca de Méo avec les objectifs de la nouvelle stratégie liée à Ampère (division dédiée aux véhicules électriques). De manière générale, concernant les engagements ESG, nous avons discuté avec TotalEnergies, Pernod Ricard, Crédit Agricole et Cap Gemini. Nous avons insisté sur la nécessité pour les entreprises d'améliorer la traçabilité dans la trajectoire de réduction de leurs émissions carbone.

Du côté de la gouvernance, l'accent a été porté sur l'intégration de critères climat dans la rémunération variable des dirigeants, sur l'alignement entre les stratégies environnementale et globale, sur le montant et l'évolution des rémunérations des dirigeants, sur l'assiduité et l'expertise des administrateurs présents au conseil, sur le maintien d'un haut niveau d'indépendance des administrateurs ou encore de la progression vers la parité femme-homme, ainsi qu'une incitation à proposer une résolution sur le « say on climate ».

Contexte de marché

Les marchés actions ont repris une trajectoire haussière sur le mois d'avril, les investisseurs faisant preuve d'un certain optimisme, intégrant le fait que la croissance américaine ralentisse progressivement mais que les ménages disposent toujours d'une épargne conséquente et d'une amélioration des salaires réels. De plus, en Chine, l'accélération de la dynamique des crédits accordés aux consommateurs favorise la reprise de la croissance du pays. Enfin, l'Europe continue de publier des indicateurs économiques légèrement au-dessus des attentes. Tous ces éléments ont contribué à soutenir les marchés actions.

Au niveau sectoriel, la situation était contrastée avec un panaché de secteurs cycliques, défensifs et financiers enregistraient les meilleures performances, principalement l'énergie, les financières, les services aux collectivités. En bas de classement, on retrouve la technologie et surtout les semi-conducteurs, les médias, l'automobile et le commerce de détail.

Performance du portefeuille

Le portefeuille a enregistré une performance quasiment en ligne avec son indice de référence, le CAC All tradable, sur le mois d'avril. Cette légère sous-performance s'explique en grande partie par le fort recul du titre Alstom (au-delà du départ de son directeur financier, de l'anxiété semble s'être créée autour de la société quant à la possibilité qu'Alstom réduise ses prévisions pour 2025 le 10 mai lors de la publication des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2023). La position sur Renault a également fortement pesé, suite à de nombreux articles parus dans la presse à propos du salon de Shanghai et des annonces de Tesla sur une guerre des prix qui a débuté il y a déjà plusieurs mois. Mais, avec la montée en puissance des nouveaux modèles et un carnet de commandes à un niveau élevé, Renault a largement de quoi tenir ses objectifs pour 2023. Les fortes sous-performances de titres que nous n'avions pas en portefeuille comme STMicroelectronics, Teleperformance, Stellantis et Arcelormittal n'ont pas suffi à compenser.

Mouvements du portefeuille

Le principal mouvement a porté sur la cession de la position sur Pernod Ricard (le titre nous semble bien valorisé et des craintes sur un ralentissement de l'économie américaine pourraient peser). Nous avons également allégé certaines de nos positions pour refléter nos convictions comme celles sur Dassault systèmes, Legrand et Gecina, et nous avons également pris des bénéfices sur Air liquide et La Française des Jeux. Ces sorties ont été remplacées par l'entrée sur Société Générale (valorisation attractive) et le renforcement de nos positions sur TotalEnergies, Publicis, Alstom et Cap Gemini.

Perspectives

Nous entrons probablement dans une période plus incertaine, en raison des risques liés au resserrement des politiques monétaires des banques centrales, des marges des entreprises de plus en plus sous pression et de l'augmentation de la probabilité d'une récession aux Etats-Unis. Après la pandémie, la reprise des bénéfices et des revenus a été forte dans la plupart des régions, mais elle va certainement s'estomper. Les craintes initiales d'une récession des bénéfices dans le monde entier semblent avoir été exagérées. La croissance des bénéfices devrait être nulle ou légèrement négative en 2023. Une baisse supplémentaire nécessiterait l'occurrence d'un nouveau choc macroéconomique dans les 6 à 12 mois à venir. En Europe, les prévisions de bénéfices se sont stabilisées ou ont légèrement baissé au cours des derniers mois, elles ont donc plutôt bien résisté dans l'ensemble.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

A moins d'une forte reprise économique, une augmentation significative des marges des entreprises dans les mois à venir semble peu probable. Le durcissement de la politique monétaire devrait se poursuivre, mais le mécanisme de transmission à l'économie réelle est particulièrement faible pour le moment.

Dans cette perspective, tout en maintenant un certain équilibre, la sélection de valeurs conduit à un positionnement du portefeuille plus marqué sur les valeurs défensives (consommation courante, communication,) mais aussi sur l'énergie, et à la réduction de l'exposition aux valeurs industrielles et aux matériaux.

Tout en combinant l'analyse fondamentale avec l'analyse extra-financière, la construction du portefeuille bénéficie également de l'engagement des sociétés à adopter de meilleures pratiques ESG, ce qui conduit à un portefeuille dont le score ESG surpasse celui des 80% des entreprises les mieux notées de l'indice de référence, et dont les émissions carbone restent inférieures à celles de cet indice.

Mai 2023

Stratégie d'engagement

Le mois de Mai a été marqué par de nombreux rapports européens et gouvernementaux.

Un rapport de l'ONU souligne que la pollution liée au plastique peut être réduite de 80% d'ici 2040, à condition de mieux réutiliser, recycler et favoriser les matériaux alternatifs pour les emballages. Ce rapport intervient en amont de la réunion de 175 états à Paris sur le sujet du traitement de la pollution plastique au début du mois de juin, avec certains pays clés (producteurs de pétrole et de plastique) plus réticents à entamer les négociations pour un traité.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat enjoint le gouvernement français de prendre les mesures utiles d'ici juin 2024 pour assurer la cohérence du rythme de réduction des émissions de gaz à effet de serre avec les engagements de l'état français. Le gouvernement doit boucler trois textes de planification liés au climat d'ici la fin du mois de juin avant de finaliser le projet de loi de programmation énergie-climat en octobre prochain. Au programme des discussions : la stratégie nationale bas carbone (SNBC), la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et la Stratégie nationale Biodiversité.

Par ailleurs, les pressions sur les entreprises se multiplient, non seulement sur les producteurs de pétrole, mais aussi sur les institutions financières qui les financent, sans parler, lors d'assemblées générales, des controverses sur les rémunérations de dirigeants jugées non socialement acceptables, ou encore sur les politiques de réduction des émissions carbone trop timorées.

Parmi les entreprises rencontrées sur le mois, les discussions en amont de l'assemblée générale d'Atos ont notamment mis en exergue les responsabilités des conseils d'administration dans la gestion de l'entreprise et la nécessité de s'assurer en permanence d'un niveau élevé d'indépendance des membres du conseil, dans l'intérêt des actionnaires minoritaires.

Contexte de marché

Le marché des actions françaises a reculé significativement sur le mois de mai en dépit de dernières publications de résultats trimestriels plutôt bien orientées. Le sentiment des investisseurs a été en partie impacté par l'inquiétude sur le renouvellement annuel du plafond de la dette américaine. Mais le principal élément détracteur a été le moindre dynamisme de l'économie chinoise, dont les indicateurs ressortent en deçà des attentes, notamment au niveau de la consommation. Si la baisse des prix de l'énergie et de certaines matières premières est censée profiter aux marges des entreprises, les politiques de couverture mises en place pour se protéger de la trop forte volatilité ces derniers trimestres en retarderont les effets. Le ralentissement de l'inflation est contrebalancé par une hausse de la prudence des consommateurs et des entreprises. Dans ce contexte, les secteurs immobilier et de l'énergie ont été particulièrement pénalisés. A l'inverse, la technologie, les financières ou encore l'automobile ont mieux performé.

Performances du portefeuille

Sur le mois de mai, le fonds a surperformé son indice de référence, le CAC All tradable. La contribution négative du secteur de la technologie (absence de position sur Dassault Systèmes notamment) a été largement compensée par la sous-pondération du secteur du luxe (qui a souffert de la moindre dynamique en Chine) et surtout par la forte surperformance d'Alstom.

Mouvements de portefeuille

Dans une optique plutôt prudente, ce sont des arbitrages qui ont été davantage réalisés sur le mois. Ainsi, à la faveur d'une réduction de l'exposition sur Renault, une position a été initiée sur l'équipementier Valéo. De la même façon, la moindre exposition à LVMH a été compensée par un renforcement sur Hermès, l'Oréal ou encore EssilorLuxottica nouvellement entrée en portefeuille.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

La réduction de l'exposition à TotalEnergies et la prise de profits sur Elis ont permis un renforcement sur des profils plus défensifs comme Danone, Vinci et Sanofi.

Perspectives

Au-delà de la publication des résultats semestriels qui devraient s'afficher dans la même tendance qu'au premier trimestre, l'attention se portera surtout sur les perspectives du deuxième semestre sur lesquelles la visibilité reste réduite. Les principales inquiétudes portent sur la poursuite potentielle du mouvement de hausse des taux face à une inflation qui ne ralentit pas suffisamment, ainsi que sur le manque de dynamisme de l'économie chinoise en l'absence d'annonce de plan de stimulus significatif.

Dans cet environnement incertain, le portefeuille maintient son équilibre entre entreprises de qualité même si leur valorisation reste moins attractive, et valeurs plus cycliques. Au global, l'exposition sectorielle reste prudente.

Tout en combinant l'analyse fondamentale et l'analyse extra-financière, la construction du portefeuille bénéficie également de l'engagement des sociétés à adopter de meilleures pratiques ESG, ce qui conduit à un portefeuille dont le score ESG surpasse celui des 80% des entreprises les mieux notées de l'indice de référence, et dont les émissions carbone restent inférieures à celles de cet indice.

Juin 2023

Stratégie d'engagement

Worldline a clos mi-juin le bal des assemblées générales (AG) des groupes du CAC 40. Dans le SBF 120, certaines sociétés devaient encore réunir leurs actionnaires. Mais elles sont peu nombreuses et leurs AG devaient se passer sans accroc.

Sauf chez Atos, lors de l'assemblée du 28 juin, où la société de gestion d'actifs Sycomore AM, avec deux autres investisseurs, qui détiennent une faible part du capital, avaient demandé la révocation du président du conseil d'administration, Bertrand Meunier. Au terme d'une assemblée générale très agitée, le président du conseil d'administration Bertrand Meunier est parvenu à rester en poste, la résolution déposée par Sycomore AM a donc été rejetée à 67,38%. Nous avons échangé en début de mois avec la nouvelle administratrice référente à ce sujet. Nous avons par ailleurs également échangé avec Alstom dont l'assemblée générale se tiendra le 11 Juillet. Le principal sujet de discussion s'est porté sur le besoin éventuel de dissociation des fonctions de Président et Directeur général mais le taux d'indépendance de 80% du conseil d'administration est plutôt rassurant.

Les assemblées générales de 2023 ont été témoins d'incidents spectaculaires où on a vu en France les actionnaires de BNP Paribas se retourner contre les manifestants. 2023 a été marqué par un grand nombre de résolutions proposées par les investisseurs. Cependant, la situation a changé comparée aux années précédentes. Les mêmes investisseurs qui soutenaient les militants écologistes dans les coulisses ont en fait voté cette année pour les propositions climatiques de la direction. Pour preuve, les équipes du conseil d'administration actuel ont connu des votes d'approbation historiquement élevés. En moyenne, un administrateur cette année a été réélu avec 97% d'approbation, soit 3 points de plus qu'en 2022 ; la proportion d'administrateurs dépassant 80 % d'approbation n'a jamais été aussi élevée, 4 % de plus qu'en 2022. Alors que l'abstention lors des votes était autrefois un problème pour les assemblées d'actionnaires, comme lors de nombreuses élections, ce n'est plus le cas. 77% des investisseurs dans des entreprises françaises ont voté cette année, contre 65 % il y a dix ans. Pour ce qui est des résolutions concernant les rémunérations, les entreprises avaient beaucoup dialogué avec les investisseurs avec une documentation détaillée comme en témoigne les réunions préparatoires auxquelles nous avons participées sur ces six premiers mois. Néanmoins, certaines entreprises ont fait l'objet de critiques, comme Carrefour où les actionnaires ont voté contre la rémunération du dirigeant à 43.25 %. En France, dans l'ensemble, les choses se sont moins bien passées qu'ailleurs, la moitié des entreprises augmentant la part fixe de la rémunération de 4 % en 2022 et de 11 % en 2023, sachant que la rémunération fixe y fait référence plus qu'ailleurs.

Contexte de marché

Le marché des actions françaises a rebondi d'un peu plus de 4% sur le mois de juin malgré les signes croissants de ralentissement économique et les messages moins accommodants des banques centrales.

Après avoir reculé en mai, l'inflation sous-jacente en Europe a rebondi en juin de 5,3% à 5,6 % en comparaison à 2022. La Présidente de la Banque Centrale Européenne, Christine Lagarde, a fait allusion à un nouveau relèvement de 25 points de base en juillet, si aucune évolution significative de la croissance ou de l'inflation ne se produit, en laissant la porte ouverte à une autre augmentation en septembre. En Chine, Les données économiques pour le mois de mai se sont encore avérées décevantes, avec une faible dynamique de croissance.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

A contrario, aux Etats-Unis, Le marché du travail est resté vigoureux, avec 339 000 nouveaux emplois en mai, contre une moyenne de 319 000 par mois depuis le début de l'année. Le taux de chômage est passé de 3,4 % à 3,7 % grâce à un accroissement du taux d'activité. L'inflation a continué à se tasser aux États-Unis, en particulier l'inflation totale qui a reculé de 4,9 % à 4% en glissement annuel. Dans ce contexte, les secteurs cycliques comme le secteur industriel, des matériaux mais également de la consommation discrétionnaire ont rebondi alors que les secteurs de l'énergie, de la santé, des services de communications ont continué à être particulièrement pénalisés.

Performances du portefeuille

Sur le mois de juin, le fonds a enregistré une performance en ligne avec son indice de référence, le CAC All tradable. La contribution négative du secteur financier (notamment Worldline dans les services financiers) a été largement compensée par les bonnes performances de l'Oréal, Renault et Accor.

Mouvements de portefeuille

Nos choix de valeurs et entrées de nouvelles valeurs en portefeuille nous conduisent à investir dans des titres qui offrent de la visibilité. Ainsi, dans cette optique nous avons initié une nouvelle position sur Technip Energies (solide carnet de commandes) mais également renforcé Airbus. Sur la partie Technologie, nous avons allégé notre position sur Cap Gemini dont certains segments de marché ralentissent et renforcé Worldline qui reste sous-évaluée. Nous avons pris des profits sur Schneider et Accor, et réduit notre position sur Michelin pour limiter notre exposition au secteur automobile.

Perspectives

Nous entrons dans la deuxième moitié de l'année 2023, de plus en plus de signes apparaissent indiquant que les économies des régions ralentissent, bien qu'à des vitesses et trajectoires différentes : pour les États-Unis, les données de consommation montrent des premiers signes d'une décélération progressive - bien qu'à partir d'un premier semestre plus fort que prévu et au milieu d'un marché immobilier en rebond ; les derniers indicateurs européens restent moroses, après un premier semestre décevant, et suggèrent que la croissance restera au mieux atone au deuxième semestre ; enfin les données de la Chine pour juin indiquent une nouvelle baisse de la croissance au deuxième trimestre, ce qui suggère la nécessité d'un soutien politique pour réaliser la modeste ré-accelération prévue de la croissance chinoise au deuxième semestre.

Dans cet environnement complexe, le portefeuille maintient son équilibre entre entreprises de qualité même si leur valorisation reste moins attractive, et valeurs plus cycliques. Au global, l'exposition sectorielle reste prudente et défensive.

Nos choix de valeurs continuent de s'appuyer sur l'analyse fondamentale et l'analyse extra-financière. La construction du portefeuille bénéficie également de l'engagement des sociétés à adopter de meilleures pratiques ESG, ce qui conduit à un portefeuille dont le score ESG surpasse celui des 80% des entreprises les mieux notées de l'indice de référence, et dont les émissions carbone restent inférieures à celles de cet indice.

Juillet 2023

Stratégie d'engagement

A fin juillet une grande partie des sociétés ont publié leur résultats du deuxième trimestre. Fait majeur de cette série de publications, la performance extra-financière s'est aussi imposée. Neuf sociétés sur dix du CAC 40 communiquent un indicateur ESG au premier semestre, contre une sur trois au premier semestre 2022. Il s'agit majoritairement d'indicateurs de réduction des émissions carbone, mais pas uniquement. ArcelorMittal a ouvert son communiqué de résultats par sa performance en matière de santé et de sécurité des employés. Le bénéfice par action du CAC 40, lui, progresse de 9% seulement. En d'autres termes, il y a eu au premier semestre davantage d'émissions que d'annulations d'actions. Les émissions d'actions de cette première partie de l'année ont surtout concerné des plans d'épargne salariale, suivant en cela l'esprit du législateur et du Code Afep Medef qui incitent à impliquer davantage les salariés dans la gouvernance. Les campagnes de rachats d'actions ont été importantes, mais moins qu'en 2022. Au second semestre la tendance devrait s'inverser. Plus d'une société sur cinq annonce un rachat d'actions, notamment Airbus, BNP Paribas, Stellantis. Pour mémoire, c'est le bénéfice par action et non le résultat net qui a été choisi par les actionnaires au moment des assemblées générales en 2023, quand ils ont fixé les règles du jeu des bonus des dirigeants pour cette année.

Sur le volet de la gouvernance, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture l'amendement du projet de loi industrie verte sur la généralisation des "say on climate". A noter que l'entrée en vigueur de l'amendement et ses modalités d'application dépendent de sa validation par la commission mixte paritaire qui aura lieu en octobre 2023, puis du décret d'application.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Le maintien de cet amendement dans la loi ferait de la France le premier pays à généraliser le "say on climate". Comme Amundi le recommande aux entreprises lors des réunions préparatoires aux assemblées générales, une généralisation des engagements sur le climat pourrait accélérer la transition énergétique, notamment des secteurs les plus carbonés, à la condition que des garde-fous solides existent pour s'assurer de leur rigueur et de leur ambition. En ce sens, l'abandon de l'amendement sur la facilitation du dépôt de résolutions climat externes est une mauvaise nouvelle. En 2023, à chaque assemblée générale ayant vu un "say on climate", celui-ci a concentré plus d'abstention que sur les autres résolutions. Nous n'avons pas effectué d'engagement ce mois-ci après un mois de juin intense.

Contexte de marché

Le second semestre a démarré, comme avait débuté l'année 2023, sur les chapeaux de roue pour les marchés financiers. Juillet est le meilleur mois depuis janvier, le CAC 40 ayant enregistré une hausse de +1.4%.

Cependant, l'activité manufacturière a encore accentué en juillet son déclin dans la zone euro, atteignant sa contraction la plus rapide depuis la pandémie de Covid. En zone euro, la faiblesse de l'activité a été particulièrement marquée en Allemagne et en France. Les prix à la consommation ont poursuivi leur décrue en juillet mais l'inflation cour reste proche de ses points hauts. L'inflation poursuit sa décrue dans la zone euro à la faveur de la baisse des prix de l'énergie et de l'alimentation.

Malgré le ralentissement de l'inflation, la présidente de la Banque Centrale Européenne, Christine Lagarde, maintient l'incertitude sur les futures décisions de politique monétaire de l'institution, en déclarant qu'une éventuelle pause en septembre ne serait pas forcément définitive. Dans ce contexte, les valeurs financières ont bien rebondi ainsi que les secteurs des services aux collectivités et de l'énergie grâce au prix du baril de pétrole qui a connu sa plus forte hausse mensuelle depuis janvier 2022 à +15%. A contrario, les secteurs de la consommation courante et de la technologie ont subi des prises de bénéfices.

Performances du portefeuille

Le fonds a enregistré une performance en ligne avec son indice de référence, le CAC All tradable, au mois de juillet. Les financières (notamment le rebond de Worldline après sa publication) mais également l'énergie (fort rebond de Gaztransport et Technigaz SA (GTT)), font partie des meilleures performances sectorielles. La bonne performance de Stellantis, non-détenue en portefeuille, n'a pas été compensée par la performance de Renault, Valéo et Michelin. Au sein de la santé, Sanofi, détenue en portefeuille, a sous-performé son secteur qui a été tiré par les rebonds de Sartorius Stedim et Eurofins, valeurs auxquelles nous ne sommes pas exposées.

Mouvements de portefeuille

Au cours du mois de juillet, nous avons initié une nouvelle position sur Teleperformance (une valorisation désormais attractive avec des engagements en matière sociale qui semblent convaincants) mais également renforcé Elis, Legrand, Safran et Sanofi. Nous avons sorti du portefeuille Orange qui a une nouvelle fois publié des résultats mitigés notamment sur la France. Nous avons fini de vendre la ligne en Kering qui, malgré la réorganisation au sein du groupe et la prise de participation dans Valentino, présente de larges incertitudes sur son profil de croissance. Par ailleurs nous avons pris des bénéfices sur Alstom, L'Oréal et EssilorLuxottica.

Perspectives

Pour la deuxième partie de l'année, les signes d'assouplissement de la politique monétaire des banques centrales devrait soutenir la probabilité d'un atterrissage en douceur d'autant que les données économiques restent solides (les demandes d'allocations de chômage restent en-dessous du seuil de récession). Il faudra surveiller le retournement du cycle de déstockage, par le biais d'enquêtes manufacturières comme l'ISM (le ratio nouvelles commandes/stocks est déjà supérieur à 1). Cet environnement devrait continuer à soutenir les valeurs cycliques. Cependant en zone euro, les demandes de crédits ont continué de se contracter, à un rythme record du côté des entreprises en particulier et dans le même temps, la forte chute des indices PMI manufacturier sur les derniers mois suggère une contraction importante en deuxième semestre. Nous constatons également que l'activité dans le secteur des services montre aussi des signes de ralentissement avec un indice PMI en juillet s'inscrivant à 51.1 (juste au-dessus du niveau des 50 qui marque la limite entre contraction et expansion). Du côté de la Chine, les chiffres de la croissance du PIB pour le second trimestre se sont avérés plus faibles qu'attendus, en hausse de 6,3 % en glissement annuel (consensus 7.1%) et les ménages ont continué à épargner davantage et à dépenser moins.

Dans cet environnement complexe, le potentiel de hausse générale du marché semble assez limité mais nos choix de valeurs s'orientent vers des titres qui ont pris beaucoup de retard en comparaison avec leurs fondamentaux en raison des inquiétudes liées au cycle, mais qui devraient bénéficier du scénario d'atterrissage en douceur.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Tout en réduisant le risque cyclique, nous conservons des valeurs défensives ou qui offrent de la visibilité (carnet de commandes, activités résilientes).

Nos choix de valeurs continuent de s'appuyer sur l'analyse fondamentale et l'analyse extra-financière, la construction du portefeuille bénéficie également de l'engagement des sociétés à adopter de meilleures pratiques ESG, ce qui conduit à un portefeuille dont le score ESG surpasse celui des 80% des entreprises les mieux notées de l'indice de référence, et dont les émissions carbone restent inférieures à celles de cet indice.

Août 2023

Stratégie d'engagement

Les ministres de l'environnement du G20 se sont réunis sous la présidence de l'Inde. Ces 20 pays représentent sur le plan mondial plus de 80% du PIB, 60% de la population, 80% des émissions de carbone et 75% de la demande énergétique et des déchets générés dans le monde. Le document synthétisant les discussions montre la préoccupation et le soutien des états mais pas véritablement d'engagement. Les points de divergence ont notamment concerné le climat et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Certains ont poussé pour l'atteinte du net zéro dès 2040 pour les pays développés, quand d'autres visent une réduction de 60% des émissions d'ici à 2035. Sachant que les ministres de l'énergie de ces pays ne se sont pas entendus non plus sur une sortie des énergies fossiles, principaux vecteurs d'émissions de carbone, ces divergences de trajectoire sont peu surprenantes. Il faudra attendre la COP28 en décembre à Dubaï pour espérer des engagements sur le climat. Néanmoins, des avancées sur la biodiversité, la forêt ou encore la détermination à mettre fin à la pollution plastique devraient faciliter à l'avenir la signature d'accords contraignants.

Dans le même temps, si le portefeuille s'astreint toujours à afficher des critères plus vertueux que son indice de référence (moins d'émissions de carbone, plus d'indépendance ou encore une meilleure équité de genre au sein des membres des conseils d'administration), l'engagement a été ponctuellement mis en pause au niveau micro-économique, avec des entreprises concentrées sur les publications des résultats semestriels et leur congé estival. Des discussions sont planifiées avec de nombreuses sociétés dès le mois de septembre.

Contexte de marché

Les marchés ont reculé sur le mois d'août, notamment pénalisés par des indicateurs d'activité macro-économique décevants. Les chiffres de l'inflation dans la zone euro ne cessent de ralentir mais restent à des niveaux bien supérieurs aux objectifs fixés par les banques centrales.

Le grand rendez-vous des banquiers centraux à Jackson Hole a conduit ces derniers à réitérer leur volonté de voir l'inflation reculer vers l'objectif de 2%, repoussant encore la perspective d'une pause dans la hausse des taux, et faisant craindre une entrée en récession par un mouvement de hausse de taux qui serait de « trop ».

Sur fond de tensions commerciales avec les Etats-Unis, la Chine affiche toujours une croissance décevante par rapport aux anticipations, sans laisser entrevoir de plans massifs de relance locale.

Porté par les coupes de production annoncées par l'Arabie Saoudite et la Russie, le baril continue de s'apprécier.

Dans cet environnement, des secteurs comme l'énergie ont tiré leur épingle grâce à l'appréciation du baril (+1.4% pour le Brent après la forte hausse de +14.2% en juillet). A l'inverse, les secteurs comme les matériaux de base ou l'automobile, plus cycliques et exposés à la Chine, ont souffert.

Performances du portefeuille

Sur le mois d'août, le fonds a surperformé son indice de référence, le CAC All Tradable. Resté à l'écart des semi-conducteurs, le portefeuille a bénéficié de sa sous-pondération au secteur de la technologie. L'exposition à l'énergie au travers à la fois des équipementiers et de TotalEnergies a profité au portefeuille. Mais c'est essentiellement la sous-pondération des valeurs du luxe (LVMH, Kering, Essilor Luxottica) qui a contribué à cette surperformance mensuelle. A l'inverse, parmi les détracteurs se retrouvent Worldline (secteur des paiements pénalisé par l'avertissement sur les résultats du concurrent Adyen qui a affiché une croissance bien inférieure aux attentes) ou encore Elis et Alstom.

Mouvements de portefeuille

Au cours du mois, les principaux mouvements ont concerné : un renforcement de Téléperformance (valorisation Le deuxième semestre s'annonce incertain pour les marchés d'actions qui font face à un double risque : celui de la poursuite de politiques monétaires restrictives face à une inflation qui ne recule pas suffisamment par rapport aux objectifs des banques centrales et celui d'une récession induite par ces taux élevés. En l'absence de plans de relance significatifs en provenance du gouvernement chinois, les indicateurs macro-économiques de court-terme risquent de rester en berne.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Dans cet environnement à faible visibilité, la prudence impose une diversification du portefeuille avec un certain équilibre entre valeurs cycliques dont la valorisation a déjà été largement pénalisée, valeurs de qualité et valeurs plus défensives qui, plus immunes à l'environnement macro-économique, devraient mieux résister. Au global, l'exposition sectorielle reste prudente et défensive.

Nos choix de valeurs continue de s'appuyer sur l'analyse fondamentale renforcée par l'analyse extra-financière. La construction du portefeuille bénéficie également de l'engagement des sociétés à adopter de meilleures pratiques ESG, ce qui conduit le portefeuille à obtenir un score ESG qui dépasse celui des 80% des entreprises les mieux notées de l'indice de référence, et dont les émissions de carbone restent inférieures à celles de cet indice.

Septembre 2023

Stratégie d'engagement

Les épisodes climatiques qui s'enchaînent constituent une occasion de rappeler qu'en matière d'empreinte carbone, les Français auraient émis 8t de CO2 l'année dernière (issues de leur consommation, leurs transports ou encore leurs logements), à comparer aux 2t requises pour limiter la hausse des températures à 2°C.

Sur le fonds des évolutions règlementaires en France, le gouvernement est alerté sur le retard pris par l'obligation de tri des déchets à la source. Mauvaise nouvelle pour l'économie circulaire en France, il n'y aura pas de généralisation de la consigne pour le recyclage. Ce sera aux collectivités de démontrer que la collecte de bouteilles en plastique progresse.

Le mois de septembre a vu la reprise des discussions sur l'amélioration des pratiques ESG au sein des entreprises françaises. Une quinzaine de sociétés ont ainsi poursuivi leur dialogue sur des sujets divers comme la gouvernance (préparation de l'AG d'Ubisoft avec un retour sur les mesures mises en place contre le harcèlement dans l'entreprise ; assiduité des membres du conseil d'administration et gestion de la controverse Balenciaga chez Kering ; intégration d'objectifs de réduction des émissions de CO2 scope 3 dans la rémunération variable du dirigeant chez Airbus), les aspects sociaux (les accords syndicaux chez Téléperformance ; gestion sociale de la réorganisation par entités chez Renault ; la rotation des effectifs chez Capgemini) ainsi qu'environnementaux (l'approvisionnement en énergie renouvelable chez Air Liquide ; la différence d'émission de CO2 entre un paiement en liquide ou par carte avec ou sans ticket chez Worldline ; part des matériaux recyclés dans les véhicules Renault ; l'économie circulaire dans la rénovation chez Saint Gobain ; l'adaptation nécessaire de la régulation sur le traitement des déchets infectieux chez Biomérieux).

Contexte de marché

Les marchés actions françaises ont significativement reculé sur le mois de septembre, dans le sillage de la baisse des marchés actions mondiaux, par le discours des banques centrales sur l'évolution de la politique monétaire (la BCE augmentant de nouveau les taux, peut-être dans un dernier mouvement ? et la Fed les laissant stables mais réitérant son objectif de 2% d'inflation, laissant la porte ouverte à d'autres hausses et repoussant les perspectives de baisse). L'impact a été d'autant plus fort dans un contexte de révisions à la baisse des perspectives de croissance économique. Par ailleurs, le marché chinois reste sous pression (avec, de plus, des déboires sur le secteur immobilier). En dépit du ralentissement de la demande, mais soutenu par les coupes de production conjointes entre l'Arabie Saoudite et la Russie, le baril de pétrole se sera apprécié de plus de 25% sur le troisième trimestre, accentuant la pression inflationniste.

Seuls quelques secteurs ont résisté à cette pression baissière : l'énergie, les médias, les banques et assurances et les télécommunications. A l'inverse, les valeurs du secteur luxe ont été particulièrement pénalisées à la fois par la hausse des taux en tant que valeur de croissance et par les révisions en baisse des perspectives de la consommation globale (y compris en Chine).

Performances du portefeuille

Sur le mois, le portefeuille a très légèrement sous-performé son indice de référence, le CAC All tradable. L'absence de Pernod Ricard ou encore la sous exposition au secteur du luxe n'ont pas suffi à compenser le recul sur des titres comme Société Générale (déception sur le plan annoncé par le nouveau Directeur Général) ou encore Worldline (secteur des paiements sous pression).

Mouvements de portefeuille

Les principaux mouvements sur le mois concernent la sortie de Capgemini (incertitude sur la trajectoire et l'atteinte de l'objectif de marge 2025), remplacée par à la fois Alten et Sopra Steria (positionnement sur des marchés finaux plus résilients et valorisation plus attractive) ; la sortie de Legrand en face d'un renforcement sur Schneider Electric ;

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

ou encore l'entrée sur Solvay (vers la fin du déstockage dans la chimie et en amont de la séparation des entités spécialités et commodités) ; et enfin la réduction de la position sur TotalEnergies post surperformance liée à la progression du baril.

Perspectives

Les signaux contradictoires des banques centrales laissent envisager des taux élevés sur une plus longue période que préalablement envisagé, ce qui ne facilitera pas la trajectoire de l'environnement macro-économique.

Le rebond plus faible qu'anticipé de l'économie Chinoise, la faiblesse de l'indice de confiance des consommateurs, le pic de marges des entreprises, des attentes de croissance des résultats qui pourraient être revues en baisse et des indicateurs macro-économiques qui se sont dégradés, sont autant d'éléments qui poussent à plus de prudence sur l'évolution des marchés. Néanmoins, certains titres de qualité ont été fortement pénalisés, laissant entrevoir des opportunités d'achat. Dans cet environnement complexe, nous conservons des valeurs défensives ou qui offrent de la visibilité (carnet de commandes, activités résilientes).

Nos choix de valeurs continuent de s'appuyer sur l'analyse fondamentale ainsi que l'analyse extra-financière. La construction du portefeuille bénéficie également de l'engagement des sociétés à adopter de meilleures pratiques ESG, ce qui conduit à un portefeuille dont le score ESG surpasse celui des 80% des entreprises les mieux notées de l'indice de référence, et dont les émissions carbone restent inférieures à celles de cet indice.

Octobre 2023

Stratégie d'engagement

Du côté politique, l'assemblée nationale a renoncé à présenter un texte concernant la généralisation des résolutions "say on climate", jugeant que ce n'était pas à l'Etat de rendre obligatoire le "say on climate", et que c'était aux actionnaires de le prescrire, en oubliant que des résolutions d'actionnaires peuvent être bloquées par le conseil d'administration et ne pas être présentées au vote des actionnaires, comme chez TotalEnergies en 2022, et que l'Etat avait rendu obligatoire par le passé les résolutions consultatives du "say on pay". D'autre part, les gendarmes financiers européens ont présenté publiquement leurs premières réflexions sur le futur du règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR), dans le cadre de la consultation de la Commission européenne. Enfin, Les discussions se prolongent au ministère de l'Économie et des Finances pour fixer les nouvelles règles du label ISR. La décision finale était attendue pour septembre pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2024. Le principal point d'achoppement réside dans les exclusions des fonds ISR des entreprises exerçant une activité dans les énergies fossiles non conventionnelles (dès qu'elles dépassent 5% de la production totale ou qu'elles correspondent à des projets de développement ou d'exploration). Cela renvoie aux schistes et pétrole bitumineux, au gaz et huile de schiste, au pétrole extra-lourd, à l'offshore ultra-profond et aux ressources de l'Arctique. Ce critère exclurait tous les grands producteurs d'énergies fossiles, dont TotalEnergies, présents dans près de 20% des fonds déjà labellisés.

Le mois d'octobre a vu la poursuite des discussions sur divers sujets de gouvernance, notamment des réunions de préparation de futures assemblées générales comme celles de Michelin où il a été question des deux départs du conseil d'administration, mais également Airbus avec une discussion autour des critères ESG qui intégreront la partie variable de la rémunération des dirigeants, ou encore avec Danone et Pernod Ricard.

Contexte de marché

Les marchés actions français ont significativement reculé sur le mois d'octobre. L'incertitude sur un élargissement du conflit au Moyen-Orient, les publications du troisième trimestre très mitigées et la volatilité sur le marché obligataire ont dominé les débats. En Europe, la BCE a laissé ses taux inchangés après 10 hausses consécutives. Les données les plus récentes semblent confirmer la possibilité d'une pause prolongée de la Banque Centrale Européenne, l'inflation en zone euro passant de 4.3% en août à 2.9% et la croissance du PIB ressortant sous les attentes à -0.1% comparé au troisième trimestre de l'année passée, ce qui pourrait alimenter les craintes d'une possible récession au second semestre. La Chine affiche quelques signes de stabilisation, le secteur immobilier restant toutefois en difficulté.

Les États-Unis ont par ailleurs continué de faire preuve d'une résilience constante. Le PIB américain a augmenté de +4.9% au troisième trimestre par rapport à la même période l'année passée, une progression plus de deux fois supérieure à celle du deuxième trimestre (+2.1%). Cette hausse exceptionnelle du PIB américain au troisième trimestre est essentiellement liée à la vigueur de la consommation des ménages.

Seuls quelques secteurs ont résisté à cette pression baissière : les services aux collectivités et les médias. En revanche, le secteur automobile a été particulièrement pénalisé par une série de mauvaises publications en Europe des constructeurs allemands mais également des craintes pour les équipementiers d'une forte baisse séquentielle de l'activité des clients finaux et les impacts des grèves des syndicats en Amérique du Nord.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Le marché français a été marqué par de faibles volumes et une forte volatilité sur le mois, en témoigne la plus forte baisse historique pour une valeur du CAC 40 sur une séance enregistrée par Worldline (-55.1% sur le mois et -59.2% le jour de sa publication) à la suite d'un avertissement sur résultat important. Une autre valeur française, Alstom, a vu son cours s'effondrer (-43.6% sur le mois) à cause d'une nouvelle déception lors de sa publication de résultats.

Performances du portefeuille

Sur le mois, le portefeuille a fortement sous-performé son indice de référence, le CAC All tradable. Les surexpositions à Worldline et Alstom ont fortement pénalisé la performance du portefeuille. Sanofi a également chuté avec l'annonce de dépenses additionnelles en recherche et développement, et une pression sur les prix pour les produits arrivés à maturité dans les années à venir. Ces annonces ont surpris le marché, à un mois d'une journée investisseur qui devrait préciser le nouveau plan stratégique.

Le portefeuille a cependant bénéficié des bons résultats de Danone mais également de l'Oréal et Hermès.

Mouvements de portefeuille

Les principaux mouvements sur le mois concernent la sortie d'Alstom (perte de confiance envers le management quant à l'exécution de sa stratégie et la réalisation des projets), remplacée par Thales (bonne visibilité du carnet de commandes et bonne résistance à dans un contexte économique plus difficile). Nous avons également pris de nouvelles positions sur Orange et Bouygues dans le secteur des télécommunications (secteur défensif). Nous avons renforcé TotalEnergies pour tenir compte du nouveau contexte géopolitique. Nous avons vendu Valeo (pression sur les prix) mais également Elis, Néoen (coûts de financement qui augmentent avec des taux élevés). Enfin, nous avons pris des bénéfices sur Hermès, Safran et L'Oréal.

Perspectives

Les marchés actions ont fortement corrigé ce mois-ci, la conséquence de résultats mitigés au troisième trimestre avec des déceptions sévèrement punies mais également le résultat des tensions géopolitiques qui augmentent la prime de risque.

Les prévisions pour 2023 sont prudentes : l'affaiblissement du sentiment des entreprises quant aux perspectives se reflète dans l'accélération du nombre d'avertissements sur résultat ce trimestre.

Dans cet environnement marqué par de fortes incertitudes, nous conservons une vue positive sur des valeurs défensives ou qui offrent de la visibilité (carnet de commandes, activités résilientes). Nos choix de valeurs continuent de s'appuyer sur l'analyse fondamentale ainsi que l'analyse extra-financière. La construction du portefeuille bénéficie également de l'engagement des sociétés à adopter de meilleures pratiques ESG.

Novembre 2023

Stratégie d'engagement

La préparation de la COP 28 qui se tient à Dubaï demeure l'actualité principale de cette fin du mois de novembre, avec un peu d'espoir et beaucoup de circonspection sur l'engagement climat à venir malgré l'urgence.

Cette réunion est pourtant une étape importante puisqu'elle doit faire un premier bilan des engagements pris par tous les états en 2015 lors de la COP21 à Paris, et en tirer les conséquences pour l'élaboration d'une nouvelle trajectoire.

Dans le même temps, en France, les règles du label ISR vont évoluer et l'on s'oriente vers l'exclusion de l'univers d'investissement des sociétés du secteur des énergies fossiles pour les fonds labellisés.

Sur le mois de novembre, les discussions autour des pratiques ESG se sont poursuivies avec près d'une vingtaine de sociétés françaises.

L'actualité a plusieurs fois imposé l'agenda, avec des points d'étapes sur les sujets traditionnels comme les réductions des émissions carbone.

Nous avons ainsi échangé avec TechnipEnergies qui s'est expliquée sur le respect des sanctions internationales concernant les actifs de GNL en Russie. De même, après l'accident mortel dans des mines du Kazakhstan, nous avons questionné Arcelor Mittal sur le renforcement de sa politique de santé sécurité dans le monde.

Par ailleurs, après l'annonce surprise d'une réunification des postes de président et de directeur général chez Saint-Gobain à l'unanimité du conseil d'administration (trois ans seulement après une dissociation qui avait pourtant été saluée), nous étions curieux d'entendre les justifications pour ce que nous considérons comme un retour en arrière. Enfin, les entreprises commencent à sonder les attentes d'Amundi notamment en matière de politiques de rémunération des dirigeants qui seront proposées lors du vote des résolutions aux assemblées générales de 2024.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Contexte de marché

Les marchés actions ont fortement rebondi au mois de novembre, notamment grâce à la détente des taux d'intérêts liée au ralentissement des chiffres d'inflation, laissant augurer de la fin d'un cycle inédit de hausse des taux par les banques centrales enclenché depuis le premier semestre 2022. Le taux 10 ans français est ainsi redescendu à 3%. La BCE estime un retour de l'inflation à l'objectif de +2% en 2025. Dans le même temps, l'économie donne des signes de faiblesse avec des indicateurs qui penchent vers une stagnation du PIB pour 2024. Le baril a vu son cours chuter reflétant les inquiétudes d'une demande plus atone et d'une offre devenue excédentaire (ce qui devrait s'inverser après la réunion de l'OPEC statuant sur la réduction de production).

Les secteurs de la technologie (croissance long terme), industriel (cyclicité), des services aux collectivités (duration longue), mais surtout immobilier (perspective de baisse des taux) ont profité de cet environnement, alors que le secteur de l'énergie est le seul à ressortir en légère baisse sur le mois.

Performances du portefeuille

Le portefeuille affiche une performance en ligne avec le rebond de son indice de référence, le CAC All tradable. La principale contribution à la performance du fonds provient du rebond de titres récemment pénalisés comme Worldline (sécurisation des paiements) ou encore Téléperformance (leader de la gestion relation clients). A l'inverse, l'absence de position en portefeuille du constructeur automobile Stellantis et l'entreprise de semi-conducteurs STMicroelectronics a pesé sur la performance relative.

Mouvements de portefeuille

Plusieurs mouvements significatifs ont été opérés au cours du mois. Nous avons vendu Accor (après la surperformance, craintes sur la soutenabilité des prix) et de la Française des Jeux (qui n'a pas joué son rôle défensif) et avons réduit nos positions sur TotalEnergies et EssilorLuxottica (moindre consommation discrétionnaire notamment aux Etats-Unis). A l'inverse, nous avons initié des positions sur l'équipementier semi-conducteurs Soitec (reprise attendue de la demande de smartphones en 2024) ou encore sur le gestionnaire de concession Getlink (reprise du trafic sous la Manche, succès de l'interconnexion électrique et attrait spéculatif), et renforcé celles sur les services pétroliers de TechnipEnergies (solide carnet de commandes) et les services informatiques de Sopra Steria (meilleure résilience des clients finaux).

Perspectives

Les deux principaux facteurs freinant la dynamique des marchés (pic d'inflation et pic de taux) semblent derrière nous. Dorénavant, la question demeure le rythme de baisse des taux par les banques centrales, ce qui devrait conditionner l'ampleur de la récession à venir avec soit un atterrissage en douceur soit un ralentissement économique plus profond.

Le contexte géopolitique toujours compliqué en toile de fonds (élections américaines l'année prochaine, guerres en Ukraine et au Moyen Orient, relations sino-américaines tendues,) n'aide pas à l'amélioration de la visibilité. Dans cet environnement, nous privilégions la prudence au sein du portefeuille avec une exposition à des secteurs défensifs (comme la consommation durable, les services de communication, .) mais aussi à des secteurs faiblement valorisés (comme les financières).

Nos choix de valeurs continuent de s'appuyer sur l'analyse extra-financière en parallèle de la traditionnelle analyse fondamentale. La construction du portefeuille bénéficie également de l'engagement des sociétés à adopter de meilleures pratiques ESG, ce qui conduit à un portefeuille dont le score ESG surpasse celui des 80% des entreprises les mieux notées de l'indice de référence, et dont les émissions carbone restent inférieures à celles de cet indice.

Décembre 2023

Stratégie d'engagement

La COP28 s'est achevée avec un sentiment de verre à moitié plein ou à moitié vide. On ne peut nier certaines avancées encourageantes contenues dans l'accord final accouché aux forceps par le Président Sultan Ahmed Al Jaber le 13 décembre 2023, qui enjoint les participants à plusieurs actions comme tripler la capacité des énergies renouvelables au niveau mondial et doubler le taux annuel d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici 2030, multiplier les efforts pour éliminer progressivement l'électricité produite avec du charbon sans recourir pour cela à la capture du CO2 et engager une transition hors des énergies fossiles, d'une manière juste, ordonnée et équitable, afin de supprimer les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, conformément aux données scientifiques. Le texte envoie donc un signal indéniable sur la nécessité d'une sortie à terme des énergies fossiles, en positionnant pour la première fois le pétrole, le gaz et le charbon au même plan.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Il entérine également la nécessité de faire le forcing sur les énergies renouvelables, en citant la réalité scientifique. D'un autre côté, les engagements restent largement insuffisants pour atteindre l'objectif des accords de Paris sur la limitation de la hausse de température.

Dans le même temps, en France, Bercy a détaillé les nouvelles règles des fonds labellisés ISR, et le nouveau cadre a été publié début décembre, confirmant les exclusions fossiles. En revanche, Bercy s'est montré plus souple sur l'analyse des plans de transition et la pondération des trois piliers de l'ESG. Le référentiel devient nettement plus exigeant pour les gérants qui disposeront d'une période de transition du 1er mars 2024 au 1er janvier 2025.

Au mois de décembre, les discussions autour des pratiques ESG se sont poursuivies notamment avec Kering avec qui le dialogue a porté sur le contrôle des bonnes pratiques pour les fournisseurs mais également sur le nouveau processus de contrôle des risques de réputation en termes de marketing après «l'affaire Balenciaga».

Nous avons également échangé avec Safran dans le but de préciser les éléments de double matérialité qu'Amundi jugeait important. Nous avons également préparé les assemblées générales lors d'échanges avec Saint-Gobain où nous avons donné notre avis sur la proposition de réunification des rôles de Président et Directeur Général. Enfin nous avons échangé avec Accor sur les évolutions possibles des termes de rémunérations de son Président-Directeur Général.

Contexte de marché

Le marché français comme les autres marchés européens a clôturé le dernier mois de l'année en hausse (CAC All Tradable à +3.43%) avec la publication de certaines données macro-économiques qui ont conforté le sentiment que la remontée des taux d'intérêt touchait à sa fin, voire qu'une baisse des taux imminente était désormais envisageable. Jérôme Powell, Président du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis (Fed) a en effet indiqué qu'une réflexion s'engageait sur la date de la première baisse de taux, qui interviendrait même avant que l'inflation n'atteigne l'objectif de +2% afin de préserver l'économie américaine. Si la FED prévoit que des baisses soient susceptibles d'apparaître en 2024, la Banque Centrale Européenne (BCE) ne s'est, quant à elle, pas prononcée sur une éventuelle détente. En effet, dans la zone euro, les économies tournent au ralenti et la baisse du PIB au troisième trimestre a été confirmée, les ventes au détail n'augmentent que timidement et parallèlement les commandes industrielles en Allemagne chutent de manière surprenante. L'économie se contracte donc de plus en plus, pénalisée notamment par la France qui s'enfonce vers une récession et par l'Allemagne.

Les secteurs des loisirs (valorisation attractive), mais surtout immobilier (perspective de baisse des taux) ont continué à profiter de cet environnement, alors que le secteur de l'énergie et le secteur bancaire ont connu une légère baisse sur le mois.

Performances du portefeuille

Le portefeuille affiche une sous-performance relative à son indice de référence, le CAC All tradable. Les principales contributions négatives sont liées aux valeurs défensives détenues en portefeuille qui ont sous-performé comme Orange, Danone et Scor, mais également le fort rebond de Saint-Gobain, non détenu en portefeuille. A l'inverse, le fonds a bénéficié des bonnes performances de Safran, Solvay, Publicis et du rebond de Worldline.

Mouvements de portefeuille

Plusieurs mouvements significatifs ont été opérés au cours du mois. Nous avons vendu TotalEnergies (afin de mettre dès maintenant le portefeuille en ligne avec les nouvelles règles du Label ISR) et également Safran (suite à la bonne performance et un potentiel d'appréciation désormais limité) et avons réduit nos positions sur Schneider et Airbus (réduction de notre exposition aux valeurs industrielles). A l'inverse, nous avons initié des positions sur l'énergéticien Engie (amélioration du profil de risque suite aux accords signés avec l'état belge sur le nucléaire) ou encore sur le gestionnaire de concessions Vinci (activités soutenues dans les aéroports et dans la construction « grands projets »), et renforcé celles sur le fabricant de pneumatiques Michelin (fin du déstockage) et compléter nos positions sur Solvay et Syensqo, les deux sociétés issues de la séparation des activités de Solvay (meilleure valorisation des deux parties d'activités).

Perspectives

Les actions ont connu un bon parcours en 2023, une certaine consolidation serait saine compte tenu des tendances des indicateurs économiques. Si les perspectives pour 2024 restent incertaines, l'anticipation d'une baisse des taux pourrait inciter à déployer davantage les liquidités, mais il sera alors nécessaire que le scénario d'un atterrissage en douceur se cristallise.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Il existe donc une opportunité de transfert de liquidités des obligations vers les actions si les taux baissent effectivement cette année et que les valorisations des actions commencent à paraître plus compétitives par rapport au segment monétaire, en particulier si le contexte de croissance est décent. Cependant, les facteurs baissiers sont importants, en raison d'un risque de récession aux États-Unis, une possible dégradation du contexte géopolitique mondial avec davantage de conséquences sur les entreprises, les investisseurs et les marchés financiers, et enfin un risque de résurgence de l'inflation avec un marché du travail tendu et un soutien fiscal toujours actif.

Dans cet environnement, nous maintenons la prudence au sein du portefeuille avec une exposition à des secteurs défensifs (comme la consommation durable, les services de communication,) mais aussi à des secteurs faiblement valorisés (comme les financières).

Nos choix de valeurs continuent de s'appuyer sur l'analyse extra-financière en parallèle de la traditionnelle analyse fondamentale. La construction du portefeuille bénéficie également de l'engagement des sociétés à adopter de meilleures pratiques ESG, ce qui conduit à un portefeuille dont le score ESG surpasse celui des 80% des entreprises les mieux notées de l'indice de référence, et dont les émissions carbone restent inférieures à celles de cet indice.

De décembre 2022 à décembre 2023, la performance de la Part C / FR0010431015 est de 12,77%. Celle du benchmark est de 17,80% avec une tracking error de 2,79%.

De décembre 2022 à décembre 2023, la performance de la Part D / FR001400HTR8 est de -2,00%. Celle du benchmark est de 1,48%.

Les performances obtenues sur la période ne préjugent pas des résultats futurs du Fonds.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT SICAV	869 841 776,68	62 838 247,93

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

Au 29 décembre 2023, l'OPC n'a pas de position sur titres soumise à la réglementation SFTR à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS). Cependant, au cours de la période, l'OPC a effectué des transactions de financement sur titres soumises à la réglementation SFTR qui ont dégagé des revenus d'un montant de 2 557,37€ et des coûts d'un montant de 0,00€.

Informations spécifiques

Proportion d'investissement de l'actif en titres ou droits éligible au PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

- La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il est investi en totalité et en permanence en parts (ou actions le cas échéant) de son OPC maître et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion de cet OPC maître.

Conformément à la réglementation et au cours de la période écoulée, l'OPC maître a présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans la notice d'information et repris dans le paragraphe « Frais de gestion ».

Fonds et instruments du groupe

- Cette information est présentée dans l'Annexe aux Comptes annuels - Compléments d'information relatif au Bilan et au Compte de résultat. (Autres informations).

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Droit de vote

Le FCP étant nourricier (c'est-à-dire investi en totalité et en permanence en parts d'un seul OPC maître, et à titre accessoire en liquidités), c'est la politique de vote de son fonds maître qu'il convient de considérer.

Vous pouvez vous reporter à cette politique et au rapport d'exercice des droits de vote relatif sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com, rubrique « à propos de Amundi ».

Swing Pricing

Le Swing Pricing est un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative d'un OPC. En cas de souscriptions et/ou de rachats significatifs dans l'OPC, ce mécanisme permet d'ajuster la valeur liquidative à la hausse ou à la baisse selon la variation du solde net des souscriptions/rachats afin de protéger les porteurs actuels de l'effet de dilution généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Ce mécanisme de Swing Pricing se traduit par une répartition différente des coûts entre les investisseurs présents et les investisseurs entrants/sortants. Son déclenchement ne génère pas de coûts supplémentaires pour les investisseurs déjà présents dans l'OPC concerné.

Les coûts de réaménagement du portefeuille (frais de transaction, taxes, coûts de liquidité...) liés aux souscriptions/rachats sont supportés par les investisseurs entrants ou sortants ayant généré des mouvements de souscriptions/rachats importants.

La mise en œuvre du Swing Pricing n'entraîne pas de changement des modalités de souscriptions / rachats.

La méthode de Swing Pricing appliquée par le groupe Amundi est celle avec seuil de déclenchement : le Swing Pricing sera appliqué sur la valeur liquidative, uniquement lorsque le solde net de souscriptions / rachats aura atteint un seuil prédéfini.

Si le seuil de déclenchement est atteint, la valeur liquidative est « swinguée » i.e. sa valeur est ajustée d'un montant déterminé par un facteur d'ajustement apporté à la valeur liquidative : le facteur de swing

L'ajustement de la valeur liquidative se fait à la hausse en cas de collecte nette positive (souscriptions > rachats) ou à la baisse en cas de collecte nette négative (rachats > souscriptions).

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

La connaissance des paramètres ou informations de nature à déclencher le Swing Pricing peuvent créer des situations de conflit d'intérêt. Ceux-ci sont prises en compte dans la cartographie des risques de conflit d'intérêt de Société Générale Gestion. Ces paramètres sont par conséquent confidentiels et non communicables de manière à préserver l'intérêt des investisseurs.

Loi de transition énergétique pour la croissance verte (Article 173 de la loi n°2015-992) et Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

SOCIETE GENERALE Gestion produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus 13 000 entreprises dans le monde, selon une échelle qui va de A (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à G (pour les moins bonnes). Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

SOCIETE GENERALE Gestion applique une politique d'exclusion ciblée qui se fonde sur des textes à portée universelle comme le Pacte Mondial de l'ONU, les conventions relatives aux droits de l'homme, à l'organisation internationale du travail et à l'environnement. SOCIETE GENERALE Gestion exclut ainsi de toutes ses gestions actives les entreprises aux comportements non conformes à ses convictions ESG ou aux conventions internationales et à leur traduction en droits nationaux :

- mines antipersonnel,
- bombes à sous-munitions,
- armes chimiques,
- armes biologiques,
- armes à uranium appauvri.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de SOCIETE GENERALE Gestion.

De plus, SOCIETE GENERALE Gestion met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac.

Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles SOCIETE GENERALE Gestion a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Charbon

Le charbon étant le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine, SOCIETE GENERALE Gestion a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique au charbon thermique, générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, SOCIETE GENERALE Gestion a progressivement renforcé sa politique d'exclusion charbon. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole. Conformément aux Objectifs de développement durable des Nations unies et à l'Accord de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et les recommandations d'un Comité scientifique, qui prend en compte les scénarios énergétiques de l'AIE (Agence internationale de l'énergie), du Climate Analytics et des Science-Based Targets. En 2020, dans le cadre de la mise à jour de sa politique sur le secteur du charbon thermique, SOCIETE GENERALE Gestion a étendu de nouveau sa politique d'exclusion à l'exploitation du charbon, qui se réfère désormais à toute entreprise développant ou prévoyant de développer de nouvelles capacités d'exploitation du charbon thermique.

SOCIETE GENERALE Gestion exclut:

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités charbon thermique sur l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport),
- Les entreprises réalisant plus de 25 % de leur revenu de l'extraction du charbon thermique,
- Les entreprises réalisant une extraction de charbon thermique de 100 MT ou plus sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité au charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse, toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Application en gestion passive :

Fonds passifs ESG

- Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion
- du secteur charbon de SOCIETE GENERALE Gestion (à l'exception des indices très concentrés).

Fonds passifs non ESG

- Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.
- Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.
- Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de SOCIETE GENERALE Gestion répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.
- Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif de SOCIETE GENERALE Gestion mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, SOCIETE GENERALE Gestion a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Tabac

Depuis 2018, SOCIETE GENERALE Gestion limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac et applique les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

En mai 2020, SOCIETE GENERALE Gestion est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac.

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, SOCIETE GENERALE Gestion met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 173 », disponible sur <https://www.societegeneralegestion.fr/Nous-connaître/Notre-societe/Nos-engagements> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 8 – gestion active – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – gestion active – au titre de l'article 11 de SFDR

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et à ce titre est classé Article 8 conformément au Règlement « Disclosure ».

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Les intermédiaires sont sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Le risque de contrepartie défini par l'équipe d'analyse crédit de la Société de gestion sur la base d'une étude interne extrêmement détaillée. Cette analyse est menée séparément sur le marché monétaire et sur le marché obligataire,
- La compétitivité des prix évaluée à partir d'un état de reporting fourni par les tables de négociation,
- La qualité de l'exécution et du dénouement des opérations évaluée par un état de reporting fourni par le middle office,
- La qualité de la recherche.
- La demande d'entrée en relation avec un nouvel intermédiaire financier, à l'initiative d'un négociateur ou d'un gérant, doit être présentée à la Direction des Risques de la Société de gestion pour accord.

Le document « politique d'exécution » est disponible sur le site internet de SOCIETE GENERALE GESTION : www.societegeneralegestion.fr.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Le compte rendu relatif au frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de S2G www.societegeneralegestion.fr ou adressé à tout porteur qui en ferait la demande.

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Société Générale Gestion est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Société Générale Gestion (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (90 bénéficiaires ¹) s'est élevé à 7 829 668 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 5 950 639 euros, soit 76% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 1 879 028 euros, soit 24% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (3 bénéficiaires) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (1 bénéficiaire), le montant total des rémunérations versées à ces catégories de personnel (fixes et variables différés et non différés) n'est pas publié.

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales

ESG :

- Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
- Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
- Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
- Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
- Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -
 - Prêts de titres : -
 - Emprunts de titres : -
 - Prises en pension : -
 - Mises en pensions : -
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : -
 - Change à terme : -
 - Future : -
 - Options : -
 - Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	2 557,37
- Autres revenus	-
Total des revenus	2 557,37
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 29 décembre 2023

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
NOURRICIER
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SOCIETE GENERALE GESTION SA
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR



SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR



SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.04.26 14:26:09 +0200

Comptes annuels

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

BILAN Actif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Instruments financiers	1 062 276 484,10	193 875 745,10
• OPC MAÎTRE	1 062 276 484,10	193 875 745,10
• CONTRATS FINANCIERS	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	5 531,81	-
Liquidités	5 531,81	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	1 062 282 015,91	193 875 745,10

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

BILAN Passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	1 073 582 736,63	194 732 482,68
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 317 357,90	2 503 407,78
• Résultat de l'exercice	-19 798 943,62	-3 815 630,89
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	1 060 101 150,91	193 420 259,57
Instruments financiers	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	2 180 865,00	455 349,15
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 180 865,00	455 349,15
Comptes financiers	-	136,38
Concours bancaires courants	-	136,38
Emprunts	-	-
Total du passif	1 062 282 015,91	193 875 745,10

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

HORS-BILAN

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

COMPTE DE RÉSULTAT

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	12 155,81	10,89
• Produits sur actions et valeurs assimilées	4 336,20	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	2 557,37	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	19 049,38	10,89
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-17 970,50	-1 030,09
• Autres charges financières	-5 872,38	-2 011,85
Total (II)	-23 842,88	-3 041,94
Résultat sur opérations financières (I - II)	-4 793,50	-3 031,05
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-14 513 551,91	-4 786 397,93
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-14 518 345,41	-4 789 428,98
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-5 280 598,21	973 798,09
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-19 798 943,62	-3 815 630,89

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone Euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone Euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Dans le cas des ABS et MBS, ces évaluations sont obtenues par une interrogation systématique du marché pour chaque titre concerné. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone Euro sont évaluées au cours de compensation.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone Euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone Euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts de FCC, FCPR ou FCPI détenues sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois sont évalués selon une méthode linéaire.

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.

Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les contrats d'échange de performance actions, d'OPC et d'indices sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature.

Les produits structurés crédit, change, taux (option sur spread, exotique, barrière, digitale sur défaut,...), les CDO et CSO, sont valorisés en fonction de paramètres de marché fournis par les contreparties et/ou en fonction des prix calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les titres adossés à un contrat d'échange (asset swaps) sont évalués à prix de marché.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

Les options sur différence de taux CAP, FLOOR ou COLLAR sont valorisées selon une méthode actuarielle.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Dans le cas d'options d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois, les primes payées ou reçues sont lissées sur la durée restante à courir.

Les fonds d'investissement étrangers à valeur liquidative mensuelle sont valorisés sur la base de cours estimés fournis par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles. Conformément à ce qui a été inscrit dans le programme d'activité sur les dérivés de crédit que S2G a déposé à l'AMF et que celle-ci a validé, ceux-ci sont valorisés chaque jour avec le module CDSW de bloomberg qui donne la valeur Mark-to Market une fois entrés tous les périmètres de l'instrument et le spread du jour obtenu de contributeurs de marché.

Mécanisme du Swing Pricing

En tant que nourricier d'AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT, le Fonds supporte indirectement le mécanisme anti-dilution dit « swing pricing » mis en œuvre au niveau de son OPC maître.

Méthodes de comptabilisation :

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée périodiquement sur la base de l'actif net OPC inclus.

Les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais de fonctionnement et de gestion de l'OPCVM nourricier :

Frais facturés à OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	2,30 % TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion		
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0.1 % TTC l'an maximum

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Frais facturés à OPCVM	Assiette	Taux barème
<p>Commission de mouvement Prestataire percevant des commissions de mouvement :</p> <p>*****</p> <p>AMUNDI INTERMEDIATION</p>	<p>Prélèvement sur chaque transaction ou opération</p>	<p>Obligations <u>Titres</u> : Fourchette de 0,001% à 0,32% du montant des transactions (barème variable selon la durée de vie résiduelle du titre et du montant de la transaction). Ces taux sont doublés pour les obligations convertibles ou à haut rendement. <u>Futures et options sur taux et devises</u> : 0.02% maximum du nominal du sous-jacent. Monétaires <u>Titres et repos</u> : 0,01% maximum du montant des transactions. Actions <u>Titres</u> : 0,55% maximum du montant des transactions. <u>Futures</u> : 0,10% maximum sur l'exposition. <u>Options</u> : 1,00% maximum de la prime.</p>
<p>Commission de surperformance</p>	<p>Néant</p>	<p>Néant</p>

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et affichés ci-dessus, les coûts suivants : Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM ;

Les coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'AMF au titre de la gestion de l'OPCVM. Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

En outre, en tant que fonds nourricier, le fonds supporte indirectement les frais suivants facturés à l'OPCVM maître :

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

- Rappel des frais de gestion et de fonctionnement de l'OPCVM maître :

Frais facturés à OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action BdF-D : 0,45 % TTC maximum
		Action I-C : 1,10 % TTC maximum
		Action L-C : 1,196 % TTC maximum
		Action O-C : 0,10 % TTC maximum
		Action P-C : 1,196 % TTC maximum
		Action P-D : 1,196 % TTC maximum
		Action PM-C : 1,196 % TTC maximum
		Action S2-C : 0,90 % TTC maximum
		Action Z-C : 0,45 % TTC maximum
		Action Z-D : 0,45 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire ***** Perçue par la société de gestion sur les opérations de change et par Amundi Intermédiation sur tous les autres instruments et opérations.	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Montant forfaitaire de 0 à 113 euros TTC selon la place ***** Montant forfaitaire de 1€ par contrat (futures/options) + commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change, ...)

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Frais facturés à OPCVM	Assiette	Taux barème
Commission de surperformance	Actif net	Action BdF-D : Néant
		Action I-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
		Action L-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
		Action O-C : Néant
		Action P-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
		Action P-D : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
		Action PM-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
		Action S2-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
		Action Z-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
		Action Z-D : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Affectation du résultat net :

Part C : Capitalisation

Part D : Distribution

Affectation des plus-values nettes réalisées :

Part C : Capitalisation

Part D : Capitalisation et/ou distribution.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

2 Évolution actif net

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	193 420 259,57	276 420 228,63
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	885 681 583,52	25 217 883,55
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-67 499 723,58	-75 695 878,46
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 582 189,58	2 807 929,47
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 805,41	-9 443,95
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-509,41	-
Différences de change	0,03	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	58 344 363,31	-30 531 030,69
- Différence d'estimation exercice N	74 874 647,55	16 530 284,24
- Différence d'estimation exercice N-1	16 530 284,24	47 061 314,93
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-14 518 345,41	-4 789 428,98
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments*	96 138,71	-
Actif net en fin d'exercice	1 060 101 150,91	193 420 259,57

*Soultes suite fusion

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Opc Maître	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		2 180 865,00
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		1 888 684,96
Provisions commissions de mouvements EUR		292 180,04
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Part C / FR0010431015	12 630 520,582	828 060 101,20	1 004 935,612	66 932 189,12
Part D / FR001400HTR8	1 205 722,285	57 621 482,32	11 556,506	567 534,46
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
Part C / FR0010431015		26 768,25		-
Part D / FR001400HTR8		9,80		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
Part C / FR0010431015		26 768,25		-
Part D / FR001400HTR8		9,80		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
Part C / FR0010431015		-		-
Part D / FR001400HTR8		-		-

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
Part C / FR0010431015	1,96
Part D / FR001400HTR8	1,97
<hr/>	
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
Part C / FR0010431015	-
Part D / FR001400HTR8	-
<hr/>	
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
<hr/>	
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	1 062 276 484,10
- autres instruments financiers	-

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-19 798 943,62	-3 815 630,89
Total	-19 798 943,62	-3 815 630,89

Part C / FR0010431015	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-19 373 873,72	-3 815 630,89
Total	-19 373 873,72	-3 815 630,89
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Part D / FR001400HTR8	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-425 069,90	-
Total	-425 069,90	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 317 357,90	2 503 407,78
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	6 317 357,90	2 503 407,78

Part C / FR0010431015	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	6 132 144,23	2 503 407,78
Total	6 132 144,23	2 503 407,78
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

Part D / FR001400HTR8	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	179 124,87	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	6 088,80	-
Capitalisation	-	-
Total	185 213,67	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 194 165,779	-
Distribution unitaire	0,15	-

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 14 février 2007.

Devise

EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.07.2019
Actif net	1 060 101 150,91	193 420 259,57	276 420 228,63	190 453 208,90	174 400 589,74

Part C / FR0010431015

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.07.2019
Nombre de parts en circulation	14 862 157,596	3 236 572,626	4 143 305,354	3 547 522,491	3 769 683,785
Valeur liquidative	67,39	59,76	66,71	53,68	46,26
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-0,89	-0,40	-0,31	4,89	-6,06

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Part D / FR001400HTR8

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.07.2019
Nombre de parts en circulation	1 194 165,779	-	-	-	-
Valeur liquidative	49,00	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	0,15	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-0,35	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

4 Inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
O.P.C.V.M.						
FR0013526191	AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT SICAV	PROPRE	7 834 475,1391	062 276 484,10	EUR	100,21
Total O.P.C.V.M.				1 062 276 484,10		100,21
Total Valeurs mobilières				1 062 276 484,10		100,21
Liquidités						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-292 180,04	-292 180,04	EUR	-0,03
Total AUTRES				-292 180,04		-0,03
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	5 531,81	5 531,81	EUR	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				5 531,81		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMCALNAVCPTA	PROPRE	-6 519,10	-6 519,10	EUR	-0,00
	PRCOMGESTDEP	PROPRE	-6 617,07	-6 617,07	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 503 608,75	-1 503 608,75	EUR	-0,14
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-78 539,32	-78 539,32	EUR	-0,01
	PRHONOCAC	PROPRE	-95,83	-95,83	EUR	-0,00
	PRN-1COMCALNAVCPTA	PROPRE	-26 274,44	-26 274,44	EUR	-0,00
	PRN-1COMCALNAVCPTA	PROPRE	-41 355,20	-41 355,20	EUR	-0,00
	PRN-1COMGESTDEP	PROPRE	-26 666,26	-26 666,26	EUR	-0,00
	PRN-1COMGESTFIN	PROPRE	-52,07	-52,07	EUR	-0,00
	PRN-1COMGESTFIN	PROPRE	-6,41	-6,41	EUR	-0,00
	PRN-1COMGESTFIN	PROPRE	-39 624,60	-39 624,60	EUR	-0,00
	PRN-1COMGESTFIN	PROPRE	-10 501,81	-10 501,81	EUR	-0,00
	PRN-1COMVARBLOQCQ	PROPRE	-6 215,01	-6 215,01	EUR	-0,00
	PRN-1COMVARIABLE	PROPRE	-111 067,64	-111 067,64	EUR	-0,01
	PRN-1FRAISDEP	PROPRE	-31 401,59	-31 401,59	EUR	-0,00

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRN-1HONOCAC	PROPRE	-139,86	-139,86	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-1 888 684,96		-0,18
Total Liquidités				-2 175 333,19		-0,21
Total SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR			1 060 101 150,91			100,00

Annexe(s)

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Caractéristiques du FCP



Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR (C)

Société de gestion : Société Générale Gestion (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010431015 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.societegeneralegestion.fr

Appelez le +33 1 76378100 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Société Générale Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Société Générale Gestion est agréée en France sous le n° GP-09000020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/10/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Actions pays zone Euro

Objetifs : En souscrivant à SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR, vous investissez principalement dans des actions françaises, au travers de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - O.

En effet, votre investissement est réalisé en quasi-totalité dans AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - O et, accessoirement en liquidités.

L'objectif de gestion du fonds est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

La performance de SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR peut être inférieure à celle de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - O en raison notamment de ses propres frais.

La stratégie de votre fonds est identique à celle de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - O, à savoir :

Rappel de l'objectif de gestion de la SICAV maître :

L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Rappel de la politique d'investissement de la SICAV maître :

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La stratégie d'engagement au centre de la philosophie d'investissement du fonds a pour objectif, en capitalisant sur sa position d'actionnaire, d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG. A travers l'analyse financière, la gestion favorise les sociétés dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une analyse extra-financière qui aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour connaître leurs pratiques ESG.

La SICAV pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière

répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- approche d'engagement afin d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG.

- « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par notre équipe d'analystes extra-financiers. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement.

- « approche en amélioration de note » (la note ESG moyenne de la SICAV doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées).

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

La SICAV bénéficie du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum en actions françaises de 60%.

L'univers d'investissement est centré sur les actions françaises, principalement de grandes capitalisations. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Les titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter 25% de l'actif net. La SICAV peut détenir des obligations publiques et privées (à taux fixe, taux variable et des obligations indexées). Elle peut également détenir les instruments du marché monétaire suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro). Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR est éligible au PEA.

L'OPC maître est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant

(valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

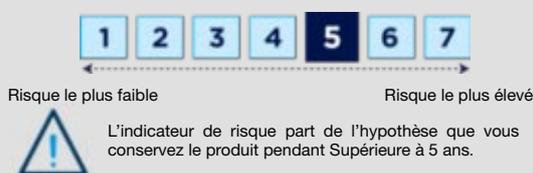
Informations complémentaires: Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds et son maître, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Société Générale Gestion -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.societegeneralegestion.fr.

Dépositaire : SOCIETE GENERALE.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12:25.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an Supérieure à 5 ans	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 730 €1 720
	Rendement annuel moyen	-82,7% -29,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 920 €7 940
	Rendement annuel moyen	-20,8% -4,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 €11 520
	Rendement annuel moyen	2,5% 2,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 €13 800
	Rendement annuel moyen	43,2% 6,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/09/2018 et 29/09/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Que se passe-t-il si Société Générale Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Document
d'informations
clés

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€399	€1 416
Incidence des coûts annuels**	4,0%	2,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,38% avant déduction des coûts et de 2,87% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,95% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	191,10 EUR
Coûts de transaction	0,08% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	7,52 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à serviceclients.s2g@sggestion.fr

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet

www.societegeneralegestion.fr. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet

www.societegeneralegestion.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur

www.societegeneralegestion.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois

sur www.societegeneralegestion.fr.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR



Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR (D)

Société de gestion : Société Générale Gestion (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400HTR8 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.societegeneralegestion.fr

Appelez le +33 1 76378100 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Société Générale Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Société Générale Gestion est agréée en France sous le n° GP-09000020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/10/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Actions pays zone Euro

Objectifs :

En souscrivant à SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR, vous investissez principalement dans des actions françaises, au travers de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - O.

En effet, votre investissement est réalisé en quasi-totalité dans AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - O et, accessoirement en liquidités.

L'objectif de gestion du fonds est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

La performance de SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR peut être inférieure à celle de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - O en raison notamment de ses propres frais.

La stratégie de votre fonds est identique à celle de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - O, à savoir :

Rappel de l'objectif de gestion de la SICAV maître :

L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Rappel de la politique d'investissement de la SICAV maître :

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La stratégie d'engagement au centre de la philosophie d'investissement du fonds a pour objectif, en capitalisant sur sa position d'actionnaire, d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG. A travers l'analyse financière, la gestion favorise les sociétés dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une analyse extra-financière qui aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour connaître leurs pratiques ESG.

La SICAV pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière

répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- approche d'engagement afin d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG.

- « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par notre équipe d'analystes extra-financiers. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement.

- « approche en amélioration de note » (la note ESG moyenne de la SICAV doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées).

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

La SICAV bénéficie du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum en actions françaises de 60%.

L'univers d'investissement est centré sur les actions françaises, principalement de grandes capitalisations. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Les titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter 25% de l'actif net. La SICAV peut détenir des obligations publiques et privées (à taux fixe, taux variable et des obligations indexées). Elle peut également détenir les instruments du marché monétaire suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro). Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR est éligible au PEA.

L'OPC maître est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant

(valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires: Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds et son maître, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Société Générale Gestion -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.societegeneralegestion.fr.

Dépositaire : SOCIETE GENERALE.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12:25.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an Supérieure à 5 ans	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 730 €1 720
	Rendement annuel moyen	-82,7% -29,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 950 €8 070
	Rendement annuel moyen	-20,5% -4,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 €11 690
	Rendement annuel moyen	2,8% 3,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 €14 010
	Rendement annuel moyen	43,7% 7,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/09/2018 et 29/09/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Que se passe-t-il si Société Générale Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Document
d'informations
clés

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€401	€1 446
Incidence des coûts annuels**	4,0%	2,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,71% avant déduction des coûts et de 3,17% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,97% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est une estimation.	193,06 EUR
Coûts de transaction	0,08% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	7,52 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à serviceclients.s2g@sggestion.fr

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet

www.societegeneralegestion.fr. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet

www.societegeneralegestion.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.societegeneralegestion.fr.

Information SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Identifiant d'entité juridique :
969500CVOXXZ3MDUC621

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui
 Non

<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 79,30 % d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>
--	---



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **CAC ALL TRADABLE**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1.312 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **1.095 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● *...et par rapport aux périodes précédentes?*

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1.314 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 1.094 (C).

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?*

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?**

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- **Vote** : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- **Suivi des controverses** : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/01/2023 au 31/12/2023**

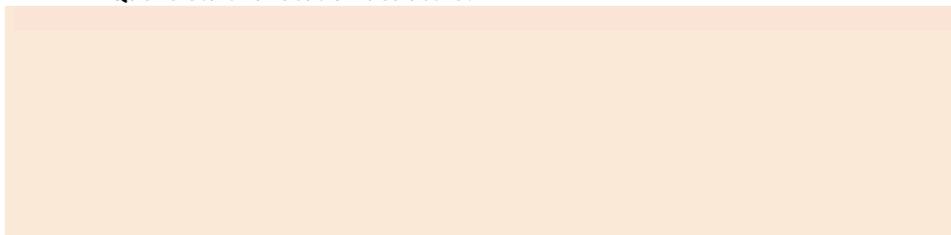
Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - O (C)	Finance	Fonds	France	100,17 %



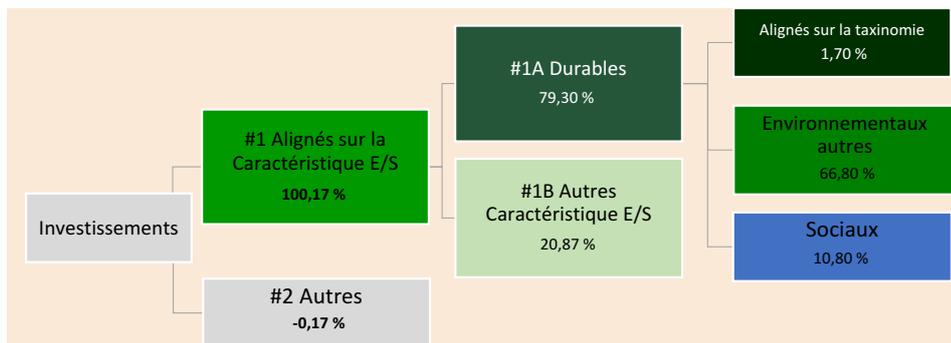
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Finance	Fonds	100,17 %
Autres	Autres	
Liquidités	Liquidités	-0,17 %

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part

● Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 1,70 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

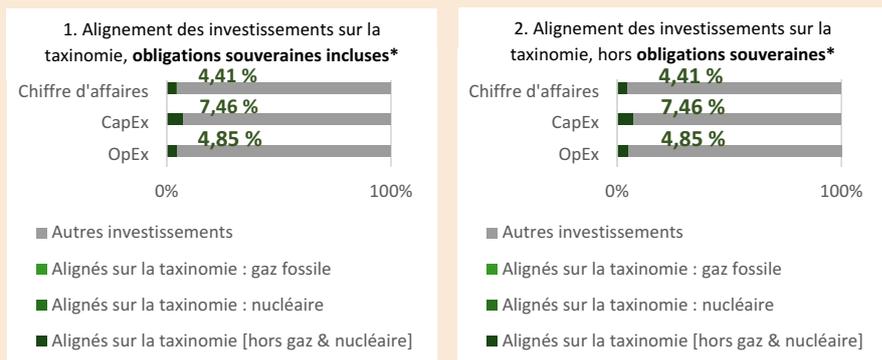
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habitantes

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habitantes?**

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Au 31/12/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,01 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 1,47 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- ***Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?***

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxinomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



Le

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **66,80 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **10,80 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Loi Energie Climat (LEC)

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

Reporting
annuel

31/12/2023

Reporting fonds Article 29 LEC

Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 LEC

Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat, du 8 novembre 2019 qui clarifie et renforce le dispositif de transparence extra-financière des acteurs de marché, a été publié au Journal Officiel le 27 mai 2021.

A date de clôture de l'exercice, le portefeuille ne prenait en compte dans sa stratégie, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris, visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992. Toutefois, Amundi a intégré dans le rapport des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier l'empreinte sur la biodiversité des actifs détenus ainsi que le score de température du portefeuille. Les informations, indicateurs et méthodologies décrits sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Bien que ce rapport ait été préparé et revu avec attention et vigilance, Amundi et ses fournisseurs de données déclinent toute responsabilité concernant de potentielles erreurs ou omissions contenues dans ce document et déclinent toute responsabilité si une tierce personne ou organisation utilise le contenu de ce rapport et subit une perte ou un préjudice direct ou en conséquence. Amundi a aussi intégré dans le rapport des plans d'amélioration continue comprenant notamment l'identification des opportunités d'amélioration et des informations relatives aux actions correctives et changements stratégiques et opérationnels effectués.



www.societegeneralegestion.fr

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs - professionnels -.

Ce document répond aux exigences de l'article 29 de la loi énergie-climat du 8 novembre 2019 (dite LEC) sur le reporting extra-financier des acteurs de marché.

Le document présente :

1. La stratégie climat du portefeuille, notamment si celui-ci a une stratégie d'alignement sur les objectifs de température de l'Accord de Paris ;
2. La stratégie d'alignement du portefeuille, avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ;
3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

De plus amples informations sont disponibles dans la Politique d'investissement responsable d'Amundi et dans notre rapport climat disponibles sur notre site internet <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>.

1. La stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Le portefeuille ne prend pas en compte dans sa stratégie l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris concernant la limitation du réchauffement climatique.

Indicateurs extra-financiers

Amundi intègre, quand cela est pertinent, des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier le score de température du portefeuille.

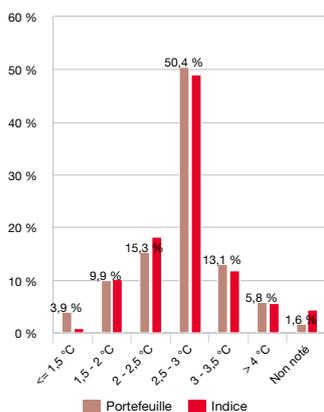
Amundi utilise trois fournisseurs de données pour calculer le score de température des portefeuilles : Iceberg Data Lab, Trucost et CDP. Leurs méthodologies sont proches : ils analysent les données historiques et/ou les cibles publiées par les émetteurs sur la réduction de carbone afin d'obtenir un score de température moyen.

Il y a cependant des différences notables entre les trois méthodologies :

- Les trois fournisseurs analysent l'ambition de l'émetteur. Cependant, Trucost et Iceberg Data Lab intègrent les émissions passées dans leurs estimations des trajectoires.
- Iceberg Data Lab est le seul fournisseur à tenir compte de façon pro-active de la crédibilité des émetteurs. Ils analysent les actions mises en place par rapport aux engagements des émetteurs.
- Beaucoup d'émetteurs n'ont pas encore publié d'objectif de réduction d'émissions carbone. En conséquence, CDP a choisi d'appliquer une trajectoire 3.2°C degré par défaut pour ces émetteurs.
- Trucost a développé une méthodologie plus précise pour agréger les températures au niveau d'un portefeuille. Au lieu d'utiliser une moyenne pondérée, Trucost prend en compte les budgets carbone de chaque entreprise par rapport à un scénario de référence afin de les agréger au niveau d'un portefeuille.

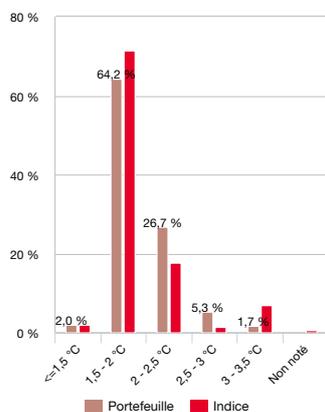
Méthode 1 - Température Iceberg Data Lab (°C)

	Portefeuille	Indice
Température (°C)	2,7	2,7



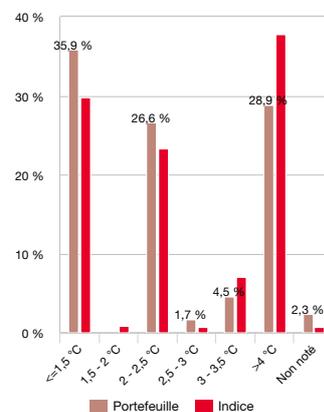
Méthode 2 - Température CDP (°C)

	Portefeuille	Indice
Température (°C)	2,0	2,0



Méthode 3 - Température Trucost (°C)

	Portefeuille	Indice
Trucost temperature c.	2,8	3,2



Politiques d'exclusion

Politique d'exclusion du charbon thermique

La combustion du charbon est le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine. En 2016, Amundi a mis en place une politique sectorielle dédiée au charbon thermique, déclenchant l'exclusion de certaines sociétés et émetteurs. Chaque année depuis cette date, Amundi a progressivement renforcé les règles et seuils de sa politique sur le charbon thermique.

Amundi exclut :

- Les entreprises minières, les entreprises de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets charbon bénéficiant d'un statut autorisé et qui sont en phase de construction, tels que définis dans la liste des développeurs charbon établie par le groupe Crédit Agricole,
- Les entreprises dont les projets relatifs au charbon sont au premier stade de développement, y compris annoncé, proposé, avec un statut pré-autorisé, font l'objet d'un suivi annuel.
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir du charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse ;
- Toutes les sociétés de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil compris entre 20 % et 50 % du revenu total et présentant une trajectoire de transition insuffisante (Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan de sortie) ;
- Les entreprises réalisant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 70 MT ou plus, sans intention de réduction.

L'élimination progressive du charbon est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. C'est la raison pour laquelle Amundi s'est engagée à éliminer progressivement le charbon thermique de ses investissements d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans les autres pays. Conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et aux accords de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et recommandations du Comité scientifique du Crédit Agricole, qui prend en compte les scénarios conçus par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Rapport d'analyse du climat et les "Science Based Targets".

Champ d'application de la politique d'exclusion

Cette politique est applicable à toutes les sociétés mais elle affecte principalement les entreprises minières, les services publics et les sociétés d'infrastructure de transport. Cette politique s'applique à toutes les stratégies de gestion active et à toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion pour les entités suivantes du Groupe Amundi : Amundi Asset Management, BFT IM, CPR AM et SGG.

Utiliser notre position d'investisseur pour inciter les émetteurs à abandonner progressivement le charbon

Amundi a instauré un engagement auprès des sociétés exposées au charbon thermique. Nous leur demandons de publier publiquement une politique d'élimination du charbon thermique conforme au calendrier d'élimination 2030/2040 d'Amundi.

Pour les entreprises :

- (i) Exclues de l'univers d'investissement actif d'Amundi, selon notre politique et celles
- (ii) Dont les politiques de charbon thermique sont telles qu'Amundi les considère comme retardataires

La politique d'Amundi consiste à voter contre la décharge du Conseil ou de la Direction ou la réélection du Président et de certains Administrateurs.

Politique d'exclusion des combustibles fossiles non conventionnels

Depuis le 31 décembre 2022, Amundi exclut également les entreprises dont l'activité est exposée à plus de 30% à l'exploration et à l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (couvrant le "pétrole et le gaz de schiste" et les "sables bitumineux").

Cas des ETFs et des fonds indiciels ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent, dans la mesure du possible, la politique d'exclusion d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

Plan d'amélioration continue

Compte tenu du large spectre de classes d'actifs et régions du monde dans lesquelles Amundi investit pour compte de tiers, qui pour certaines ne bénéficient pas encore des cadres d'analyses ou des données nécessaires à la détermination d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, la mise en place de telles stratégies d'alignement sur l'ensemble des activités de gestion reste un défi.

Par ailleurs, Amundi est une société de gestion d'actifs pour compte de tiers. Son activité de gestion est encadrée par des contrats entre Amundi et ses clients qui déterminent l'objectif d'investissement des portefeuilles de gestion que les clients délèguent à Amundi, notamment en termes de niveau de risque attendu, d'attente de rendement et de contraintes de diversification et de préférences de durabilité. Adopter des contraintes liées à une trajectoire d'alignement avec l'Accord de Paris nécessite à cet effet d'obtenir l'accord de nos mandataires. C'est pourquoi Amundi a initié une stratégie de dialogue actif avec ses clients afin de leur offrir la possibilité d'investir dans des produits qui intègrent dans leur stratégie des caractéristiques d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et de les conseiller dans cette prise de décision.

1. Stratégie Climat du groupe Amundi en soutien des objectifs de neutralité carbone de l'Accord de Paris

- Le Conseil d'administration de la société mère de la société de gestion intègre depuis fin 2020 les enjeux sociaux et environnementaux dans sa gouvernance et analyse trimestriellement les progrès via des indicateurs clés liés au climat et à l'ESG ;
- Une journée de séminaire stratégique dédiée a permis aux membres du Conseil de définir la stratégie à déployer et les axes concrets de mise en œuvre du nouveau Plan Sociétal « Ambition 2025 » ;
- Un comité stratégique ESG & Climat mensuel, présidé par la Directrice générale, définit et valide la politique ESG et climat applicable aux investissements et pilote les principaux projets stratégiques ;
- Engagements pris dans le cadre de la *Net Zero Asset Managers initiative*, à laquelle Amundi a adhéré en Juillet 2021 :
 - Une cible de 18% des encours d'Amundi aligné Net Zéro d'ici 2025 (i.e., ces 18% seront uniquement constitués de fonds et mandats avec des objectifs compatibles avec une trajectoire Net Zéro d'ici 2050) ;
 - -30% d'intensité carbone (IC02e/€m de revenus) d'ici 2025 et -60% d'ici 2030 pour tous les portefeuilles soumis au NZIF (*Net Zero Investment Framework* - Ensemble d'actions, de mesures et de méthodologies grâce auxquelles les investisseurs peuvent maximiser leur contribution pour atteindre l'objectif d'alignement Net Zéro) ;
- D'ici 2025, Amundi proposera également sur l'ensemble des grandes classes d'actifs, des fonds ouverts de transition vers l'objectif Net Zéro 2050 ;
- Atteindre 20 Md€ d'encours sur les fonds dits à impact (dont des fonds de contribution positive aux objectifs de l'Accord de Paris) ;
- Renforcement des règles d'exclusions sectorielles ciblées ;
- Amundi investit des ressources significatives afin de permettre une meilleure prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion de portefeuille :
 - Augmentation significatives de la taille de son équipe ESG ;
 - Lancement d'ALTO* Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux.

2. Actions déployées et changements stratégiques et opérationnels introduits afin d'intégrer durablement le climat au sein de la stratégie

- Intégration progressive des objectifs ESG dans l'évaluation de performance des commerciaux et des gérants de portefeuille pour intégrer cette dimension dans la rémunération variable. Développement d'un programme de formation sur le climat et l'ESG construit avec les experts Amundi pour l'ensemble du personnel afin que chaque employé reçoive une formation adaptée ;
- Mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, dans une approche « best-in-class », les efforts de transition des émetteurs par rapport à un scénario Net Zéro. Les portefeuilles concernés auront pour objectif affiché d'ici 2025 d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers d'investissement de référence ;
- La transition vers une économie bas-carbone fait partie des axes stratégiques de notre politique d'engagement et Amundi a pris l'engagement d'étendre à 1 000 entreprises supplémentaires le périmètre d'entreprises avec lesquelles nous engageons un dialogue continu sur le climat, avec l'objectif que ces entreprises définissent des stratégies crédibles en matière de réduction de leur empreinte carbone, de les faire voter en Assemblée Générale et que leurs dirigeants engagent une partie de leur rémunération sur ces stratégies.

Amundi continuera de faire évoluer sa stratégie climatique dans les années à venir, selon les scénarios scientifiques de référence et en lien étroit avec les objectifs de ses clients, à la fois en investissant dans les solutions d'accélération de la transition et en alignant progressivement ses portefeuilles sur l'objectif de neutralité 2050.

2. La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.

Indicateurs extra-financiers

La question de l'impact des entreprises sur la biodiversité est fondamentale. En 2022, Amundi a pu amorcer le déploiement de données qui lui permettront de calculer l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles.

La métrique retenue pour afficher l'empreinte biodiversité est le **MSAppb* par bEUR** (1). Celle-ci permet de quantifier l'impact des activités des entreprises et de leur chaîne de valeur sur leur environnement. L'empreinte biodiversité d'une entité s'obtient en divisant la valeur d'impact (**MSA.ppb***) par la valeur d'entreprise : on obtient le « **MSAppb*/EURb** ». Pour allouer l'impact d'une entreprise à un portefeuille, cette empreinte est multipliée par le montant détenu dans le portefeuille.

Pour quantifier les impacts biodiversité de chaque entreprise, les inventaires physiques amont nécessaires à la conduite de ses activités sont modélisés à partir du chiffre d'affaires régionalisé et sectorialisé, et ce grâce au modèle entrée-sortie EXIOBASE. Ces flux physiques génèrent des pressions sur la biodiversité, pressions modélisées via la suite d'outils Commotools (outil d'analyse des matières premières) développés par CDC Biodiversité. Enfin, le modèle **GLOBIO** (2) permet de traduire ces pressions en impacts, grâce à des données **MSA en %** (3) sur différents écosystèmes.

On obtient en sortie des impacts exprimés en **MSA.km²** (4), équivalent surfacique du MSA et métrique clé du modèle **GBS** (5). Ces impacts sont distingués en 4 "compartiments" selon le biome (terrestre, aquatique eau douce) et la temporalité de l'impact (statique, dynamique). Pour aboutir à une métrique agrégée, le **MSA.km²** subit une double normalisation :

- la normalisation du différentiel entre surface terrestre (~130 millions de km²) et surface aquatique d'eau douce (~10 millions de km²), à l'issue de laquelle on obtient un **MSAppb - MSA.km²** traduit en parties par milliard ("parts per billion") et exprimé en fraction surfacique de leur biome respectif.
- la normalisation du différentiel entre impacts statiques (produits depuis l'état initial jusqu'à aujourd'hui) et dynamiques (produits sur l'année d'exercice), à l'issue de laquelle on obtient le **MSAppb*** - métrique qui intègre ("time integrated") l'impact statique dans l'empreinte de l'année d'analyse en l'amortissant sur le délai nécessaire à la reconstitution de la biodiversité sur la surface en question (6).

Cette double-normalisation permet d'avoir un indicateur prenant en compte toutes les dimensions de l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité.

	Portefeuille	Indice		Portefeuille	Indice
Empreinte biodiversité (MSAppb* /Md€)	64	57	Notable (entreprises et états)	98,33%	100%
Impact sur la biodiversité (MSAppb*)	142	-	Noté	95,31%	99,46%

(1) MSAppb*/Md€ (BIA, Biodiversity Impacts Analytics – Carbone 4 Finance) : agrège les données à la fois statiques et dynamiques des environnements terrestres et aquatiques : les impacts statiques résultent de l'accumulation passée des pertes en biodiversité ; les impacts dynamiques représentent les impacts survenus dans l'année considérée. Le MSAppb* ramené à la valeur d'entreprise est égal à l'empreinte biodiversité d'une entreprise, le MSAppb*/Md€.

(2) Modèle GLOBIO : développé par un consortium créé en 2003 composé du PBL, de l'UNEP GRID-Arendal(13) et de l'UNEP-WCMC. Le modèle a été conçu pour calculer l'impact de pressions environnementales sur la biodiversité dans le passé, le présent et le futur. Il est fondé sur des relations de pressions-impacts issues de la littérature scientifique. GLOBIO n'utilise pas en entrée de données sur les espèces pour produire ses résultats. A la place, des données spatiales sur les différentes pressions environnementales sont mobilisées et un impact sur la biodiversité est estimé. Ces pressions sont principalement issues du modèle Integrated Model to Assess the Global Environment (IMAGE)

(3) MSA (GLOBIO) : le « Mean Species Abundance » est un indicateur qui affiche le pourcentage d'intégrité de la biodiversité locale

(4) MSA.m2 (GBS) : version surfacique du MSA%. Une perte de 1 MSA.m2 équivaut à l'artificialisation de 1m2 d'un écosystème naturel vierge

(5) Modèle GBS (Global Biodiversity Score) : exprimé dans une métrique surfacique, le MSA.m2, a été construit par CDC Biodiversité. Calculer l'empreinte biodiversité d'une entreprise via le GBS revient à établir un lien quantitatif entre son activité et des impacts sur la biodiversité. Ces impacts sont la conséquence de la contribution de l'activité économique de l'entreprise aux différentes pressions menaçant la biodiversité que la CDB regroupe en cinq catégories : l'utilisation des terres, les pollutions, l'introduction d'espèces invasives, le changement climatique et la surexploitation des ressources

(6) La méthodologie considère qu'il faut 50 ans pour qu'un écosystème revienne à son état d'origine.

Plan d'amélioration continue

Le sujet de la biodiversité, intrinsèquement lié à celui du dérèglement climatique, occupe une place de plus en plus importante dans nos sociétés, dans la recherche, mais aussi dans les considérations économiques. La biodiversité fait partie des thèmes de l'analyse ESG d'Amundi. Elle se reflète dans la grille méthodologique via le critère « Biodiversité & Pollution » et participe ainsi à la construction de la note ESG des émetteurs. Amundi est également particulièrement attentive aux controverses liées à la biodiversité. En 2022, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement. De plus, le sujet a figuré parmi les thématiques d'analyse prioritaires de l'équipe de Recherche ESG en 2022, ce qui s'est traduit par la réalisation d'une série de papiers de recherche intitulée « Biodiversity: it's time to protect our only home » en dix parties. Les deux premières ont été publiées en 2022 tandis que les suivantes seront mises en ligne en 2023.

Le sujet de la biodiversité représente un point d'attention particulier dans le dialogue avec les sociétés dans lesquelles Amundi est investie. Suite aux campagnes lancées en 2019 sur le plastique, en 2020 sur l'économie circulaire, en 2021 sur la biodiversité, Amundi a renforcé le dialogue actif en 2022 avec les entreprises en poursuivant sa campagne d'engagement dédiée à la stratégie biodiversité dans huit secteurs différents. En raison des limites liées aux données disponibles sur le sujet, le premier objectif de cet engagement est d'établir un état des lieux de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, puis de leur demander d'évaluer la sensibilité de leurs activités à cette perte de biodiversité, ainsi que de gérer l'impact de leurs activités et produits sur la biodiversité. En 2022, 119 entreprises ont été engagées sur leur stratégie biodiversité. Amundi, dans le cadre de cet engagement, fournit des recommandations dans le but d'une meilleure intégration de ces enjeux dans leur stratégie. Amundi a plus largement renforcé le dialogue actionnarial lié à la préservation du capital naturel. En 2022, 344 entreprises (une entreprise pouvant être engagée sur plusieurs thèmes) ont été engagées à travers différents programmes (dont la promotion d'une économie circulaire et d'une meilleure gestion du plastique, la prévention de la déforestation, et différents sujets notamment liés à la limitation de la pollution ou à la gestion durable des ressources en eau).

Amundi a poursuivi en 2022 son engagement dans les initiatives de place et groupes de travail consacrés à la biodiversité. En 2021, Amundi avait rejoint l'initiative collective d'investisseurs « Finance for Biodiversity Pledge » et s'était ainsi engagée à collaborer et partager ses connaissances, à dialoguer activement avec les entreprises et à évaluer ses impacts et à se fixer des objectifs au sujet de la biodiversité, ainsi qu'à les communiquer publiquement d'ici 2024. De plus Amundi mettra en place un rapport annuel sur la contribution aux objectifs de biodiversités de ces portefeuilles. En 2022, suite à la diffusion du premier cadre relatif aux risques et opportunités liés à la nature et à la biodiversité de la TNFD (Taskforce on Nature related Financial Disclosure ou groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature) cette dernière a lancé des groupes pilotes afin de tester la faisabilité de ce cadre sur différents aspects. Amundi a rejoint un groupe pilote porté par UNEP-FI et CDC Biodiversité, destiné à tester l'approche TNFD, et plus particulièrement l'application du GBS (Global Biodiversity Score ou Score Global Biodiversité) pour les institutions financières.

Amundi vise aussi à faire évoluer sa politique d'investissement en matière de biodiversité autour de plusieurs grands thèmes, comme l'eau ou le plastique, afin de renforcer l'engagement quand nécessaire et exclure les entreprises néfastes au capital naturel. La mise à jour de cette politique sera publiée d'ici 2024.

En termes de données, l'analyse de données relative à l'indicateur biodiversité est aujourd'hui mise en place et une mesure de l'impact biodiversité est proposée au niveau de certains fonds. A ce stade, Amundi ne procède pas à la consolidation de cette donnée au niveau des sociétés de gestion et au niveau groupe.

3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

3.1 Identification des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Au sein d'Amundi, le département Investissement Responsable constitue le centre d'expertise dédié à l'identification et à l'évaluation des risques et des opportunités relatifs aux questions ESG. Ce département fournit aux différentes entités du groupe les évaluations ESG des émetteurs côtés ainsi que les données climat, qui sont utilisés par les gérants de portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente la cartographie générale des différents risques ESG identifiés par Amundi, l'approche retenue pour en faire une évaluation ainsi que les fournisseurs de données utilisés pour évaluer et piloter les différents risques identifiés. De ces risques peuvent résulter plusieurs types de conséquences, incluant notamment sans s'y limiter des risques de réputation, de dépréciation de la valeur des actifs, de contentieux ou encore de sous-performance des portefeuilles.

Risque identifié	Description	Evaluation Amundi	Fournisseur de données utilisés
Risques Environnementaux	Résultent de la manière dont une entreprise maîtrise son impact environnemental direct et indirect : consommation d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre l'épuisement des ressources et protection de la biodiversité etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Environnement », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques sociaux	Résultent de la manière dont un émetteur gère son capital humain et ses parties prenantes (autres que les actionnaires). Cela couvre plusieurs notions : l'aspect social lié au capital humain d'un émetteur (prévention des accidents, la formation des salariés, le respect du droit des employés...), ceux liés aux droits de l'homme en général, et les responsabilités envers les parties prenantes.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Social », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de gouvernance	Résultent de la manière dont l'émetteur gère son développement ou résultent de la manière dont l'entreprise organise ses opérations et ses organes de direction, cela peut donner lieu à des pratiques commerciales déloyales, de la fraude ou de la corruption, à des conseils d'administration non diversifiés, à des rémunérations excessives etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Gouvernance », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de controverse	Possibilité qu'un émetteur ou qu'un investissement soit impliqué dans des polémiques, litiges ou événements qui pourraient nuire à sa réputation ou à sa capacité à générer des bénéfices. Peut inclure des pratiques commerciales contestées, des violations de la loi, des scandales financiers, des problèmes environnementaux ou sociaux, ou autres difficultés qui pourraient compromettre la crédibilité ou la durabilité de l'émetteur.	Méthodologie propriétaire associant un filtre quantitatif permettant de définir l'univers qui sera soumis à une évaluation qualitative. Cette dernière donne lieu à une notation sur une échelle de 0 à 5 (5 étant la note la plus mauvaise). Les controverses présentant un score supérieur ou égal à 3 sont considérées sérieuses.	RepRisk, MSCI, Sustainalytics

3.2 Evaluation des risques et des opportunités

L'évaluation des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance présentés dans le tableau ci-dessus se fait par le biais d'une notation ESG propriétaire attribuée aux émetteurs par les équipes d'investissement responsable d'Amundi.

Notation des émetteurs privés

Nos analystes ESG sont spécialisés par secteur d'activité. Pour identifier les critères ESG représentatifs des risques et opportunités au sein de chaque secteur d'activité, ils sont chargés :

- De suivre les sujets ESG émergents et établis, ainsi que les tendances de chaque secteur ;
- D'évaluer les risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que l'exposition négative aux facteurs de durabilité ;
- De sélectionner les indicateurs (KPI) pertinents et de leur attribuer les pondérations associées.

Notre méthodologie d'analyse ESG repose sur un référentiel de 38 critères qui permet d'établir le profil ESG de chaque secteur d'activité. Parmi les 38 critères considérés, 17 sont génériques, pouvant être appliqués aux entreprises quel que soit leur secteur d'activité, et 21 sont spécifiques, propres aux enjeux de certains secteurs.

La pondération des critères ESG est un élément déterminant de l'analyse ESG. Le modèle d'attribution de poids repose sur une évaluation de matérialité qui peut influencer la valeur d'une entreprise au travers de 4 vecteurs : la réglementation, la réputation, le modèle de développement de l'entreprise et l'efficacité opérationnelle.

Pour pondérer les critères ESG, l'analyste ESG considère la probabilité et l'ampleur de l'impact de chaque vecteur sur les 2 matérialités suivantes (détaillées dans le tableau en fin de section) :

- 1ère matérialité : Capacité de l'entreprise à anticiper et gérer les risques et opportunités de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles ;
- 2ème matérialité : Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité.

Cette approche de l'analyse au travers des deux matérialités permet aux analystes de prioriser les risques en tenant compte des particularités et des événements propres à chaque secteur.

Les pondérations intègrent l'intensité du risque encouru mais également son caractère émergent ou établi ainsi que son l'horizon temporel. Ainsi, les enjeux considérés les plus matériels recevront le poids le plus élevé.

Les notations ESG sont calculées sur la base des critères et des pondérations ESG déterminés par les analystes, en les combinant avec les scores ESG obtenus auprès de nos fournisseurs de données externes. A chaque étape du processus de calcul, les scores sont normalisés en Z-scores. Les Z-scores permettent de comparer les résultats à une population « normale » (écart du score de l'émetteur par rapport au score moyen du secteur, en nombre d'écarts types). Chaque émetteur est évalué avec un score échelonné autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures pratiques des pires pratiques au niveau du secteur. A la fin du processus, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG (compris entre -3 et +3) et son équivalent sur une échelle de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. La note D représente les scores moyens (de -0,5 à +0,5); chaque lettre correspond à un écart type.

Il n'existe qu'une seule note ESG pour chaque émetteur, quel que soit l'univers de référence choisi. La notation ESG est ainsi « sector neutral », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou, au contraire, défavorisé.

Dans le cadre de la mise en application du règlement SFDR, Amundi a établi la cartographie des facteurs environnementaux et sociaux jugés matériels dans différents secteurs. Cette cartographie est présentée dans le rapport LEC 29 d'Amundi Asset Management.

		Réglementation	Réputation	Modèle de développement	Efficacité opérationnelle
1 ^{ère} matérialité	Capacité de l'entreprise à anticiper et à gérer les risques et opportunités en matière de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles	✓	✓	✓	✓
2 ^{ème} matérialité	Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité	✓		✓	

Notation des émetteurs souverains

La méthodologie de notation des États a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des États à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale. La méthodologie d'Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques de durabilité et les facteurs de durabilité. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales ouvertes (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux et aux différentes composantes (E, S et G). Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant. Les indicateurs ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs se traduit par une notation ESG allant de A à G.

3.3 Gestion des risques de durabilité

L'approche d'Amundi en matière de gestion des risques de durabilité repose sur les trois piliers suivants qui sont :

- La politique d'exclusion, qui traite les risques ESG les plus significatifs ;
- L'intégration des notes ESG dans les processus d'investissement, qui fournit une compréhension holistique de l'entreprise et permet d'identifier les risques ESG qui lui sont propres. Un indice de référence, représentatif de l'univers d'investissement est défini à cet effet. L'objectif du portefeuille est d'avoir un score ESG moyen supérieur au score ESG moyen de son indice de référence. Par ailleurs, de nombreux produits individuels ou gammes de fonds bénéficient également d'une intégration ESG plus poussée, via une plus forte sélectivité, un niveau de notation ou des indicateurs extra-financiers plus élevés, ou encore une sélection thématique, etc. ;
- La politique de vote et d'engagement, qui permet de déclencher des changements positifs sur la manière dont les entreprises gèrent leur impact sur des sujets essentiels liés à la durabilité, et donc d'atténuer les risques associés.

3.4 Intégration des risques de durabilité au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité

Les risques de durabilité sont intégrés au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques d'Amundi.

Concernant la gestion des risques de durabilité, les responsabilités sont réparties entre :

- Le premier niveau de contrôle, effectué par les équipes de gestion elles-mêmes, et
- Le second niveau réalisé par les équipes de gestion des risques qui peuvent vérifier en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG.

La direction des risques participe au dispositif de gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi. Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets.

Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques, au même titre que les autres contraintes de gestion. Elles reposent sur les mêmes outils et les mêmes procédures et couvrent nos politiques d'exclusion ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds. Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire. Ce dernier permet de déclencher :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification sur les éventuels dépassements afin de les régulariser rapidement.

Le tableau ci-dessous détaille le dispositif de contrôle interne mis en place par Amundi.

Schéma du dispositif de contrôle interne



3.5 Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Nos analystes ESG revoient tous les 18 mois la sélection et les pondérations des 38 critères d'Amundi pour chaque secteur d'activité. Cela permet de vérifier que les critères et leurs pondérations restent pertinents. Nous cherchons continuellement à améliorer notre analyse en évaluant leur matérialité.

La Politique d'Investissement Responsable d'Amundi est mise à jour chaque année.

3.6 Plan d'amélioration continue

Amundi s'efforce d'améliorer l'évaluation et l'intégration des risques de durabilité, y compris les risques climatiques et environnementaux, dans la gestion de ses fonds. L'objectif est de passer d'une approche qualitative à une approche plus quantitative en identifiant les indicateurs clés qui représentent les impacts les plus pertinents pour les portefeuilles, en tenant compte des facteurs climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le projet est structuré en trois étapes :

- Définir une liste d'indicateurs de risque de durabilité, en se concentrant sur les risques matériels et leurs impacts financiers sur les émetteurs ;
- Mettre en œuvre progressivement un suivi de ces indicateurs, en évaluant leurs résultats et en définissant des limites sur la base de ces indicateurs ;
- Améliorer le cadre de gestion des risques ESG, y compris l'intégration des indicateurs dans les stratégies de risque et les restrictions d'investissement.

Nos travaux actuels consistent à identifier les principaux facteurs de risques de durabilité et à les mettre en correspondance avec les variables financières des émetteurs. Ces travaux s'achèveront avec la validation et l'approbation du nouveau cadre en ligne avec la gouvernance ESG d'Amundi.

Les indicateurs préliminaires envisagés comprennent des mesures qui quantifient les impacts potentiels des risques de durabilité en termes de matérialité financière et l'utilisation de « proxy » pour le risque de réputation. L'étape suivante, prévue pour le second semestre de l'année en cours, consiste à suivre les indicateurs de risque de durabilité définis et à évaluer leur impact sur les portefeuilles gérés. Ce suivi alimentera les discussions avec les équipes de gestion des portefeuilles et sera inclus dans les différents rapports de gestion des risques. La dernière étape se concentrera sur l'amélioration du cadre de gestion des risques ESG et la définition éventuelle d'alertes ou de limites de risque internes basées sur les indicateurs. Cette étape devrait être achevée au cours du premier semestre 2025.

Il convient de noter que les délais, les indicateurs et les objectifs de mise en œuvre peuvent faire l'objet de modifications tout au long du projet.

Société Générale Gestion

Société Anonyme au capital de 567 034 094 euros

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n° GP 09000020

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 491 910 691 RCS Paris

**Comptes annuels au 29.12.2023
du Fonds maître
AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT**

AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT

OPCVM de droit français (SICAV)

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre
CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes
DELOITTE & ASSOCIÉS

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	25
Informations spécifiques	30
Informations réglementaires	31
Certification du Commissaire aux comptes	38
Comptes annuels	43
Bilan Actif	46
Bilan Passif	47
Hors-Bilan	48
Compte de Résultat	49
Annexes aux comptes annuels	50
Règles et méthodes comptables	51
Evolution de l'Actif net	56
Compléments d'information	57
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	75
Inventaire	79
Annexe(s)	82
Caractéristiques de l'OPC	83
Information SFDR	125
Loi Energie Climat (LEC)	137

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Compte rendu d'activité

Janvier 2023

Stratégie d'engagement : Les dernières publications en matière environnementale affichent quelques bonnes nouvelles, comme le fait que l'éolien et le solaire auraient produit plus d'électricité en Europe en 2022 que le gaz, malheureusement contrebalancées par l'inquiétude grandissante face à la production de déchets dangereux plus rapide que la croissance et qui génère de nombreux trafics qui requièrent l'harmonisation des législations et le renforcement de la traçabilité. Par ailleurs, le mois de janvier a été très actif sur la gouvernance des entreprises françaises, qui entament le dialogue avec les investisseurs afin de présenter leurs projets de résolutions avant de les soumettre aux votes lors des assemblées générales au printemps prochain. Après plus d'une cinquantaine de dialogues pré-AG l'année dernière, nous avons rencontré une dizaine de sociétés sur le mois de janvier avec lesquelles nous avons débattu notamment des résolutions sur les rémunérations des dirigeants (avec quelques désaccords sur l'évolution des montants ou l'absence de critères quantifiés pour la partie variable, qui, sans modification, donneront lieu à un vote contre de la part d'Amundi). Nous avons également exprimé le souhait de voir progressivement les entreprises proposer aux votes une résolution sur la trajectoire de leur stratégie climat (Say on Climate) afin d'embarquer les actionnaires dans leurs initiatives. Nous avons aussi discuté des profils des candidatures lors du renouvellement des sièges d'administrateurs (indépendance, parité, expertise apportée au conseil, profil international, absence de cumul de mandats, .). En première lecture des propositions de résolutions, le point saillant demeure la progression dans les pratiques ESG de ces entreprises, preuve que, même s'il reste beaucoup à faire, l'engagement est vecteur d'amélioration. Contexte de marché : Les marchés actions ont fortement rebondi sur le mois de janvier sous l'impulsion du ralentissement de l'inflation (malgré un niveau toujours élevé de +5.9% en décembre vs +6.2% en novembre en France), de la baisse du prix du gaz et de la réouverture de la Chine. Si les marchés émergents ont été les principaux bénéficiaires de cette tendance (notamment la Chine), les marchés européens ont surperformé les marchés développés soutenus notamment par la baisse du dollar. Dans ce contexte de positionnement sur le risque et d'anticipation d'un atterrissage en douceur de l'économie, les valeurs cycliques les plus pénalisées l'année précédente (comme les financières par exemple) ont majoritairement surperformé, à l'inverse des secteurs défensifs (santé, services aux collectivités, télécoms). Avec la perspective que la dernière phase de hausse des taux soit atteinte, les valeurs de croissance (comme la technologie) ont également participé à cette phase haussière. Performance du portefeuille : Dans cet environnement de marché haussier qui a surpris par sa vigueur, le portefeuille a surperformé son indice de référence, porté non seulement par son positionnement sectoriel caractérisé par une surpondération des valeurs financières et une sous-pondération des secteurs de la santé et de l'énergie, mais surtout par son exposition à la thématique de réouverture du marché chinois (Accor, Elis, Hermès, .). Mouvements du portefeuille : Parmi les principaux mouvements sur le mois figurent l'entrée sur le fournisseur de services Elis (réouverture trafic aérien et focalisation sur un désendettement rapide), Euronext (montée en puissance des synergies avec Borsa Italiana) ou encore Safran (réouverture du trafic aérien en Chine qui augure d'un bon momentum pour les pièces détachées, .) financée par une réduction sur Airbus et Thalès. A l'inverse, l'industriel dans les semi-conducteurs Soitec (inquiétudes sur l'atteinte des objectifs de croissance dans un marché des téléphones portables en fort ralentissement) et le réassureur Scor (prise de profits après la forte progression, et fragilité de la gouvernance illustrée par le changement impromptu de directeur général) ont été sortis du portefeuille. Perspectives : Si le scénario s'est éclairci avec des anticipations de fin de hausse des taux plus rapide, un ralentissement de l'inflation et une récession moins marquée qu'initialement envisagé aux Etats-Unis voire pas de récession en Europe, la visibilité sur le court terme reste faible. Chaque publication de chiffres macro-économiques (indicateurs, chômage, inflation, .) donne lieu à spéculation sur le comportement à venir des banques centrales et in fine sur la trajectoire des taux d'intérêts, principaux pilotes des mouvements de marché. Pendant ce temps, la saison de publication des résultats annuels par les entreprises gagne en intensité, avec des prévisions sur les trimestres à venir qui restent incertains au regard de l'amplitude d'une potentielle récession suivant les zones géographiques. Sur le marché français, la proposition du gouvernement de relever l'âge minimal de la retraite progressivement à 64 ans à partir de 2030 (vs 62 actuellement) dans le but de combler le déficit des pensions a conduit à amorcer des mouvements sociaux, dont l'évolution est à surveiller. Dans cette configuration, le portefeuille maintient une construction équilibrée, composée à la fois de valeurs cycliques dont la revalorisation devrait se poursuivre et de valeurs affichant des qualités plus défensives.

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Tout en combinant l'analyse fondamentale avec l'analyse extra-financière, la construction du portefeuille bénéficie également de l'engagement des sociétés à adopter de meilleures pratiques ESG, ce qui conduit à un portefeuille dont le score ESG surpasse celui des 80% des entreprises les mieux notées de l'indice de référence, et dont les émissions carbone restent inférieures à celles de cet indice.

Février 2023

Stratégie d'engagement : Février est le mois où les entreprises annoncent leurs résultats financiers. Les profits de cette année sont à un niveau record, signe de la bonne santé de notre économie. Les dividendes augmentent, et dans le même temps, les campagnes de rachat d'actions atteignent des niveaux sans précédent : BNP Paribas a annoncé 5 milliards d'euros, TotalEnergies 2 milliards d'euros, Société Générale 440 millions d'euros. TotalEnergies fait du « partage de la valeur » le titre du communiqué de ses résultats annuels, soulignant les augmentations de salaires, les primes, l'intéressement et la participation. La Française des Jeux insiste sur le chiffre déjà élevé de la participation et de l'intéressement : 24% de la masse salariale. L'actionnariat salarié est aussi un levier très puissant : la France est le pays d'Europe qui compte le plus de salariés actionnaires. Bouygues est détenu à 17% par ses salariés, et nombreux sont les groupes du CAC 40 à compter les salariés comme premiers actionnaires : Veolia, Vinci, Safran, Axa, BNP Paribas, TotalEnergies, ou encore Société Générale. Février est pour nous un mois très actif en termes de réunions pour préparer les assemblées générales et dialoguer avec les sociétés pour qu'elles nous présentent leurs projets de résolutions. L'enjeu principal cette année, lors de chacun de nos échanges demeure la rémunération des dirigeants. Les sociétés doivent, plus que d'habitude, expliquer les augmentations du salaire fixe et les arguments pour verser des bonus, dans un climat d'inquiétude en Europe. Les entreprises avaient augmenté les salaires de 4,9% sur les neuf premiers mois de 2022, selon l'URSSAF. Vont-elles faire de même avec la rémunération des dirigeants ? Simultanément, Amundi pose la question de l'acceptabilité sociale. L'échelle de salaires s'étire en France ; le ratio d'équité (différence entre le salaire du dirigeant et le salaire médian) est de 80 dans le CAC 40, soit 50% supérieur à son niveau de 2019. Le deuxième sujet délicat va donc être l'attribution des bonus. Ils dépendent de critères financiers bien rodés, et de critères extra-financiers plus récents, allant des émissions carbone à la gestion du capital humain. Amundi demande que ces critères de performance extra-financière récompensent vraiment une performance, et non le travail normal du dirigeant, en matière de management ou de stratégie Climat notamment. Nous avons donc dialogué et échangé sur le mois sur ces différents sujets avec Thales, Edenred, Airbus, Getlink, Wendel et Casino. Contexte de marché : Le marché actions françaises a légèrement progressé après une hausse déjà forte en janvier. Les taux ont sensiblement augmenté dans la plupart des économies développées, l'inflation et les données économiques laissant présager des taux plus élevés à plus long terme. Les données économiques ont continué de s'améliorer, indiquant que les États-Unis, la zone euro et le Royaume-Uni ont probablement évité une récession au 4^e trimestre 2022 et au 1^{er} trimestre 2023. Des marchés du travail tendus, le rebond des ventes au détail et l'amélioration des enquêtes de conjoncture laissent présager un premier trimestre positif. Dans ce contexte, les secteurs de l'automobile, bancaire et de l'énergie ont surperformé et à l'inverse le secteur de l'immobilier a été pénalisé par la hausse des taux. Performance du portefeuille : Dans cet environnement de marché, le portefeuille a présenté une performance quasi en ligne avec son indice de référence, porté non seulement par son positionnement sectoriel sur le secteur automobile avec Renault, mais également au travers de valeurs défensives comme Carrefour et Orange ainsi que par une bonne performance des valeurs financières dont BNP Paribas et ALD. A contrario, l'absence en portefeuille de position sur Stellantis et sur Publicis qui ont publié d'excellents résultats, le recul de Worldline qui a déçu sur ses prévisions de marges et la baisse du titre Euronext suite à son offre d'achat sur Allfunds, ont pesé sur la performance du fonds. Mouvements du portefeuille : Parmi les principaux mouvements sur le mois figure l'entrée sur Danone dans le secteur de l'alimentaire où un redressement des marges est attendu ainsi qu'une croissance des revenus portée par les hausses de prix en 2023. Nous avons également renforcé les positions sur Vinci, Carrefour, BNP Paribas ou encore Schneider suite aux bons résultats et des prévisions de résultats sur 2023 qui ont entraîné des révisions de bénéfices à la hausse. A l'inverse, nous avons soldé notre position en Société Générale suite à un niveau de capital qui pourrait restreindre la croissance des revenus de la banque et en Saint-Gobain spécialisée dans la production, la transformation et distribution de matériaux qui pourrait subir un ralentissement de ses marchés finaux comme le résidentiel immobilier neuf. Quelques bénéfices ont également été pris sur La Française des Jeux et Renault. Perspectives : Alors que la croissance s'accélère, la désinflation s'essouffle, laissant aux banques centrales le soin de gérer l'arbitrage macroéconomique qui en résulte. Cela augmente le risque que la banque centrale américaine revienne à des hausses de 50 points de base et que la BCE remonte ses taux au-delà de 3,50 %, réduisant ainsi davantage la trajectoire d'atterrissages en douceur, dans un contexte de tensions géopolitiques croissantes avec un accord de paix en Ukraine qui semble lointain. La réouverture de la Chine joue très probablement un rôle crucial dans la

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

bonne tenue des marchés. Dans cette configuration, le portefeuille présente une exposition un peu plus défensive, mais reste exposé à la fois aux valeurs cycliques dont les révisions de bénéfices doivent se poursuivre et aux valeurs de qualité. Tout en combinant analyse fondamentale et extra-financière, la construction du portefeuille bénéficie également de l'engagement des sociétés à adopter de meilleures pratiques ESG, ce qui conduit à un portefeuille dont le score ESG surpasse celui des 80% des entreprises les mieux notées de l'indice de référence, et dont les émissions carbone restent inférieures à celles de cet indice.

Mars 2023

Stratégie d'engagement : Alors que le GIEC tire de nouveau la sonnette d'alarme en pointant les lacunes dans les plans mis en place pour un très hypothétique maintien du réchauffement de la planète à 1.5°C, la problématique de l'insécurité hydrique revient parallèlement en tête des préoccupations. En France, le gouvernement lance son plan eau visant à organiser la sobriété des usages (objectif de -10% d'eau prélevée d'ici 2030), à optimiser la disponibilité de la ressource (réduire les fuites et sécuriser l'approvisionnement) tout en préservant la qualité de l'eau (prévenir la pollution). Si les entreprises que nous avons rencontrées ce mois-ci renforcent toutes à leur niveau leurs pratiques ESG, il reste beaucoup à faire au travers des discussions d'engagement. Avec la trentaine de sociétés rencontrées en mars, les thématiques se sont partagées équitablement entre stratégies ESG et réunions gouvernance pré-assemblée générale. Chaque entreprise porte ses problématiques spécifiques. Ainsi avec Carrefour, nous avons pu approfondir l'engagement autour de l'utilisation du plastique. De manière générale, la demande adressée aux entreprises d'une amélioration de la traçabilité dans la trajectoire de réduction de leurs émissions carbone reste récurrente. Du côté de la gouvernance, l'accent a été porté sur l'intégration de critères climat dans la rémunération variable des dirigeants, sur l'alignement entre les stratégies environnementale et globale, sur le montant et l'évolution des rémunérations des dirigeants, sur l'assiduité et l'expertise des administrateurs présents au conseil, sur le maintien d'un haut niveau d'indépendance des administrateurs ou encore de la progression vers la parité femme-homme. Contexte de marché : Les marchés d'actions ont connu une performance en V sur le mois de mars, en raison notamment des tensions sur le secteur bancaire, avec d'abord un fort recul lié à l'effondrement de trois banques régionales américaines puis de Crédit Suisse, avant une reprise suite aux plans de soutien annoncés par la banque centrale américaine, et à la décision du rachat de Crédit Suisse par son concurrent UBS. Dans le même temps, les banques centrales ont poursuivi leur mouvement de hausse des taux (+25bps pour la Fed et +50bps pour la BCE). La BCE anticipe désormais une inflation de 5.3% en 2023 et de 2.9% en 2024, et une croissance économique de 1% en 2023 et de 1.6% en 2024 dans la zone euro. Sans que cela ne permette aux marchés de préjuger des mouvements à venir, les banques centrales reconnaissent que le resserrement des conditions de crédit pèse sur les ménages et les entreprises. Parallèlement, la réouverture de la Chine se poursuit mais le conflit Ukrainien perdure. Dans ce contexte instable, les investisseurs ont privilégié les secteurs défensifs (santé, consommation courante, services aux collectivités, télécoms, .) au détriment des financières mais aussi de l'énergie. Performance du portefeuille : Le portefeuille a sous performé son indice de référence, le CAC All tradable, sur le mois de mars. Cette sous performance s'explique en grande partie par le fort recul du titre EuroAPI (qui, au-delà d'un accident industriel, a publié des résultats inférieurs aux attentes conduisant à des révisions en baisse des perspectives à moyen terme). La position sur BNP Paribas a également fortement pesé, le titre ayant été, à l'image de l'ensemble du secteur bancaire, emporté par la vague d'incertitudes liée à l'instabilité des banques régionales aux Etats-Unis ainsi qu'à la chute de Crédit Suisse. Les bonnes performances des titres dans la consommation courante (Danone, Pernod Ricard,..) n'ont pas suffi à compenser. Mouvements du portefeuille : Les principaux mouvements ont concerné la cession des positions sur EuroAPI (déception par rapport aux attentes de l'introduction en Bourse, avec la pression sur les marges et la réduction du contrat avec Sanofi), Worldline (craintes de disruption sur le secteur des paiements, et toujours pas d'acquisition significative) ou encore Euronext (alors que le processus d'intégration de Borsa Italiana doit tout juste commencer à porter ses fruits, Euronext envisageait déjà une nouvelle acquisition dont le rationnel n'était pas clair). Ces sorties ont été remplacées par l'entrée sur Publicis (croissance organique via l'offre de transformation digitale, acquisitions ciblées et maintien de la marge et de la génération de cash à un niveau élevé), Néoen (augmentation de capital pour accompagner la trajectoire de croissance sur le segment structurellement porteur des énergies renouvelables) ou encore Gaz Transport et Technigaz (visibilité grâce à un solide carnet de commandes dans le GNL). Perspectives : Devant le ralentissement de l'inflation mais aussi de la croissance économique, le peu de visibilité sur le rythme de progression des taux d'intérêts, qui reste toujours le principal fil conducteur des marchés, incite plutôt à la prudence. Dans cette perspective, tout en maintenant un certain équilibre, la sélection de valeurs conduit à un positionnement du portefeuille plus en faveur des valeurs défensives (consommation courante, communication,..) mais aussi vers l'énergie, et à la réduction de l'exposition aux valeurs industrielles et les matériaux. Tout en combinant analyse fondamentale et extra-financière, la construction du portefeuille

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

bénéficie également de l'engagement des sociétés à adopter de meilleures pratiques ESG, ce qui conduit à un portefeuille dont le score ESG surpasse celui des 80% des entreprises les mieux notées de l'indice de référence, et dont les émissions carbone restent inférieures à celles de cet indice.

Avril 2023

Stratégie d'engagement : En ce mois d'avril, un accord important a été obtenu au parlement européen concernant la volonté de réduire l'impact carbone des compagnies aériennes. En effet, A partir de 2025, tous les vols au départ d'un aéroport de l'UE seront obligés d'incorporer une part minimale de carburants d'aviation durables (SAF). Un mandat d'incorporation de SAF de 2% en 2025 puis 6% en 2030 et enfin un compromis a été trouvé sur la trajectoire à partir de 2035 : le mandat sera de 70% en 2050, contre 63% dans la proposition initiale de la Commission. Le Parlement a également obtenu gain de cause sur les kérosènes de synthèses (e-fuel), qui font l'objet de sous-objectifs spécifiques : le mandat sera de 1,2% en 2030, contre 0,7% initialement prévu ; et de 35% en 2050, vs 28% initialement prévu. En pleine période d'assemblées générales, le « Say on Climate » alimente les diverses discussions. Basées sur le modèle du « say on pay » mais facultatives, les résolutions « say on climate » gagnent de l'ampleur notamment en France. Présentées par le conseil d'administration, elles font l'objet d'un vote consultatif. Aujourd'hui, nombre de ces résolutions obtiennent des scores de plébiscite. Le risque principal est cependant de donner un blanc-seing à des plans climat peu ambitieux, mais Amundi encourage vivement les sociétés à s'engager dans un « say on climate » afin d'accélérer la transition énergétique, notamment les secteurs les plus carbonés. Si les entreprises que nous avons rencontrées ce mois-ci renforcent toutes à leur niveau leurs pratiques ESG, il reste beaucoup à faire au travers des discussions d'engagement. Avec la quinzaine de sociétés rencontrées en avril, notre agenda s'est surtout concentré sur les réunions gouvernance pré-assemblée générale. Chaque entreprise porte ses problématiques spécifiques. Ainsi avec Renault, nous avons pu évoquer l'alignement de la rémunération variable du Directeur Général Luca de Meo avec les objectifs de la nouvelle stratégie liée à Ampère (division dédiée aux véhicules électriques). De manière générale, concernant les engagements ESG, nous avons discuté avec TotalEnergies, Pernod Ricard, Crédit Agricole et Cap Gemini. Nous avons insisté sur la nécessité pour les entreprises d'améliorer la traçabilité dans la trajectoire de réduction de leurs émissions carbone. Du côté de la gouvernance, l'accent a été porté sur l'intégration de critères climat dans la rémunération variable des dirigeants, sur l'alignement entre les stratégies environnementale et globale, sur le montant et l'évolution des rémunérations des dirigeants, sur l'assiduité et l'expertise des administrateurs présents au conseil, sur le maintien d'un haut niveau d'indépendance des administrateurs ou encore de la progression vers la parité femme-homme, ainsi qu'une incitation à proposer une résolution sur le « say on climate ». Contexte de marché : Les marchés actions ont repris une trajectoire haussière sur le mois d'avril, les investisseurs faisant preuve d'un certain optimisme, intégrant le fait que la croissance américaine ralentisse progressivement mais que les ménages disposent toujours d'une épargne conséquente et d'une amélioration des salaires réels. De plus, en Chine, l'accélération de la dynamique des crédits accordés aux consommateurs favorise la reprise de la croissance du pays. Enfin, l'Europe continue de publier des indicateurs économiques légèrement au-dessus des attentes. Tous ces éléments ont contribué à soutenir les marchés actions. Au niveau sectoriel, la situation était contrastée avec un panaché de secteurs cycliques, défensifs et financiers enregistrant les meilleures performances, principalement l'énergie, les financières, les services aux collectivités. En bas de classement, on retrouve la technologie et surtout les semi-conducteurs, les médias, l'automobile et le commerce de détail. Performance du portefeuille : Le portefeuille a enregistré une performance quasiment en ligne avec son indice de référence, le CAC All tradable, sur le mois d'avril. Cette légère sous-performance s'explique en grande partie par le fort recul du titre Alstom (au-delà du départ de son directeur financier, de l'anxiété semble s'être créée autour de la société quant à la possibilité qu'Alstom réduise ses prévisions pour 2025 le 10 mai lors de la publication des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2023). La position sur Renault a également fortement pesé, suite à de nombreux articles parus dans la presse à propos du salon de Shanghai et des annonces de Tesla sur une guerre des prix qui a débuté il y a déjà plusieurs mois. Mais, avec la montée en puissance des nouveaux modèles et un carnet de commandes à un niveau élevé, Renault a largement de quoi tenir ses objectifs pour 2023. Les fortes sous-performances de titres que nous n'avons pas en portefeuille comme STMicroelectronics, Teleperformance, Stellantis et Arcelormittal n'ont pas suffi à compenser. Mouvements du portefeuille : Le principal mouvement a porté sur la cession de la position sur Pernod Ricard (le titre nous semble bien valorisé et des craintes sur un ralentissement de l'économie américaine pourraient peser). Nous avons également allégé certaines de nos positions pour refléter nos convictions comme celles sur Dassault systèmes, Legrand et Gecina, et nous avons également pris des bénéfiques sur Air liquide et La Française des Jeux. Ces sorties ont été remplacées par l'entrée sur Société Générale (valorisation attractive) et le renforcement de nos positions sur TotalEnergies, Publicis, Alstom et Cap Gemini. Perspectives : Nous entrons probablement dans une période plus incertaine,

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

en raison des risques liés au resserrement des politiques monétaires des banques centrales, des marges des entreprises de plus en plus sous pression et de l'augmentation de la probabilité d'une récession aux Etats-Unis. Après la pandémie, la reprise des bénéfices et des revenus a été forte dans la plupart des régions, mais elle va certainement s'estomper. Les craintes initiales d'une récession des bénéfices dans le monde entier semblent avoir été exagérées. La croissance des bénéfices devrait être nulle ou légèrement négative en 2023. Une baisse supplémentaire nécessiterait l'occurrence d'un nouveau choc macroéconomique dans les 6 à 12 mois à venir. En Europe, les prévisions de bénéfices se sont stabilisées ou ont légèrement baissé au cours des derniers mois, elles ont donc plutôt bien résisté dans l'ensemble. A moins d'une forte reprise économique, une augmentation significative des marges des entreprises dans les mois à venir semble peu probable. Le durcissement de la politique monétaire devrait se poursuivre, mais le mécanisme de transmission à l'économie réelle est particulièrement faible pour le moment. Dans cette perspective, tout en maintenant un certain équilibre, la sélection de valeurs conduit à un positionnement du portefeuille plus marqué sur les valeurs défensives (consommation courante, communication,..) mais aussi sur l'énergie, et à la réduction de l'exposition aux valeurs industrielles et aux matériaux. Tout en combinant l'analyse fondamentale avec l'analyse extra-financière, la construction du portefeuille bénéficie également de l'engagement des sociétés à adopter de meilleures pratiques ESG, ce qui conduit à un portefeuille dont le score ESG surpasse celui des 80% des entreprises les mieux notées de l'indice de référence, et dont les émissions carbone restent inférieures à celles de cet indice.

Mai 2023

Stratégie d'engagement : Le mois de Mai a été marqué par de nombreux rapports européens et gouvernementaux. Un rapport de l'ONU souligne que la pollution liée au plastique peut être réduite de 80% d'ici 2040, à condition de mieux réutiliser, recycler et favoriser les matériaux alternatifs pour les emballages. Ce rapport intervient en amont de la réunion de 175 états à Paris sur le sujet du traitement de la pollution plastique au début du mois de juin, avec certains pays clés (producteurs de pétrole et de plastique) plus réticents à entamer les négociations pour un traité. Par ailleurs, le Conseil d'Etat enjoint le gouvernement français de prendre les mesures utiles d'ici juin 2024 pour assurer la cohérence du rythme de réduction des émissions de gaz à effet de serre avec les engagements de l'état français. Le gouvernement doit boucler trois textes de planification liés au climat d'ici la fin du mois de juin avant de finaliser le projet de loi de programmation énergie-climat en octobre prochain. Au programme des discussions : la stratégie nationale bas carbone (SNBC), la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et la Stratégie nationale Biodiversité. Par ailleurs, les pressions sur les entreprises se multiplient, non seulement sur les producteurs de pétrole, mais aussi sur les institutions financières qui les financent, sans parler, lors d'assemblées générales, des controverses sur les rémunérations de dirigeants jugées non socialement acceptables, ou encore sur les politiques de réduction des émissions carbone trop timorées. Parmi les entreprises rencontrées sur le mois, les discussions en amont de l'assemblée générale d'Atos ont notamment mis en exergue les responsabilités des conseils d'administration dans la gestion de l'entreprise et la nécessité de s'assurer en permanence d'un niveau élevé d'indépendance des membres du conseil, dans l'intérêt des actionnaires minoritaires. Contexte de marché : Le marché des actions françaises a reculé significativement sur le mois de mai en dépit de dernières publications de résultats trimestriels plutôt bien orientées. Le sentiment des investisseurs a été en partie impacté par l'inquiétude sur le renouvellement annuel du plafond de la dette américaine. Mais le principal élément détracteur a été le moindre dynamisme de l'économie chinoise, dont les indicateurs ressortent en deçà des attentes, notamment au niveau de la consommation. Si la baisse des prix de l'énergie et de certaines matières premières est censée profiter aux marges des entreprises, les politiques de couverture mises en place pour se protéger de la trop forte volatilité ces derniers trimestres en retarderont les effets. Le ralentissement de l'inflation est contrebalancé par une hausse de la prudence des consommateurs et des entreprises. Dans ce contexte, les secteurs immobilier et de l'énergie ont été particulièrement pénalisés. A l'inverse, la technologie, les financières ou encore l'automobile ont mieux performé. Performances du portefeuille : Sur le mois de mai, le fonds a surperformé son indice de référence, le CAC All tradable. La contribution négative du secteur de la technologie (absence de position sur Dassault Systèmes notamment) a été largement compensée par la sous-pondération du secteur du luxe (qui a souffert de la moindre dynamique en Chine) et surtout par la forte surperformance d'Alstom. Mouvements de portefeuille : Dans une optique plutôt prudente, ce sont des arbitrages qui ont été davantage réalisés sur le mois. Ainsi, à la faveur d'une réduction de l'exposition sur Renault, une position a été initiée sur l'équipementier Valéo. De la même façon, la moindre exposition à LVMH a été compensée par un renforcement sur Hermès, l'Oréal ou encore EssilorLuxottica nouvellement entrée en portefeuille. La réduction de l'exposition à TotalEnergies et la prise de profits sur Elis ont permis un renforcement sur des profils plus défensifs comme Danone, Vinci et Sanofi. Perspectives : Au-delà de la publication des résultats semestriels qui devraient s'afficher dans la même

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

tendance qu'au premier trimestre, l'attention se portera surtout sur les perspectives du deuxième semestre sur lesquelles la visibilité reste réduite. Les principales inquiétudes portent sur la poursuite potentielle du mouvement de hausse des taux face à une inflation qui ne ralentit pas suffisamment, ainsi que sur le manque de dynamisme de l'économie chinoise en l'absence d'annonce de plan de stimulus significatif. Dans cet environnement incertain, le portefeuille maintient son équilibre entre entreprises de qualité même si leur valorisation reste moins attractive, et valeurs plus cycliques. Au global, l'exposition sectorielle reste prudente. Tout en combinant l'analyse fondamentale et l'analyse extra-financière, la construction du portefeuille bénéficie également de l'engagement des sociétés à adopter de meilleures pratiques ESG, ce qui conduit à un portefeuille dont le score ESG surpasse celui des 80% des entreprises les mieux notées de l'indice de référence, et dont les émissions carbone restent inférieures à celles de cet indice.

Juin 2023

Stratégie d'engagement Worldline a clos mi-juin le bal des assemblées générales (AG) des groupes du CAC 40. Dans le SBF 120, certaines sociétés devaient encore réunir leurs actionnaires. Mais elles sont peu nombreuses et leurs AG devaient se passer sans accroc. Sauf chez Atos, lors de l'assemblée du 28 juin, où la société de gestion d'actifs Sycomore AM, avec deux autres investisseurs, qui détiennent une faible part du capital, avaient demandé la révocation du président du conseil d'administration, Bertrand Meunier. Au terme d'une assemblée générale très agitée, le président du conseil d'administration Bertrand Meunier est parvenu à rester en poste, la résolution déposée par Sycomore AM a donc été rejetée à 67,38%. Nous avons échangé en début de mois avec la nouvelle administratrice référente à ce sujet. Nous avons par ailleurs également échangé avec Alstom dont l'assemblée générale se tiendra le 11 Juillet. Le principal sujet de discussion s'est porté sur le besoin éventuel de dissociation des fonctions de Président et Directeur général mais le taux d'indépendance de 80% du conseil d'administration est plutôt rassurant. Les assemblées générales de 2023 ont été témoins d'incidents spectaculaires où on a vu en France les actionnaires de BNP Paribas se retourner contre les manifestants. 2023 a été marqué par un grand nombre de résolutions proposées par les investisseurs. Cependant, la situation a changé comparée aux années précédentes. Les mêmes investisseurs qui soutenaient les militants écologistes dans les coulisses ont en fait voté cette année pour les propositions climatiques de la direction. Pour preuve, les équipes du conseil d'administration actuel ont connu des votes d'approbation historiquement élevés. En moyenne, un administrateur cette année a été réélu avec 97% d'approbation, soit 3 points de plus qu'en 2022 ; la proportion d'administrateurs dépassant 80 % d'approbation n'a jamais été aussi élevée, 4 % de plus qu'en 2022. Alors que l'abstention lors des votes était autrefois un problème pour les assemblées d'actionnaires, comme lors de nombreuses élections, ce n'est plus le cas. 77% des investisseurs dans des entreprises françaises ont voté cette année, contre 65 % il y a dix ans. Pour ce qui est des résolutions concernant les rémunérations, les entreprises avaient beaucoup dialogué avec les investisseurs avec une documentation détaillée comme en témoigne les réunions préparatoires auxquelles nous avons participées sur ces six premiers mois. Néanmoins, certaines entreprises ont fait l'objet de critiques, comme Carrefour où les actionnaires ont voté contre la rémunération du dirigeant à 43.25 %. En France, dans l'ensemble, les choses se sont moins bien passées qu'ailleurs, la moitié des entreprises augmentant la part fixe de la rémunération de 4 % en 2022 et de 11 % en 2023, sachant que la rémunération fixe y fait référence plus qu'ailleurs. Contexte de marché : Le marché des actions françaises a rebondi d'un peu plus de 4% sur le mois de juin malgré les signes croissants de ralentissement économique et les messages moins accommodants des banques centrales. Après avoir reculé en mai, l'inflation sous-jacente en Europe a rebondi en juin de 5,3% à 5,6 % en comparaison à 2022. La Présidente de la Banque Centrale Européenne, Christine Lagarde, a fait allusion à un nouveau relèvement de 25 points de base en juillet, si aucune évolution significative de la croissance ou de l'inflation ne se produit, en laissant la porte ouverte à une autre augmentation en septembre. En Chine, Les données économiques pour le mois de mai se sont encore avérées décevantes, avec une faible dynamique de croissance. A contrario, aux Etats-Unis, Le marché du travail est resté vigoureux, avec 339 000 nouveaux emplois en mai, contre une moyenne de 319 000 par mois depuis le début de l'année. Le taux de chômage est passé de 3,4 % à 3,7 % grâce à un accroissement du taux d'activité. L'inflation a continué à se tasser aux Etats-Unis, en particulier l'inflation totale qui a reculé de 4,9 % à 4% en glissement annuel. Dans ce contexte, les secteurs cycliques comme le secteur industriel, des matériaux mais également de la consommation discrétionnaire ont rebondi alors que les secteurs de l'énergie, de la santé, des services de communications ont continué à être particulièrement pénalisés. Performances du portefeuille : Sur le mois de juin, le fonds a enregistré une performance en ligne avec son indice de référence, le CAC All tradable. La contribution négative du secteur financier (notamment Worldline dans les services financiers) a été largement compensée par les bonnes performances de l'Oréal, Renault et Accor. Mouvements de portefeuille : Nos choix de valeurs et entrées de nouvelles valeurs en portefeuille nous conduisent à investir dans des titres qui offrent de la visibilité. Ainsi, dans cette optique nous avons initié une

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

nouvelle position sur Technip Energies (solide carnet de commandes) mais également renforcé Airbus. Sur la partie Technologie, nous avons allégé notre position sur Cap Gemini dont certains segments de marché ralentissent et renforcé Worldline qui reste sous-évaluée. Nous avons pris des profits sur Schneider et Accor, et réduit notre position sur Michelin pour limiter notre exposition au secteur automobile. Perspectives : Nous entrons dans la deuxième moitié de l'année 2023, de plus en plus de signes apparaissent indiquant que les économies des régions ralentissent, bien qu'à des vitesses et trajectoires différentes : pour les États-Unis, les données de consommation montrent des premiers signes d'une décélération progressive - bien qu'à partir d'un premier semestre plus fort que prévu et au milieu d'un marché immobilier en rebond ; les derniers indicateurs européens restent moroses, après un premier semestre décevant, et suggèrent que la croissance restera au mieux atone au deuxième semestre ; enfin les données de la Chine pour juin indiquent une nouvelle baisse de la croissance au deuxième trimestre, ce qui suggère la nécessité d'un soutien politique pour réaliser la modeste ré-accelération prévue de la croissance chinoise au deuxième semestre. Dans cet environnement complexe, le portefeuille maintient son équilibre entre entreprises de qualité même si leur valorisation reste moins attractive, et valeurs plus cycliques. Au global, l'exposition sectorielle reste prudente et défensive. Nos choix de valeurs continuent de s'appuyer sur l'analyse fondamentale et l'analyse extra-financière. La construction du portefeuille bénéficie également de l'engagement des sociétés à adopter de meilleures pratiques ESG, ce qui conduit à un portefeuille dont le score ESG surpasse celui des 80% des entreprises les mieux notées de l'indice de référence, et dont les émissions carbone restent inférieures à celles de cet indice.

Juillet 2023

Stratégie d'engagement : A fin juillet une grande partie des sociétés ont publié leur résultats du deuxième trimestre. Fait majeur de cette série de publications, la performance extra-financière s'est aussi imposée. Neuf sociétés sur dix du CAC 40 communiquent un indicateur ESG au premier semestre, contre une sur trois au premier semestre 2022. Il s'agit majoritairement d'indicateurs de réduction des émissions carbone, mais pas uniquement. ArcelorMittal a ouvert son communiqué de résultats par sa performance en matière de santé et de sécurité des employés. Le bénéfice par action du CAC 40, lui, progresse de 9% seulement. En d'autres termes, il y a eu au premier semestre davantage d'émissions que d'annulations d'actions. Les émissions d'actions de cette première partie de l'année ont surtout concerné des plans d'épargne salariale, suivant en cela l'esprit du législateur et du Code Afep Medef qui incitent à impliquer davantage les salariés dans la gouvernance. Les campagnes de rachats d'actions ont été importantes, mais moins qu'en 2022. Au second semestre la tendance devrait s'inverser. Plus d'une société sur cinq annonce un rachat d'actions, notamment Airbus, BNP Paribas, Stellantis. Pour mémoire, c'est le bénéfice par action et non le résultat net qui a été choisi par les actionnaires au moment des assemblées générales en 2023, quand ils ont fixé les règles du jeu des bonus des dirigeants pour cette année. Sur le volet de la gouvernance, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture l'amendement du projet de loi industrie verte sur la généralisation des "say on climate". A noter que l'entrée en vigueur de l'amendement et ses modalités d'application dépendent de sa validation par la commission mixte paritaire qui aura lieu en octobre 2023, puis du décret d'application. Le maintien de cet amendement dans la loi ferait de la France le premier pays à généraliser le "say on climate". Comme Amundi le recommande aux entreprises lors des réunions préparatoires aux assemblées générales, une généralisation des engagements sur le climat pourrait accélérer la transition énergétique, notamment des secteurs les plus carbonés, à la condition que des garde-fous solides existent pour s'assurer de leur rigueur et de leur ambition. En ce sens, l'abandon de l'amendement sur la facilitation du dépôt de résolutions climat externes est une mauvaise nouvelle. En 2023, à chaque assemblée générale ayant vu un "say on climate", celui-ci a concentré plus d'abstention que sur les autres résolutions. Nous n'avons pas effectué d'engagement ce mois-ci après un mois de juin intense. Contexte de marché : Le second semestre a démarré, comme avait débuté l'année 2023, sur les chapeaux de roue pour les marchés financiers. Juillet est le meilleur mois depuis janvier, le CAC 40 ayant enregistré une hausse de +1.4%. Cependant, l'activité manufacturière a encore accentué en juillet son déclin dans la zone euro, atteignant sa contraction la plus rapide depuis la pandémie de Covid. En zone euro, la faiblesse de l'activité a été particulièrement marquée en Allemagne et en France. Les prix à la consommation ont poursuivi leur décline en juillet mais l'inflation cour reste proche de ses points hauts. L'inflation poursuit sa décline dans la zone euro à la faveur de la baisse des prix de l'énergie et de l'alimentation. Malgré le ralentissement de l'inflation, la présidente de la Banque Centrale Européenne, Christine Lagarde, maintient l'incertitude sur les futures décisions de politique monétaire de l'institution, en déclarant qu'une éventuelle pause en septembre ne serait pas forcément définitive. Dans ce contexte, les valeurs financières ont bien rebondi ainsi que les secteurs des services aux collectivités et de l'énergie grâce au prix du baril de pétrole qui a connu sa plus forte hausse mensuelle depuis janvier 2022 à +15%. A contrario, les secteurs de la consommation courante et de la technologie ont subi des prises de bénéfices. Performances du portefeuille : Le fonds a enregistré une performance en ligne avec son indice de référence, le CAC All tradable,

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

au mois de juillet. Les financières (notamment le rebond de Worldline après sa publication) mais également l'énergie (fort rebond de Gaztransport et Technigaz SA (GTT)), font partie des meilleures performances sectorielles. La bonne performance de Stellantis, non-détenue en portefeuille, n'a pas été compensée par la performance de Renault, Valéo et Michelin. Au sein de la santé, Sanofi, détenue en portefeuille, a sous-performé son secteur qui a été tiré par les rebonds de Sartorius Stedim et Eurofins, valeurs auxquelles nous ne sommes pas exposées. Mouvements de portefeuille : Au cours du mois de juillet, nous avons initié une nouvelle position sur Teleperformance (une valorisation désormais attractive avec des engagements en matière sociale qui semblent convaincants) mais également renforcé Elis, Legrand, Safran et Sanofi. Nous avons sorti du portefeuille Orange qui a une nouvelle fois publié des résultats mitigés notamment sur la France. Nous avons fini de vendre la ligne en Kering qui, malgré la réorganisation au sein du groupe et la prise de participation dans Valentino, présente de larges incertitudes sur son profil de croissance. Par ailleurs nous avons pris des bénéfices sur Alstom, L'Oréal et EssilorLuxottica. Perspectives : Pour la deuxième partie de l'année, les signes d'assouplissement de la politique monétaire des banques centrales devrait soutenir la probabilité d'un atterrissage en douceur d'autant que les données économiques restent solides (les demandes d'allocations de chômage restent en-dessous du seuil de récession). Il faudra surveiller le retournement du cycle de déstockage, par le biais d'enquêtes manufacturières comme l'ISM (le ratio nouvelles commandes/stocks est déjà supérieur à 1). Cet environnement devrait continuer à soutenir les valeurs cycliques. Cependant en zone euro, les demandes de crédits ont continué de se contracter, à un rythme record du côté des entreprises en particulier et dans le même temps, la forte chute des indices PMI manufacturier sur les derniers mois suggère une contraction importante en deuxième semestre. Nous constatons également que l'activité dans le secteur des services montre aussi des signes de ralentissement avec un indice PMI en juillet s'inscrivant à 51.1 (juste au-dessus du niveau des 50 qui marque la limite entre contraction et expansion). Du côté de la Chine, les chiffres de la croissance du PIB pour le second trimestre se sont avérés plus faibles qu'attendus, en hausse de 6,3 % en glissement annuel (consensus 7.1%) et les ménages ont continué à épargner davantage et à dépenser moins. Dans cet environnement complexe, le potentiel de hausse générale du marché semble assez limité mais nos choix de valeurs s'orientent vers des titres qui ont pris beaucoup de retard en comparaison avec leurs fondamentaux en raison des inquiétudes liées au cycle, mais qui devraient bénéficier du scénario d'atterrissage en douceur. Tout en réduisant le risque cyclique, nous conservons des valeurs défensives ou qui offrent de la visibilité (carnet de commandes, activités résilientes). Nos choix de valeurs continuent de s'appuyer sur l'analyse fondamentale et l'analyse extra-financière, la construction du portefeuille bénéficie également de l'engagement des sociétés à adopter de meilleures pratiques ESG, ce qui conduit à un portefeuille dont le score ESG surpasse celui des 80% des entreprises les mieux notées de l'indice de référence, et dont les émissions carbone restent inférieures à celles de cet indice.

Août 2023

Stratégie d'engagement : Les ministres de l'environnement du G20 se sont réunis sous la présidence de l'Inde. Ces 20 pays représentent sur le plan mondial plus de 80% du PIB, 60% de la population, 80% des émissions de carbone et 75% de la demande énergétique et des déchets générés dans le monde. Le document synthétisant les discussions montre la préoccupation et le soutien des états mais pas véritablement d'engagement. Les points de divergence ont notamment concerné le climat et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Certains ont poussé pour l'atteinte du net zéro dès 2040 pour les pays développés, quand d'autres visent une réduction de 60% des émissions d'ici à 2035. Sachant que les ministres de l'énergie de ces pays ne se sont pas entendus non plus sur une sortie des énergies fossiles, principaux vecteurs d'émissions de carbone, ces divergences de trajectoire sont peu surprenantes. Il faudra attendre la COP28 en décembre à Dubaï pour espérer des engagements sur le climat. Néanmoins, des avancées sur la biodiversité, la forêt ou encore la détermination à mettre fin à la pollution plastique devraient faciliter à l'avenir la signature d'accords contraignants. Dans le même temps, si le portefeuille s'astreint toujours à afficher des critères plus vertueux que son indice de référence (moins d'émissions de carbone, plus d'indépendance ou encore une meilleure équité de genre au sein des membres des conseils d'administration), l'engagement a été ponctuellement mis en pause au niveau micro-économique, avec des entreprises concentrées sur les publications des résultats semestriels et leur congé estival. Des discussions sont planifiées avec de nombreuses sociétés dès le mois de septembre. Contexte de marché : Les marchés ont reculé sur le mois d'août, notamment pénalisés par des indicateurs d'activité macro-économique décevants. Les chiffres de l'inflation dans la zone euro ne cessent de ralentir mais restent à des niveaux bien supérieurs aux objectifs fixés par les banques centrales. Le grand rendez-vous des banquiers centraux à Jackson Hole a conduit ces derniers à réitérer leur volonté de voir l'inflation reculer vers l'objectif de 2%, repoussant encore la perspective d'une pause dans la hausse des taux, et faisant craindre une entrée en récession par un mouvement de hausse de taux qui serait de « trop ». Sur fond de tensions commerciales avec les Etats-Unis, la Chine affiche

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

toujours une croissance décevante par rapport aux anticipations, sans laisser entrevoir de plans massifs de relance locale. Porté par les coupes de production annoncées par l'Arabie Saoudite et la Russie, le baril continue de s'apprécier. Dans cet environnement, des secteurs comme l'énergie ont tiré leur épingle grâce à l'appréciation du baril (+1.4% pour le Brent après la forte hausse de +14.2% en juillet). A l'inverse, les secteurs comme les matériaux de base ou l'automobile, plus cycliques et exposés à la Chine, ont souffert. Performances du portefeuille : Sur le mois d'août, le fonds a surperformé son indice de référence, le CAC All Tradable. Resté à l'écart des semi-conducteurs, le portefeuille a bénéficié de sa sous-pondération au secteur de la technologie. L'exposition à l'énergie au travers à la fois des équipementiers et de TotalEnergies a profité au portefeuille. Mais c'est essentiellement la sous-pondération des valeurs du luxe (LVMH, Kering, Essilor Luxottica) qui a contribué à cette surperformance mensuelle. A l'inverse, parmi les détracteurs se retrouvent Worldline (secteur des paiements pénalisé par l'avertissement sur les résultats du concurrent Adyen qui a affiché une croissance bien inférieure aux attentes) ou encore Elis et Alstom. Mouvements de portefeuille : Au cours du mois, les principaux mouvements ont concerné : un renforcement de Téléperformance (valorisation Le deuxième semestre s'annonce incertain pour les marchés d'actions qui font face à un double risque : celui de la poursuite de politiques monétaires restrictives face à une inflation qui ne recule pas suffisamment par rapport aux objectifs des banques centrales et celui d'une récession induite par ces taux élevés. En l'absence de plans de relance significatifs en provenance du gouvernement chinois, les indicateurs macro-économiques de court-terme risquent de rester en berne. Dans cet environnement à faible visibilité, la prudence impose une diversification du portefeuille avec un certain équilibre entre valeurs cycliques dont la valorisation a déjà été largement pénalisée, valeurs de qualité et valeurs plus défensives qui, plus immunes à l'environnement macro-économique, devraient mieux résister. Au global, l'exposition sectorielle reste prudente et défensive. Nos choix de valeurs continue de s'appuyer sur l'analyse fondamentale renforcée par l'analyse extra-financière. La construction du portefeuille bénéficie également de l'engagement des sociétés à adopter de meilleures pratiques ESG, ce qui conduit le portefeuille à obtenir un score ESG qui surpasse celui des 80% des entreprises les mieux notées de l'indice de référence, et dont les émissions de carbone restent inférieures à celles de cet indice.

Septembre 2023

Stratégie d'engagement : Les épisodes climatiques qui s'enchaînent constituent une occasion de rappeler qu'en matière d'empreinte carbone, les Français auraient émis 8t de CO2 l'année dernière (issues de leur consommation, leurs transports ou encore leurs logements), à comparer aux 2t requises pour limiter la hausse des températures à 2°C. Sur le fonds des évolutions règlementaires en France, le gouvernement est alerté sur le retard pris par l'obligation de tri des déchets à la source. Mauvaise nouvelle pour l'économie circulaire en France, il n'y aura pas de généralisation de la consigne pour le recyclage. Ce sera aux collectivités de démontrer que la collecte de bouteilles en plastique progresse. Le mois de septembre a vu la reprise des discussions sur l'amélioration des pratiques ESG au sein des entreprises françaises. Une quinzaine de sociétés ont ainsi poursuivi leur dialogue sur des sujets diverses comme la gouvernance (préparation de l'AG d'Ubisoft avec un retour sur les mesures mises en place contre le harcèlement dans l'entreprise ; assiduité des membres du conseil d'administration et gestion de la controverse Balenciaga chez Kering ; intégration d'objectifs de réduction des émissions de CO2 scope 3 dans la rémunération variable du dirigeant chez Airbus), les aspects sociaux (les accords syndicaux chez Téléperformance ; gestion sociale de la réorganisation par entités chez Renault ; la rotation des effectifs chez Capgemini) ainsi qu'environnementaux (l'approvisionnement en énergie renouvelable chez Air Liquide ; la différence d'émission de CO2 entre un paiement en liquide ou par carte avec ou sans ticket chez Worldline ; part des matériaux recyclés dans les véhicules Renault ; l'économie circulaire dans la rénovation chez Saint Gobain ; l'adaptation nécessaire de la régulation sur le traitement des déchets infectieux chez Biomérieux). Contexte de marché : Les marchés actions françaises ont significativement reculé sur le mois de septembre, dans le sillage de la baisse des marchés actions mondiaux, par le discours des banques centrales sur l'évolution de la politique monétaire (la BCE augmentant de nouveau les taux, peut-être dans un dernier mouvement ?, et la Fed les laissant stables mais réitérant son objectif de 2% d'inflation, laissant la porte ouverte à d'autres hausses et repoussant les perspectives de baisse). L'impact a été d'autant plus fort dans un contexte de révisions à la baisse des perspectives de croissance économique. Par ailleurs, le marché chinois reste sous pression (avec, de plus, des déboires sur le secteur immobilier). En dépit du ralentissement de la demande, mais soutenu par les coupes de production conjointes entre l'Arabie Saoudite et la Russie, le baril de pétrole se sera apprécié de plus de 25% sur le troisième trimestre, accentuant la pression inflationniste. Seuls quelques secteurs ont résisté à cette pression baissière : l'énergie, les médias, les banques et assurances et les télécommunications. A l'inverse, les valeurs du secteur luxe ont été particulièrement pénalisées à la fois par la hausse des taux en tant que valeur de croissance et par les révisions en baisse des perspectives de la consommation globale (y

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

compris en Chine). Performances du portefeuille : Sur le mois, le portefeuille a très légèrement sous-performé son indice de référence, le CAC All tradable. L'absence de Pernod Ricard ou encore la sous exposition au secteur du luxe n'ont pas suffi à compenser le recul sur des titres comme Société Générale (déception sur le plan annoncé par le nouveau Directeur Général) ou encore Worldline (secteur des paiements sous pression). Mouvements de portefeuille : Les principaux mouvements sur le mois concernent la sortie de Capgemini (incertitude sur la trajectoire et l'atteinte de l'objectif de marge 2025), remplacée par à la fois Alten et Sopra Steria (positionnement sur des marchés finaux plus résilients et valorisation plus attractive) ; la sortie de Legrand en face d'un renforcement sur Schneider Electric ; ou encore l'entrée sur Solvay (vers la fin du déstockage dans la chimie et en amont de la séparation des entités spécialités et commodités) ; et enfin la réduction de la position sur TotalEnergies post surperformance liée à la progression du baril. Perspectives : Les signaux contradictoires des banques centrales laissent envisager des taux élevés sur une plus longue période que préalablement envisagé, ce qui ne facilitera pas la trajectoire de l'environnement macro-économique. Le rebond plus faible qu'anticipé de l'économie Chinoise, la faiblesse de l'indice de confiance des consommateurs, le pic de marges des entreprises, des attentes de croissance des résultats qui pourraient être revues en baisse et des indicateurs macro-économiques qui se sont dégradés, sont autant d'éléments qui poussent à plus de prudence sur l'évolution des marchés. Néanmoins, certains titres de qualité ont été fortement pénalisés, laissant entrevoir des opportunités d'achat. Dans cet environnement complexe, nous conservons des valeurs défensives ou qui offrent de la visibilité (carnet de commandes, activités résilientes). Nos choix de valeurs continuent de s'appuyer sur l'analyse fondamentale ainsi que l'analyse extra-financière. La construction du portefeuille bénéficie également de l'engagement des sociétés à adopter de meilleures pratiques ESG, ce qui conduit à un portefeuille dont le score ESG surpasse celui des 80% des entreprises les mieux notées de l'indice de référence, et dont les émissions carbone restent inférieures à celles de cet indice.

Octobre 2023

Stratégie d'engagement : Du côté politique, l'assemblée nationale a renoncé à présenter un texte concernant la généralisation des résolutions "say on climate", jugeant que ce n'était pas à l'Etat de rendre obligatoire le "say on climate", et que c'était aux actionnaires de le prescrire, en oubliant que des résolutions d'actionnaires peuvent être bloquées par le conseil d'administration et ne pas être présentées au vote des actionnaires, comme chez TotalEnergies en 2022, et que l'Etat avait rendu obligatoire par le passé les résolutions consultatives du "say on pay". D'autre part, les gendarmes financiers européens ont présenté publiquement leurs premières réflexions sur le futur du règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR), dans le cadre de la consultation de la Commission européenne. Enfin, Les discussions se prolongent au ministère de l'Économie et des Finances pour fixer les nouvelles règles du label ISR. La décision finale était attendue pour septembre pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2024. Le principal point d'achoppement réside dans les exclusions des fonds ISR des entreprises exerçant une activité dans les énergies fossiles non conventionnelles (dès qu'elles dépassent 5% de la production totale ou qu'elles correspondent à des projets de développement ou d'exploration). Cela renvoie aux schistes et pétrole bitumineux, au gaz et huile de schiste, au pétrole extra-lourd, à l'offshore ultra-profond et aux ressources de l'Arctique. Ce critère excluait tous les grands producteurs d'énergies fossiles, dont TotalEnergies, présents dans près de 20% des fonds déjà labellisés. Le mois d'octobre a vu la poursuite des discussions sur divers sujets de gouvernance, notamment des réunions de préparation de futures assemblées générales comme celles de Michelin où il a été question des deux départs du conseil d'administration, mais également Airbus avec une discussion autour des critères ESG qui intégreront la partie variable de la rémunération des dirigeants, ou encore avec Danone et Pernod Ricard. Contexte de marché : Les marchés actions français ont significativement reculé sur le mois d'octobre. L'incertitude sur un élargissement du conflit au Moyen-Orient, les publications du troisième trimestre très mitigées et la volatilité sur le marché obligataire ont dominé les débats. En Europe, la BCE a laissé ses taux inchangés après 10 hausses consécutives. Les données les plus récentes semblent confirmer la possibilité d'une pause prolongée de la Banque Centrale Européenne, l'inflation en zone euro passant de 4.3% en août à 2.9% et la croissance du PIB ressortant sous les attentes à -0.1% comparé au troisième trimestre de l'année passée, ce qui pourrait alimenter les craintes d'une possible récession au second semestre. La Chine affiche quelques signes de stabilisation, le secteur immobilier restant toutefois en difficulté. Les États-Unis ont par ailleurs continué de faire preuve d'une résilience constante. Le PIB américain a augmenté de +4.9% au troisième trimestre par rapport à la même période l'année passée, une progression plus de deux fois supérieure à celle du deuxième trimestre (+2.1%). Cette hausse exceptionnelle du PIB américain au troisième trimestre est essentiellement liée à la vigueur de la consommation des ménages. Seuls quelques secteurs ont résisté à cette pression baissière : les services aux collectivités et les médias. En revanche, le secteur automobile a été particulièrement pénalisé par une série

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

de mauvaises publications en Europe des constructeurs allemands mais également des craintes pour les équipementiers d'une forte baisse séquentielle de l'activité des clients finaux et les impacts des grèves des syndicats en Amérique du Nord. Le marché français a été marqué par de faibles volumes et une forte volatilité sur le mois, en témoigne la plus forte baisse historique pour une valeur du CAC 40 sur une séance enregistrée par Worldline (-55.1% sur le mois et -59.2% le jour de sa publication) à la suite d'un avertissement sur résultat important. Une autre valeur française, Alstom, a vu son cours s'effondrer (-43.6% sur le mois) à cause d'une nouvelle déception lors de sa publication de résultats. Performances du portefeuille : Sur le mois, le portefeuille a fortement sous-performé son indice de référence, le CAC All tradable. Les surexpositions à Worldline et Alstom ont fortement pénalisé la performance du portefeuille. Sanofi a également chuté avec l'annonce de dépenses additionnelles en recherche et développement, et une pression sur les prix pour les produits arrivés à maturité dans les années à venir. Ces annonces ont surpris le marché, à un mois d'une journée investisseur qui devrait préciser le nouveau plan stratégique. Le portefeuille a cependant bénéficié des bons résultats de Danone mais également de l'Oréal et Hermès. Mouvements de portefeuille : Les principaux mouvements sur le mois concernent la sortie d'Alstom (perte de confiance envers le management quant à l'exécution de sa stratégie et la réalisation des projets), remplacée par Thales (bonne visibilité du carnet de commandes et bonne résistance à dans un contexte économique plus difficile). Nous avons également pris de nouvelles positions sur Orange et Bouygues dans le secteur des télécommunications (secteur défensif). Nous avons renforcé TotalEnergies pour tenir compte du nouveau contexte géopolitique. Nous avons vendu Valeo (pression sur les prix) mais également Elis, Néoen (coûts de financement qui augmentent avec des taux élevés). Enfin, nous avons pris des bénéfiques sur Hermès, Safran et L'Oréal. Perspectives : Les marchés actions ont fortement corrigé ce mois-ci, la conséquence de résultats mitigés au troisième trimestre avec des déceptions sévèrement punies mais également le résultat des tensions géopolitiques qui augmentent la prime de risque. Les prévisions pour 2023 sont prudentes : l'affaiblissement du sentiment des entreprises quant aux perspectives se reflète dans l'accélération du nombre d'avertissements sur résultat ce trimestre. Dans cet environnement marqué par de fortes incertitudes, nous conservons une vue positive sur des valeurs défensives ou qui offrent de la visibilité (carnet de commandes, activités résilientes). Nos choix de valeurs continuent de s'appuyer sur l'analyse fondamentale ainsi que l'analyse extra-financière. La construction du portefeuille bénéficie également de l'engagement des sociétés à adopter de meilleures pratiques ESG.

Novembre 2023

Stratégie d'engagement : La préparation de la COP 28 qui se tient à Dubaï demeure l'actualité principale de cette fin du mois de novembre, avec un peu d'espoir et beaucoup de circonspection sur l'engagement climat à venir malgré l'urgence. Cette réunion est pourtant une étape importante puisqu'elle doit faire un premier bilan des engagements pris par tous les états en 2015 lors de la COP21 à Paris, et en tirer les conséquences pour l'élaboration d'une nouvelle trajectoire. Dans le même temps, en France, les règles du label ISR vont évoluer et l'on s'oriente vers l'exclusion de l'univers d'investissement des sociétés du secteur des énergies fossiles pour les fonds labellisés. Sur le mois de novembre, les discussions autour des pratiques ESG se sont poursuivies avec près d'une vingtaine de sociétés françaises. L'actualité a plusieurs fois imposé l'agenda, avec des points d'étapes sur les sujets traditionnels comme les réductions des émissions carbone. Nous avons ainsi échangé avec TechnipEnergies qui s'est expliquée sur le respect des sanctions internationales concernant les actifs de GNL en Russie. De même, après l'accident mortel dans des mines du Kazakhstan, nous avons questionné Arcelor Mittal sur le renforcement de sa politique de santé sécurité dans le monde. Par ailleurs, après l'annonce surprise d'une réunification des postes de président et de directeur général chez Saint-Gobain à l'unanimité du conseil d'administration (trois ans seulement après une dissociation qui avait pourtant été saluée), nous étions curieux d'entendre les justifications pour ce que nous considérons comme un retour en arrière. Enfin, les entreprises commencent à sonder les attentes d'Amundi notamment en matière de politiques de rémunération des dirigeants qui seront proposées lors du vote des résolutions aux assemblées générales de 2024. Contexte de marché : Les marchés actions ont fortement rebondi au mois de novembre, notamment grâce à la détente des taux d'intérêts liée au ralentissement des chiffres d'inflation, laissant augurer de la fin d'un cycle inédit de hausse des taux par les banques centrales enclenché depuis le premier semestre 2022. Le taux 10 ans français est ainsi redescendu à 3%. La BCE estime un retour de l'inflation à l'objectif de +2% en 2025. Dans le même temps, l'économie donne des signes de faiblesse avec des indicateurs qui penchent vers une stagnation du PIB pour 2024. Le baril a vu son cours chuter reflétant les inquiétudes d'une demande plus atone et d'une offre devenue excédentaire (ce qui devrait s'inverser après la réunion de l'OPEC statuant sur la réduction de production). Les secteurs de la technologie (croissance long terme), industriel (cyclicité), des services aux collectivités (durée longue), mais surtout immobilier (perspective de baisse des taux) ont profité de cet environnement, alors que le secteur de l'énergie est le seul

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

à ressortir en légère baisse sur le mois. Performances du portefeuille : Le portefeuille affiche une performance en ligne avec le rebond de son indice de référence, le CAC All tradable. La principale contribution à la performance du fonds provient du rebond de titres récemment pénalisés comme Worldline (sécurisation des paiements) ou encore Téléperformance (leader de la gestion relation clients). A l'inverse, l'absence de position en portefeuille du constructeur automobile Stellantis et l'entreprise de semi-conducteurs STMicroelectronics a pesé sur la performance relative. Mouvements de portefeuille : Plusieurs mouvements significatifs ont été opérés au cours du mois. Nous avons vendu Accor (après la surperformance, craintes sur la soutenabilité des prix) et de la Française des Jeux (qui n'a pas joué son rôle défensif) et avons réduit nos positions sur TotalEnergies et EssilorLuxottica (moindre consommation discrétionnaire notamment aux Etats-Unis). A l'inverse, nous avons initié des positions sur l'équipementier semi-conducteurs Soitec (reprise attendue de la demande de smartphones en 2024) ou encore sur le gestionnaire de concession Getlink (reprise du trafic sous la Manche, succès de l'interconnexion électrique et attrait spéculatif), et renforcé celles sur les services pétroliers de TechnipEnergies (solide carnet de commandes) et les services informatiques de Sopra Steria (meilleure résilience des clients finaux). Perspectives : Les deux principaux facteurs freinant la dynamique des marchés (pic d'inflation et pic de taux) semblent derrière nous. Dorénavant, la question demeure le rythme de baisse des taux par les banques centrales, ce qui devrait conditionner l'ampleur de la récession à venir avec soit un atterrissage en douceur soit un ralentissement économique plus profond. Le contexte géopolitique toujours compliqué en toile de fonds (élections américaines l'année prochaine, guerres en Ukraine et au Moyen Orient, relations sino-américaines tendues,..) n'aide pas à l'amélioration de la visibilité. Dans cet environnement, nous privilégions la prudence au sein du portefeuille avec une exposition à des secteurs défensifs (comme la consommation durable, les services de communication, ..) mais aussi à des secteurs faiblement valorisés (comme les financières). Nos choix de valeurs continuent de s'appuyer sur l'analyse extra-financière en parallèle de la traditionnelle analyse fondamentale. La construction du portefeuille bénéficie également de l'engagement des sociétés à adopter de meilleures pratiques ESG, ce qui conduit à un portefeuille dont le score ESG surpasse celui des 80% des entreprises les mieux notées de l'indice de référence, et dont les émissions carbone restent inférieures à celles de cet indice.

Décembre 2023

Stratégie d'engagement : La COP28 s'est achevée avec un sentiment de verre à moitié plein ou à moitié vide. On ne peut nier certaines avancées encourageantes contenues dans l'accord final accouché aux forceps par le Président Sultan Ahmed Al Jaber le 13 décembre 2023, qui enjoint les participants à plusieurs actions comme tripler la capacité des énergies renouvelables au niveau mondial et doubler le taux annuel d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici 2030, multiplier les efforts pour éliminer progressivement l'électricité produite avec du charbon sans recourir pour cela à la capture du CO2 et engager une transition hors des énergies fossiles, d'une manière juste, ordonnée et équitable, afin de supprimer les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, conformément aux données scientifiques. Le texte envoie donc un signal indéniable sur la nécessité d'une sortie à terme des énergies fossiles, en positionnant pour la première fois le pétrole, le gaz et le charbon au même plan. Il entérine également la nécessité de faire le forcing sur les énergies renouvelables, en citant la réalité scientifique. D'un autre côté, les engagements restent largement insuffisants pour atteindre l'objectif des accords de Paris sur la limitation de la hausse de température. Dans le même temps, en France, Bercy a détaillé les nouvelles règles des fonds labellisés ISR, et le nouveau cadre a été publié début décembre, confirmant les exclusions fossiles. En revanche, Bercy s'est montré plus souple sur l'analyse des plans de transition et la pondération des trois piliers de l'ESG. Le référentiel devient nettement plus exigeant pour les gérants qui disposeront d'une période de transition du 1er mars 2024 au 1er janvier 2025. Au mois de décembre, les discussions autour des pratiques ESG se sont poursuivies notamment avec Kering avec qui le dialogue a porté sur le contrôle des bonnes pratiques pour les fournisseurs mais également sur le nouveau processus de contrôle des risques de réputation en termes de marketing après «l'affaire Balenciaga». Nous avons également échangé avec Safran dans le but de préciser les éléments de double matérialité qu'Amundi jugeait important. Nous avons également préparé les assemblées générales lors d'échanges avec Saint-Gobain où nous avons donné notre avis sur la proposition de réunification des rôles de Président et Directeur Général. Enfin nous avons échangé avec Accor sur les évolutions possibles des termes de rémunérations de son Président-Directeur Général. Contexte de marché? Le marché français comme les autres marchés européens a clôturé le dernier mois de l'année en hausse (CAC All Tradable à +3.43%) avec la publication de certaines données macro-économiques qui ont conforté le sentiment que la remontée des taux d'intérêt touchait à sa fin, voire qu'une baisse des taux imminente était désormais envisageable. Jérôme Powell, Président du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis (Fed) a en effet indiqué qu'une réflexion s'engageait sur la date de la première baisse de taux, qui interviendrait même avant que l'inflation n'atteigne l'objectif de +2% afin de préserver l'économie américaine. Si la FED

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

prévoit que des baisses soient susceptibles d'apparaître en 2024, la Banque Centrale Européenne (BCE) ne s'est, quant à elle, pas prononcée sur une éventuelle détente. En effet, dans la zone euro, les économies tournent au ralenti et la baisse du PIB au troisième trimestre a été confirmée, les ventes au détail n'augmentent que timidement et parallèlement les commandes industrielles en Allemagne chutent de manière surprenante. L'économie se contracte donc de plus en plus, pénalisée notamment par la France qui s'enfonce vers une récession et par l'Allemagne. Les secteurs des loisirs (valorisation attractive), mais surtout immobilier (perspective de baisse des taux) ont continué à profiter de cet environnement, alors que le secteur de l'énergie et le secteur bancaire ont connu une légère baisse sur le mois. Performances du portefeuille : Le portefeuille affiche une sous-performance relative à son indice de référence, le CAC All tradable. Les principales contributions négatives sont liées aux valeurs défensives détenues en portefeuille qui ont sous-performé comme Orange, Danone et Scor, mais également le fort rebond de Saint-Gobain, non détenu en portefeuille. A l'inverse, le fonds a bénéficié des bonnes performances de Safran, Solvay, Publicis et du rebond de Worldline. Mouvements de portefeuille : Plusieurs mouvements significatifs ont été opérés au cours du mois. Nous avons vendu TotalEnergies (afin de mettre dès maintenant le portefeuille en ligne avec les nouvelles règles du Label ISR) et également Safran (suite à la bonne performance et un potentiel d'appréciation désormais limité) et avons réduit nos positions sur Schneider et Airbus (réduction de notre exposition aux valeurs industrielles). A l'inverse, nous avons initié des positions sur l'énergéticien Engie (amélioration du profil de risque suite aux accords signés avec l'état belge sur le nucléaire) ou encore sur le gestionnaire de concessions Vinci (activités soutenues dans les aéroports et dans la construction « grands projets »), et renforcé celles sur le fabricant de pneumatiques Michelin (fin du déstockage) et compléter nos positions sur Solvay et Syensqo, les deux sociétés issues de la séparation des activités de Solvay (meilleure valorisation des deux parties d'activités). Perspectives : Les actions ont connu un bon parcours en 2023, une certaine consolidation serait saine compte tenu des tendances des indicateurs économiques. Si les perspectives pour 2024 restent incertaines, l'anticipation d'une baisse des taux pourrait inciter à déployer davantage les liquidités, mais il sera alors nécessaire que le scénario d'un atterrissage en douceur se cristallise. Il existe donc une opportunité de transfert de liquidités des obligations vers les actions si les taux baissent effectivement cette année et que les valorisations des actions commencent à paraître plus compétitives par rapport au segment monétaire, en particulier si le contexte de croissance est décent. Cependant, les facteurs baissiers sont importants, en raison d'un risque de récession aux États-Unis, une possible dégradation du contexte géopolitique mondial avec davantage de conséquences sur les entreprises, les investisseurs et les marchés financiers, et enfin un risque de résurgence de l'inflation avec un marché du travail tendu et un soutien fiscal toujours actif. Dans cet environnement, nous maintenons la prudence au sein du portefeuille avec une exposition à des secteurs défensifs (comme la consommation durable, les services de communication, .) mais aussi à des secteurs faiblement valorisés (comme les financières). Nos choix de valeurs continuent de s'appuyer sur l'analyse extra-financière en parallèle de la traditionnelle analyse fondamentale. La construction du portefeuille bénéficie également de l'engagement des sociétés à adopter de meilleures pratiques ESG, ce qui conduit à un portefeuille dont le score ESG surpasse celui des 80% des entreprises les mieux notées de l'indice de référence, et dont les émissions carbone restent inférieures à celles de cet indice.

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Sur la période sous revue, la performance de chacune des actions du portefeuille AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT et de son benchmark s'établissent à :

- Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - BDF (D) en devise EUR : 14,50% / 17,80% avec une Tracking Error de 2,80%,
- Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - I (C) en devise EUR : 13,97% / 17,80% avec une Tracking Error de 2,78%,
- Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - L (C) en devise EUR : 13,70% / 17,80% avec une Tracking Error de 2,78%,
- Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - O (C) en devise EUR : 14,95% / 17,80% avec une Tracking Error de 2,78%,
- Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - P (C) en devise EUR : 13,69% / 17,80% avec une Tracking Error de 2,78%,
- Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - P (D) en devise EUR : 13,66% / 17,80% avec une Tracking Error de 2,79%,
- Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - PM (C) en devise EUR : 13,78% / 17,80% avec une Tracking Error de 2,78%,
- Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - S2 (C) en devise EUR : 14,00% / 17,80% avec une Tracking Error de 2,58%,
- Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - S3 (C) en devise EUR : 0,85% / 3,66%,
- Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - Z (C) en devise EUR : 14,59% / 17,80% avec une Tracking Error de 2,78%,
- Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - Z (D) en devise EUR : 14,59% / 17,80% avec une Tracking Error de 2,78%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
TOTALENERGIES SE	198 291 326,97	316 770 690,07
ALLEMAGNE 1.50% 05/23	162 367 473,97	160 000 000,00
FRANCE 1.75% 25/05/2023	152 614 808,26	150 000 000,00
SCHNEIDER ELECTRIC SE	125 403 393,91	142 228 936,94
SAFRAN SA	120 164 238,55	140 544 814,70
AIRBUS SE	123 832 706,88	120 913 724,29
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 5.5% 25-04-29	119 784 931,50	114 289 000,00
DANONE	131 870 928,77	101 308 411,71
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	148 775 714,79	78 360 409,89
FINLAND GOVERNEMENT BOND 1.125% 15-04-34	106 528 695,21	105 118 838,11

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	29/12/2023
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT I-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT L-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT O-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,01
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-D Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT PM-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S2-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	207,31 0,026

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	29/12/2023
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S3 (C) Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-D Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable.

(2) par rapport à l'actif net moyen.

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 30 849 778,57

o Prêts de titres : 30 849 778,57

o Emprunt de titres :

o Prises en pensions :

o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

o Change à terme :

o Future :

o Options :

o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés
BCO SANTANDER CENTRAL HIS MADRID BNP PARIBAS SECURITIES CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT SKANDINAVIA ENSKILDA BANK	

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	4 312 048,19
. Obligations	361 618,81
. OPCVM	
. Espèces (*)	24 759 793,00
Total	29 433 460,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	411 022,91
. Autres revenus	
Total des revenus	411 022,91
. Frais opérationnels directs (**)	143 890,64
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	143 890,64

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

(**) dont 143 544,63 euros rétrocédés à Amundi Intermédiation et/ou le Gestionnaire financier.

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	30 849 778,57				
% de l'Actif Net*	1,35%				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	30 849 778,57				
% de l'Actif Net	1,32%				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA ESPAGNE	2 044 662,79				
UNICREDIT SPA ITALIE	575 263,17				
TELEFONICA SA ESPAGNE	566 807,66				
ENAGAS SA ESPAGNE	566 453,62				
REPSOL SA ESPAGNE	558 860,95				
GOLDMAN SACHS GROUP INC ETATS-UNIS	361 618,81				

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE ALLEMAGNE	15 852 466,50				
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG ALLEMAGNE	5 033 436,20				
BNP PARIBAS SECURITIES FRANCE	4 936 095,72				
BCO SANTANDER CENTRAL HIS MADRID ESPAGNE	4 854 000,00				
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT ALLEMAGNE	106 302,60				
SKANDINAVIA ENSKILDA BANK SUEDE	67 477,55				

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	4 312 048,19				
- Obligations	361 618,81				
- OPC					
- TCN					
- Cash	24 759 793,00				
Rating					
Monnaie de la garantie					
Euro	29 071 841,19				
Dollar Us	361 618,81				

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

g) Répartition de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an	361 618,81				
Ouvertes	4 312 048,19				

h) Répartition des opérations de financement sur titres et TRS ventilées en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	30 849 778,57				

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espérées en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	4 673 667,00				
Cash	24 759 793,00				

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	411 022,91				
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC	346,01				
- Gestionnaire					
- Tiers	143 544,63				

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçues.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (Article L.225-37 du Code de commerce)

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

Philippe Chossonery

Société	Fonction	Représente
OCEAN FUND	Administrateur	
STRUCTURA	Administrateur Délégué	
AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Sébastien Fischer

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Frédéric Rosamond

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT	Directeur Général	
AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Angelique Szkulnik

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT	Président du Conseil d'administration	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Bertrand Van De Voorde

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT *	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Conventions règlementées

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital

Non applicable.

Modalités d'exercice de la Direction Générale (article L. 225-51-1 du Code de commerce)

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président du Conseil d'Administration

Madame Angélique SZKULNIK

Directeur Général et Administrateur

Monsieur Frédéric ROSAMOND

Administrateurs

Monsieur Philippe CHOSSONNERY

Monsieur Sébastien FISCHER

Commissaire aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES représenté par Monsieur Stéphane COLLAS

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Présentation des travaux du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice :

Votre Conseil d'Administration s'est réuni 2 fois, notamment sur les points suivants :

Conseil d'Administration du 09/02/2023

- Démission de Monsieur Bertrand VAN DE VOORDE de son mandat d'Administrateur.
- Cooptation de Monsieur Sébastien FISHER, en remplacement de Monsieur Bertrand VAN DE VOORDE en tant qu'Administrateur.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire la ratification de la cooptation de Monsieur Sébastien FISHER, en remplacement de Monsieur Bertrand VAN DE VOORDE.
- Examen et Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Conseil d'Administration du 06/07/2023 (Gates)

- Propositions d'évolutions statutaires.
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 09/02/2024

- Arrivée à échéance du mandat de 2 Administrateurs :
 - o Monsieur Philippe CHOSSONNERY
 - o Monsieur Sébastien FISCHER
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement des mandats suivants :
 - o Monsieur Philippe CHOSSONNERY
 - o Monsieur Sébastien FISCHER
- Examen et Arrêté des comptes de l'exercice clos le 29/12/2023.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires ⁽¹⁾) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

⁽¹⁾ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde¹, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité². Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG³ :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciaires ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciaires/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

¹ Sources Amundi Décembre 2023

² Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

³ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁴,
- armes chimiques et biologiques⁵,
- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁶.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- charbon thermique⁷,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)⁸,
- tabac (*produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises*).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante⁹.

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

⁴ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

⁵ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁶ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁷ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

⁸ Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

⁹ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- Armement nucléaire

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

**Certification du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 01 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas

Stéphane COLLAS

Jean Marc LECAT

Jean-Marc LECAT

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Comptes de l'exercice

Ceux-ci vous sont présentés, sous la forme prévue par le règlement ANC 2014-01 modifié.

Ainsi, le bilan vous donne la situation évaluée au dernier jour de bourse de l'exercice.

Par ailleurs, le compte de résultat fait apparaître les revenus dont sont déduits les frais de gestion et les frais financiers, pour dégager le RESULTAT NET de **69 815 431,92 EUROS**. Celui-ci est corrigé des comptes de régularisation des revenus, des acomptes versés, et du report à nouveau afin d'obtenir les sommes distribuables au titre de l'exercice clos : **81 535 086,81 EUROS**.

Nous vous proposons de répartir les sommes distribuables de la façon suivante :

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT BDF-D

- allouer un dividende net de 1,86 EUROS par action, soit un total de 2 525 732,75 EUROS ;
- virer au compte report à nouveau de l'exercice la somme de 13 303,38 EUROS.

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-D

- allouer un dividende net de 1,06 EUROS par action, soit un total de 480 292,08 EUROS ;
- virer au compte report à nouveau de l'exercice la somme de 2 135,78 EUROS.

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-D

- allouer un dividende net de 3 787,09 EUROS par action, soit un total de 5 101 221,59 EUROS ;
- virer au compte report à nouveau de l'exercice la somme de 11,38 EUROS.

1 937,17 EUROS pour l'action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT I-C

125,72 EUROS pour l'action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT L-C

42 018 239,03 EUROS pour l'action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT O-C

26 837 189,67 EUROS pour l'action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C

1 832,12 EUROS pour l'action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT PM-C

33 546,78 EUROS pour l'action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S2-C

1,69 EUROS pour l'action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S3 (C)

4 526 580,65 EUROS pour l'action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-C.

Le montant des plus ou moins-values nettes est de : 89 793 259,39 EUROS et se décompose comme suit :

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT BDF-D : Distribution : 2 349 203,04 EUROS

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT BDF-D : Report à nouveau : 6 466,87 EUROS

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT I-C : Capitalisation : 2 077,77 EUROS

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT L-C : Capitalisation : 144,18 EUROS

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT O-C : Capitalisation : 35 166 517,36 EUROS

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C : Capitalisation : 30 728 654,79 EUROS

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-D : Report à nouveau : 2 326 661,73 EUROS

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT PM-C : Capitalisation : 2 053,35 EUROS

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S2-C : Capitalisation : 35 233,20 EUROS

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S3 (C) : Capitalisation : 1,63 EUROS

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-C : Capitalisation : 4 144 643,78 EUROS

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-D : Capitalisation : 15 031 601,69 EUROS.

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Le dividende sera décomposé comme suit :

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT BDF-D	Net
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Revenus non déclarables et non imposables	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	1,73
Total	1,73

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-D	Net
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Revenus non déclarables et non imposables	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	
Total	

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-D	Net
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	
Revenus non déclarables et non imposables	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	
Total	

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Bilan Actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	2 299 201 304,89	1 525 768 066,75
Actions et valeurs assimilées	2 268 342 830,55	1 269 664 723,73
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 268 342 830,55	1 269 664 723,73
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	361 618,81	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	361 618,81	
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays		
Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	30 496 855,53	256 103 343,02
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	30 496 855,53	256 103 343,02
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	125 217,60	8 097 308,89
Opérations de change à terme de devises		
Autres	125 217,60	8 097 308,89
COMPTES FINANCIERS	79 818 831,82	246 503 931,32
Liquidités	79 818 831,82	246 503 931,32
TOTAL DE L'ACTIF	2 379 145 354,31	1 780 369 306,96

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Bilan Passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 166 606 185,39	1 515 877 833,45
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	12 063 297,15	22 016 515,51
Report à nouveau (a)	7 062,98	7 034,87
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	77 729 962,24	-65 571 208,99
Résultat de l'exercice (a,b)	81 535 086,81	64 920 120,45
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	2 337 941 594,57	1 537 250 295,29
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	4 673 087,81	1 244 442,96
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres	4 673 087,81	1 244 442,96
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés	-579,19	-0,72
Autres opérations temporaires	4 673 667,00	1 244 443,68
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	36 530 671,93	241 874 568,71
Opérations de change à terme de devises		
Autres	36 530 671,93	241 874 568,71
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	2 379 145 354,31	1 780 369 306,96

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Hors-Bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Compte de Résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 382 343,96	784 669,34
Produits sur actions et valeurs assimilées	56 687 909,66	34 970 824,92
Produits sur obligations et valeurs assimilées	25 029 435,60	20 961 590,00
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	411 022,91	283 604,22
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	87 510 712,13	57 000 688,48
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	4 956 955,12	743 722,94
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	90 638,86	113 857,60
Autres charges financières		
TOTAL (2)	5 047 593,98	857 580,54
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	82 463 118,15	56 143 107,94
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	12 647 686,23	8 604 062,41
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	69 815 431,92	47 539 045,53
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	11 719 654,89	17 381 074,92
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	81 535 086,81	64 920 120,45

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Annexes aux comptes annuels

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010157545 - Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT I-C : Taux de frais maximum de 1,10% TTC maximum.

FR0013431848 - Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT PM-C : Taux de frais maximum de 1,196% TTC maximum.

FR0013413192 - Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT L-C : Taux de frais maximum de 1,196% TTC maximum.

FR0013252822 - Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-C : Taux de frais maximum de 0,45% TTC maximum.

FR0000944696 - Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C : Taux de frais maximum de 1,196% TTC maximum.

FR0013526191 - Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT O-C : Taux de frais maximum de 0,10% TTC maximum.

FR0014002MB3 - Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S2-C : Taux de frais maximum de 0,90% TTC maximum.

FR001400HC60 - Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S3-C : Taux de frais maximum de 0,55% TTC maximum.

FR0013257243 - Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-D : Taux de frais maximum de 0,45% TTC maximum.

FR0000944712 - Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-D : Taux de frais maximum de 1,196% TTC maximum.

FR0014004TS8 - Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT BDF-D : Taux de frais maximum de 0,45% TTC maximum.

Commission de surperformance:

Les actions concernées par la commission de surperformance sont les suivantes :

I-C, L-C, P-C, P-D, PM-C, S2-C, S3-C, Z-C, Z-D

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque action concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis).

Ainsi, à compter du 03 janvier 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 03 janvier 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de l'action, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de l'action par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre d'actions rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigibles à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de l'action sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt actionnaires présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des actionnaires présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT BDF-D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT I-C	Capitalisation	Capitalisation
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT L-C	Capitalisation	Capitalisation
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT O-C	Capitalisation	Capitalisation
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C	Capitalisation	Capitalisation
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT PM-C	Capitalisation	Capitalisation
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S2-C	Capitalisation	Capitalisation
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S2-C	Capitalisation	Capitalisation
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-C	Capitalisation	Capitalisation
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

2. Évolution de l'actif net au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 537 250 295,29	1 325 708 108,01
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	909 045 470,84	659 910 854,07
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-343 714 288,63	-294 857 984,43
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	198 119 915,11	95 913 118,57
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-111 412 442,01	-130 766 568,46
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-16 109 510,74	-10 801 939,71
Différences de change	-6 126,28	7 190,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	104 067 360,40	-141 582 434,06
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>143 383 971,30</i>	<i>39 316 610,90</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-39 316 610,90</i>	<i>-180 899 044,96</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-9 114 511,33	-13 819 094,23
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	69 815 431,92	47 539 045,53
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	2 337 941 594,57	1 537 250 295,29

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	361 618,81	0,02
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	361 618,81	0,02
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées					361 618,81	0,02		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							79 818 831,82	3,41
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres					361 618,81	0,02		
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					361 618,81	0,02				
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	79 818 831,82	3,41								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres					361 618,81	0,02				
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	361 618,81	0,02						
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres	9,00		11 616,25		81,97			
Créances			4 076,26					
Comptes financiers	183 586,40	0,01	4 799,53		874,48		298,50	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres	361 618,81	0,02	64,54					
Dettes	3,15				28,69			
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Autres créances	125 217,60
TOTAL DES CRÉANCES		125 217,60
DETTES		
	Achats à règlement différé	7 066 223,72
	Frais de gestion fixe	1 320 339,59
	Frais de gestion variable	207,31
	Collatéraux	24 759 793,00
	Autres dettes	3 384 108,31
TOTAL DES DETTES		36 530 671,93
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-36 405 454,33

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT BDF-D		
Actions souscrites durant l'exercice	1 940,030	99 440,79
Actions rachetées durant l'exercice	-94 773,341	-4 831 524,80
Solde net des souscriptions/rachats	-92 833,311	-4 732 084,01
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 357 920,831	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT I-C		
Actions souscrites durant l'exercice	110,730	16 784 256,48
Actions rachetées durant l'exercice	-458,307	-67 989 458,35
Solde net des souscriptions/rachats	-347,577	-51 205 201,87
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	0,407	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT L-C		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	32,729	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT O-C		
Actions souscrites durant l'exercice	3 308 993,230	428 469 187,50
Actions rachetées durant l'exercice	-779 918,804	-102 632 538,38
Solde net des souscriptions/rachats	2 529 074,426	325 836 649,12
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	7 834 482,618	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C		
Actions souscrites durant l'exercice	4 326 204,295	375 658 211,88
Actions rachetées durant l'exercice	-1 111 163,184	-97 513 415,89
Solde net des souscriptions/rachats	3 215 041,111	278 144 795,99
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10 352 475,106	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-D		
Actions souscrites durant l'exercice	23 896,106	857 147,77
Actions rachetées durant l'exercice	-38 315,676	-1 384 560,61
Solde net des souscriptions/rachats	-14 419,570	-527 412,84
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	453 105,732	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT PM-C		
Actions souscrites durant l'exercice	116,347	14 319,28
Actions rachetées durant l'exercice	-10,124	-1 267,21
Solde net des souscriptions/rachats	106,223	13 052,07
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	479,609	

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S2-C		
Actions souscrites durant l'exercice	12 550,546	1 467 062,06
Actions rachetées durant l'exercice	-4 233,288	-486 242,45
Solde net des souscriptions/rachats	8 317,258	980 819,61
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	9 048,133	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S3 (C)		
Actions souscrites durant l'exercice	1,000	100,00
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	100,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-C		
Actions souscrites durant l'exercice	646,736	85 695 745,08
Actions rachetées durant l'exercice	-274,170	-36 658 001,34
Solde net des souscriptions/rachats	372,566	49 037 743,74
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	909,626	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-D		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-312,215	-32 217 279,60
Solde net des souscriptions/rachats	-312,215	-32 217 279,60
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 347,003	

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT BDF-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT I-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT L-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT O-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT PM-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S2-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S3 (C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT BDF-D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 320 104,30 0,45
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT I-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 577 359,21 1,00
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT L-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 50,49 1,19
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT O-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 795 804,04 0,10 0,01

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	9 770 551,34 1,20
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	197 284,96 1,20
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT PM-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	566,14 1,13
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S2-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	7 125,48 0,90 207,31 0,03

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S3 (C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	332 136,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	646 496,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/12/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	7 062,98	7 034,87
Résultat	81 535 086,81	64 920 120,45
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	81 542 149,79	64 927 155,32

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT BDF-D		
Affectation		
Distribution	2 525 732,75	2 974 045,99
Report à nouveau de l'exercice	13 303,38	3 560,14
Capitalisation		
Total	2 539 036,13	2 977 606,13
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 357 920,831	1 450 754,142
Distribution unitaire	1,86	2,05
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		20 400,56

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT I-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 937,17	1 818 426,51
Total	1 937,17	1 818 426,51

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT L-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	125,72	138,33
Total	125,72	138,33

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT O-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	42 018 239,03	29 466 680,37
Total	42 018 239,03	29 466 680,37

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	26 837 189,67	20 346 922,36
Total	26 837 189,67	20 346 922,36

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-D		
Affectation		
Distribution	480 292,08	565 705,62
Report à nouveau de l'exercice	2 135,78	3 841,86
Capitalisation		
Total	482 427,86	569 547,48
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	453 105,732	467 525,302
Distribution unitaire	1,06	1,21
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		4 646,09

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT PM-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 832,12	1 568,61
Total	1 832,12	1 568,61

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S2-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	33 546,78	2 924,37
Total	33 546,78	2 924,37

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S3 (C)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1,69	
Total	1,69	

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	4 526 580,65	2 808 946,01
Total	4 526 580,65	2 808 946,01

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-D		
Affectation		
Distribution	5 101 221,59	6 934 386,38
Report à nouveau de l'exercice	11,38	8,77
Capitalisation		
Total	5 101 232,97	6 934 395,15
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 347,003	1 659,218
Distribution unitaire	3 787,09	4 179,31
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		47 305,42

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	12 063 297,15	22 016 515,51
Plus et moins-values nettes de l'exercice	77 729 962,24	-65 571 208,99
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	89 793 259,39	-43 554 693,48

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT BDF-D		
Affectation		
Distribution	2 349 203,04	
Plus et moins-values nettes non distribuées	6 466,87	
Capitalisation		-2 902 226,28
Total	2 355 669,91	-2 902 226,28
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 357 920,831	1 450 754,142
Distribution unitaire	1,73	

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT I-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	2 077,77	-1 996 372,18
Total	2 077,77	-1 996 372,18

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT L-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	144,18	-161,66
Total	144,18	-161,66

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT O-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	35 166 517,36	-26 533 507,81
Total	35 166 517,36	-26 533 507,81

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	30 728 654,79	-23 887 674,07
Total	30 728 654,79	-23 887 674,07

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	2 326 661,73	1 827 326,52
Capitalisation		
Total	2 326 661,73	1 827 326,52

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT PM-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	2 053,35	-1 799,86
Total	2 053,35	-1 799,86

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S2-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	35 233,20	-3 187,85
Total	35 233,20	-3 187,85

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S3 (C)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1,63	
Total	1,63	

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	4 144 643,78	-2 735 027,23
Total	4 144 643,78	-2 735 027,23

	29/12/2023	30/12/2022
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		12 677 936,94
Capitalisation	15 031 601,69	
Total	15 031 601,69	12 677 936,94

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	1 023 216 874,06	1 029 000 216,88	1 325 708 108,01	1 537 250 295,29	2 337 941 594,57
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT BDF-D en EUR					
Actif net			81 523 366,35	67 799 838,98	69 823 250,19
Nombre de titres			1 559 081,110	1 450 754,142	1 357 920,831
Valeur liquidative unitaire			52,28	46,73	51,41
Distribution unitaire sur +/- valeurs nettes					1,73
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes			-0,54	-2,00	
Distribution unitaire sur résultat			0,83	2,05	1,86
Crédit d'impôt unitaire					
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT I-C en EUR					
Actif net	69 943 779,08	44 074 889,54	67 277 303,16	46 865 336,32	62 471,05
Nombre de titres	556,604	372,266	452,890	347,984	0,407
Valeur liquidative unitaire	125 661,65	118 396,22	148 551,09	134 676,69	153 491,52
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-2 466,75	-16 835,62	15 772,34	-5 736,96	5 105,08
Capitalisation unitaire sur résultat	5 028,28	3 305,79	6 958,31	5 225,60	4 759,63
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT L-C en EUR					
Actif net	108,52	3 355,74	4 200,42	3 797,48	4 317,82
Nombre de titres	1,000	32,729	32,729	32,729	32,729
Valeur liquidative unitaire	108,52	102,53	128,33	116,02	131,92
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	1,06	-14,38	13,65	-4,93	4,40
Capitalisation unitaire sur résultat	3,27	3,06	5,73	4,22	3,84

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT O-C en EUR					
Actif net		191 114 451,17	277 004 010,99	625 860 392,24	1 062 307 710,67
Nombre de titres		1 873 049,328	2 145 241,778	5 305 408,192	7 834 482,618
Valeur liquidative unitaire		102,03	129,12	117,96	135,59
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes		0,79	13,64	-5,00	4,48
Capitalisation unitaire sur résultat		0,11	7,03	5,55	5,36
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C en EUR					
Actif net	487 084 215,20	446 219 915,82	531 755 603,09	559 548 687,85	922 684 299,73
Nombre de titres	6 604 795,214	6 438 733,956	6 129 967,045	7 137 433,995	10 352 475,106
Valeur liquidative unitaire	73,74	69,30	86,74	78,39	89,12
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-1,45	-9,87	9,22	-3,34	2,96
Capitalisation unitaire sur résultat	2,78	1,77	3,87	2,85	2,59
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-D en EUR					
Actif net	19 018 746,17	16 607 626,40	18 364 229,87	15 440 966,50	16 448 132,37
Nombre de titres	538 455,430	527 003,550	476 694,602	467 525,302	453 105,732
Valeur liquidative unitaire	35,32	31,51	38,52	33,02	36,30
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées	5,80	1,23	5,34	3,90	5,13
Distribution unitaire sur résultat	1,33	0,81	1,72	1,21	1,06
Crédit d'impôt unitaire	0,002				

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT PM-C en EUR					
Actif net	120,36	14 318,69	22 180,47	42 206,31	61 680,25
Nombre de titres	1,134	143,625	177,536	373,386	479,609
Valeur liquidative unitaire	106,13	99,69	124,93	113,03	128,60
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,82	-14,19	13,27	-4,82	4,28
Capitalisation unitaire sur résultat	0,46	2,52	5,71	4,20	3,82
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S2-C en EUR					
Actif net			324,42	75 114,34	1 060 159,62
Nombre de titres			2,858	730,875	9 048,133
Valeur liquidative unitaire			113,51	102,77	117,16
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes			9,41	-4,36	3,89
Capitalisation unitaire sur résultat			5,14	4,00	3,70
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S3 (C) en EUR					
Actif net					100,85
Nombre de titres					1,000
Valeur liquidative unitaire					100,85
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes					1,63
Capitalisation unitaire sur résultat					1,69

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-C en EUR					
Actif net	164 295 478,93	99 726 933,52	112 682 076,16	64 397 657,10	124 986 207,06
Nombre de titres	1 490,229	955,759	856,191	537,060	909,626
Valeur liquidative unitaire	110 248,47	104 343,18	131 608,57	119 907,75	137 403,95
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-2 149,21	-14 791,78	13 933,41	-5 092,59	4 556,42
Capitalisation unitaire sur résultat	4 899,33	3 332,41	6 786,57	5 230,22	4 976,30
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-D en EUR					
Actif net	282 874 425,80	231 238 726,00	237 074 813,08	157 216 298,17	140 503 264,96
Nombre de titres	2 793,056	2 566,410	2 146,846	1 659,218	1 347,003
Valeur liquidative unitaire	101 277,74	90 102,02	110 429,35	94 753,25	104 308,05
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées			11 761,99	7 640,91	
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-2 153,76	-13 214,14			11 159,29
Distribution unitaire sur résultat	4 514,53	2 853,80	5 751,15	4 179,31	3 787,09
Crédit d'impôt unitaire	8,234	0,478	7,378	34,945	

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BELGIQUE				
SOLVAY	EUR	1 041 087	28 869 342,51	1,23
SYENSQO SA	EUR	333 940	31 477 184,40	1,35
TOTAL BELGIQUE			60 346 526,91	2,58
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	349 788	61 604 662,56	2,64
ALTEN	EUR	274 694	36 973 812,40	1,58
AXA	EUR	3 138 168	92 544 574,32	3,96
BNP PARIBAS	EUR	2 078 397	130 086 868,23	5,56
BOUYGUES	EUR	1 194 588	40 759 342,56	1,74
DANONE	EUR	1 511 819	88 713 538,92	3,80
ENGIE	EUR	4 404 407	70 109 350,63	3,00
ESSILORLUXOTTICA	EUR	237 525	43 134 540,00	1,85
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	330 522	39 629 587,80	1,69
GECINA NOMINATIVE	EUR	417 434	45 959 483,40	1,96
GETLINK SE	EUR	1 830 515	30 322 480,98	1,30
HERMES INTERNATIONAL	EUR	38 357	73 599 411,60	3,15
L'OREAL	EUR	381 390	171 873 403,50	7,35
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	311 933	228 834 048,80	9,78
MICHELIN (CGDE)	EUR	2 494 271	80 964 036,66	3,47
ORANGE	EUR	5 352 996	55 157 270,78	2,36
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	745 195	62 596 380,00	2,68
SANOFI	EUR	981 388	88 089 386,88	3,76
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	562 876	102 319 599,28	4,38
SCOR SE	EUR	996 703	26 372 761,38	1,13
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	248 131	24 718 810,22	1,05
SOITEC SA	EUR	158 540	25 651 772,00	1,10
SOPRA STERIA	EUR	190 058	37 593 472,40	1,61
SR TELEPERFORMANCE	EUR	313 564	41 406 126,20	1,77
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	2 404 323	50 875 474,68	2,18
THALES	EUR	383 665	51 391 926,75	2,20
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	1 774 162	50 670 066,72	2,17
VINCI SA	EUR	646 619	73 520 580,30	3,14
VIVENDI	EUR	3 397 719	32 876 329,04	1,40
WENDEL	EUR	482 361	38 902 414,65	1,67
WORLDLINE SA	EUR	2 839 941	44 501 875,47	1,90
TOTAL FRANCE			2 041 753 389,11	87,33
LUXEMBOURG				
ARCELORMITTAL	EUR	1 518 185	38 979 399,88	1,67
TOTAL LUXEMBOURG			38 979 399,88	1,67

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	879 607	122 951 466,46	5,26
TOTAL PAYS-BAS			122 951 466,46	5,26
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 264 030 782,36	96,84
TOTAL Actions et valeurs assimilées			2 264 030 782,36	96,84
Titres reçus en garantie				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	248 561	2 044 662,79	0,09
ENAGAS SA	EUR	37 108	566 453,62	0,02
REPSOL	EUR	41 551	558 860,95	0,02
TELEFONICA SA	EUR	160 387	566 807,66	0,03
UNICREDIT SPA	EUR	23 418	575 263,17	0,02
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			4 312 048,19	0,18
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
GOLD SACH GR L3RUSD+1.17% 15-05-26	USD	394 000	361 618,81	0,02
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			361 618,81	0,02
TOTAL Titres reçus en garantie			4 673 667,00	0,20
Dettes représentatives des titres reçus en garantie			-4 673 667,00	-0,20
Créance représentative de titres prêtés				
FRANCE				
ALTEN	EUR	163	21 939,80	
BOUYGUES	EUR	5 629	192 061,48	0,01
GETLINK SE	EUR	666 300	11 037 259,50	0,47
SOITEC SA	EUR	61 766	9 993 738,80	0,43
SR TELEPERFORMANCE	EUR	33 463	4 418 789,15	0,19
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	109 000	2 306 440,00	0,10
WORLDLINE SA	EUR	165 306	2 590 345,02	0,11
TOTAL FRANCE			30 560 573,75	1,31
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	2 069	289 204,82	0,01
TOTAL PAYS-BAS			289 204,82	0,01
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			30 849 778,57	1,32
Indemnités sur titres prêtés			-352 923,04	-0,02
Indemnités sur titres empruntés			579,19	

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Créances			125 217,60	0,01
Dettes			-36 530 671,93	-1,56
Comptes financiers			79 818 831,82	3,41
Actif net			2 337 941 594,57	100,00

Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT I-C	EUR	0,407	153 491,52
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-D	EUR	1 347,003	104 308,05
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-D	EUR	453 105,732	36,30
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT BDF-D	EUR	1 357 920,831	51,41
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT PM-C	EUR	479,609	128,60
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT P-C	EUR	10 352 475,106	89,12
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S2-C	EUR	9 048,133	117,16
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT O-C	EUR	7 834 482,618	135,59
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT L-C	EUR	32,729	131,92
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT S3 (C)	EUR	1,000	100,85
Action AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT Z-C	EUR	909,626	137 403,95

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Annexe(s)

Produit

AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - P (D)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi. FR0000944712 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 03/12/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Actions pays zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT, vous investissez principalement dans des actions françaises.

L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La stratégie d'engagement au centre de la philosophie d'investissement du fonds a pour objectif, en capitalisant sur sa position d'actionnaire, d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG. A travers l'analyse financière, la gestion favorise les sociétés dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une analyse extra-financière qui aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour connaître leurs pratiques ESG. La SICAV pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- approche d'engagement afin d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG.

- « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par notre équipe d'analystes extra-financiers.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement.

- « approche en amélioration de note » (la note ESG moyenne de la SICAV doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées).

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des

opportunités propres à chaque émetteur.

La SICAV bénéficie du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum en actions françaises de 60%. L'univers d'investissement est centré sur les actions françaises, principalement de grandes capitalisations. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Les titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter 25% de l'actif net. La SICAV peut détenir des obligations publiques et privées (à taux fixe, taux variable et des obligations indexées). Elle peut également détenir les instruments du marché monétaire suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro). Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT – S3 est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

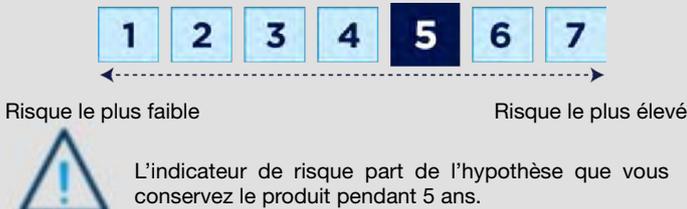
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports

financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 670	€1 670
	Rendement annuel moyen	-83,3%	-30,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 940	€8 220
	Rendement annuel moyen	-20,6%	-3,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 320	€11 970
	Rendement annuel moyen	3,2%	3,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 330	€14 270
	Rendement annuel moyen	43,3%	7,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2018 et 31/05/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€448	€1 517
Incidence des coûts annuels**	4,5%	2,6%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,31% avant déduction des coûts et de 3,66% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,21% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	118,27 EUR
Coûts de transaction	0,81% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	78,99 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,88 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - P (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi. FR0000944696 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 03/12/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Actions pays zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT, vous investissez principalement dans des actions françaises.

L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La stratégie d'engagement au centre de la philosophie d'investissement du fonds a pour objectif, en capitalisant sur sa position d'actionnaire, d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG. A travers l'analyse financière, la gestion favorise les sociétés dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une analyse extra-financière qui aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour connaître leurs pratiques ESG. La SICAV pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- approche d'engagement afin d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG.

- « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par notre équipe d'analystes extra-financiers.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement.

- « approche en amélioration de note » (la note ESG moyenne de la SICAV doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées).

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des

opportunités propres à chaque émetteur.

La SICAV bénéficie du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum en actions françaises de 60%. L'univers d'investissement est centré sur les actions françaises, principalement de grandes capitalisations. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Les titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter 25% de l'actif net. La SICAV peut détenir des obligations publiques et privées (à taux fixe, taux variable et des obligations indexées). Elle peut également détenir les instruments du marché monétaire suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro). Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT – S3 est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

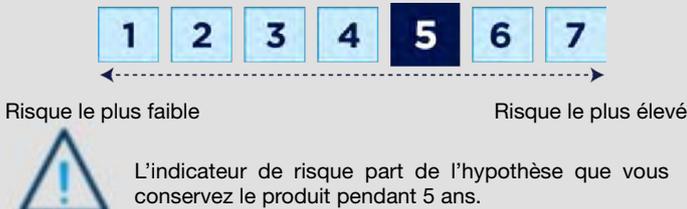
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports

financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 670	€1 670
	Rendement annuel moyen	-83,3%	-30,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 940	€8 230
	Rendement annuel moyen	-20,6%	-3,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 310	€11 990
	Rendement annuel moyen	3,1%	3,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 330	€14 270
	Rendement annuel moyen	43,3%	7,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2018 et 31/05/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€448	€1 518
Incidence des coûts annuels**	4,5%	2,6%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,34% avant déduction des coûts et de 3,70% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,21% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	118,27 EUR
Coûts de transaction	0,81% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	78,99 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,68 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - I (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi. FR0010157545 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 03/12/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Actions pays zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT, vous investissez principalement dans des actions françaises.

L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La stratégie d'engagement au centre de la philosophie d'investissement du fonds a pour objectif, en capitalisant sur sa position d'actionnaire, d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG. A travers l'analyse financière, la gestion favorise les sociétés dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une analyse extra-financière qui aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour connaître leurs pratiques ESG. La SICAV pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- approche d'engagement afin d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG.

- « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par notre équipe d'analystes extra-financiers.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement.

- « approche en amélioration de note » (la note ESG moyenne de la SICAV doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées).

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des

opportunités propres à chaque émetteur.

La SICAV bénéficie du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum en actions françaises de 60%. L'univers d'investissement est centré sur les actions françaises, principalement de grandes capitalisations. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Les titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter 25% de l'actif net. La SICAV peut détenir des obligations publiques et privées (à taux fixe, taux variable et des obligations indexées). Elle peut également détenir les instruments du marché monétaire suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro). Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT – S3 est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports

financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 670	€1 670
	Rendement annuel moyen	-83,3%	-30,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 970	€8 330
	Rendement annuel moyen	-20,3%	-3,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 340	€12 150
	Rendement annuel moyen	3,4%	4,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 360	€14 450
	Rendement annuel moyen	43,6%	7,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2018 et 31/05/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€429	€1 408
Incidence des coûts annuels**	4,3%	2,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,42% avant déduction des coûts et de 3,97% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,01% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	98,67 EUR
Coûts de transaction	0,81% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	78,99 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	1,46 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - Z (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013252822 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 03/12/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Actions pays zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT, vous investissez principalement dans des actions françaises.

L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La stratégie d'engagement au centre de la philosophie d'investissement du fonds a pour objectif, en capitalisant sur sa position d'actionnaire, d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG. A travers l'analyse financière, la gestion favorise les sociétés dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une analyse extra-financière qui aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour connaître leurs pratiques ESG. La SICAV pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- approche d'engagement afin d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG.

- « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par notre équipe d'analystes extra-financiers.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement.

- « approche en amélioration de note » (la note ESG moyenne de la SICAV doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées).

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des

opportunités propres à chaque émetteur.

La SICAV bénéficie du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum en actions françaises de 60%. L'univers d'investissement est centré sur les actions françaises, principalement de grandes capitalisations. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Les titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter 25% de l'actif net. La SICAV peut détenir des obligations publiques et privées (à taux fixe, taux variable et des obligations indexées). Elle peut également détenir les instruments du marché monétaire suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro). Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT – S3 est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

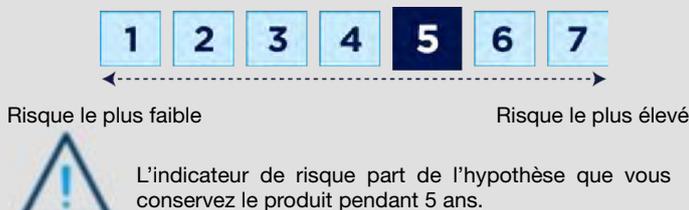
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports

financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 680	€1 660
	Rendement annuel moyen	-83,2%	-30,2%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 840	€8 630
	Rendement annuel moyen	-21,6%	-2,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 200	€12 590
	Rendement annuel moyen	2,0%	4,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 160	€14 970
	Rendement annuel moyen	41,6%	8,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2018 et 31/05/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€622	€1 329
Incidence des coûts annuels**	6,3%	2,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,15% avant déduction des coûts et de 4,71% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,47% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	44,37 EUR
Coûts de transaction	0,81% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	76,97 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,67 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - Z (D)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi. FR0013257243 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 03/12/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Actions pays zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT, vous investissez principalement dans des actions françaises.

L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La stratégie d'engagement au centre de la philosophie d'investissement du fonds a pour objectif, en capitalisant sur sa position d'actionnaire, d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG. A travers l'analyse financière, la gestion favorise les sociétés dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une analyse extra-financière qui aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour connaître leurs pratiques ESG. La SICAV pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- approche d'engagement afin d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG.

- « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par notre équipe d'analystes extra-financiers.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement.

- « approche en amélioration de note » (la note ESG moyenne de la SICAV doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées).

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des

opportunités propres à chaque émetteur.

La SICAV bénéficie du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum en actions françaises de 60%. L'univers d'investissement est centré sur les actions françaises, principalement de grandes capitalisations. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Les titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter 25% de l'actif net. La SICAV peut détenir des obligations publiques et privées (à taux fixe, taux variable et des obligations indexées). Elle peut également détenir les instruments du marché monétaire suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro). Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT – S3 est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports

financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 620	€1 630
	Rendement annuel moyen	-83,8%	-30,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 800	€8 360
	Rendement annuel moyen	-22,0%	-3,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 130	€12 140
	Rendement annuel moyen	1,3%	4,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 060	€14 460
	Rendement annuel moyen	40,6%	7,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2018 et 31/05/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€622	€1 303
Incidence des coûts annuels**	6,3%	2,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,38% avant déduction des coûts et de 3,95% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,47% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	44,37 EUR
Coûts de transaction	0,81% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	76,97 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	1,14 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - L (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013413192 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 03/12/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Actions pays zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT, vous investissez principalement dans des actions françaises.

L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La stratégie d'engagement au centre de la philosophie d'investissement du fonds a pour objectif, en capitalisant sur sa position d'actionnaire, d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG. A travers l'analyse financière, la gestion favorise les sociétés dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une analyse extra-financière qui aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour connaître leurs pratiques ESG. La SICAV pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- approche d'engagement afin d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG.

- « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par notre équipe d'analystes extra-financiers.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement.

- « approche en amélioration de note » (la note ESG moyenne de la SICAV doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées).

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des

opportunités propres à chaque émetteur.

La SICAV bénéficie du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum en actions françaises de 60%. L'univers d'investissement est centré sur les actions françaises, principalement de grandes capitalisations. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Les titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter 25% de l'actif net. La SICAV peut détenir des obligations publiques et privées (à taux fixe, taux variable et des obligations indexées). Elle peut également détenir les instruments du marché monétaire suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro). Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT – S3 est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports

financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 720	€1 710
	Rendement annuel moyen	-82,8%	-29,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 980	€8 370
	Rendement annuel moyen	-20,2%	-3,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 340	€12 140
	Rendement annuel moyen	3,4%	4,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 330	€14 520
	Rendement annuel moyen	43,3%	7,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2018 et 31/05/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€446	€1 520
Incidence des coûts annuels**	4,5%	2,6%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,58% avant déduction des coûts et de 3,95% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,20% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	117,00 EUR
Coûts de transaction	0,81% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	78,99 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - PM (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013431848 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 03/12/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Actions pays zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT, vous investissez principalement dans des actions françaises.

L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La stratégie d'engagement au centre de la philosophie d'investissement du fonds a pour objectif, en capitalisant sur sa position d'actionnaire, d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG. A travers l'analyse financière, la gestion favorise les sociétés dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une analyse extra-financière qui aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour connaître leurs pratiques ESG. La SICAV pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- approche d'engagement afin d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG.

- « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par notre équipe d'analystes extra-financiers.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement.

- « approche en amélioration de note » (la note ESG moyenne de la SICAV doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées).

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des

opportunités propres à chaque émetteur.

La SICAV bénéficie du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum en actions françaises de 60%. L'univers d'investissement est centré sur les actions françaises, principalement de grandes capitalisations. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Les titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter 25% de l'actif net. La SICAV peut détenir des obligations publiques et privées (à taux fixe, taux variable et des obligations indexées). Elle peut également détenir les instruments du marché monétaire suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro). Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT – S3 est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

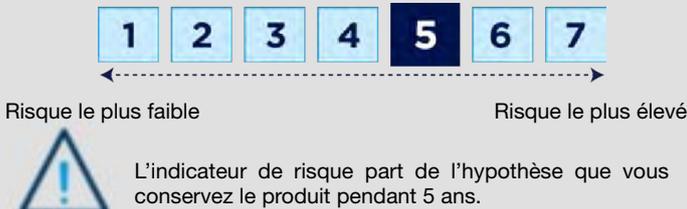
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports

financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 540	€1 540
	Rendement annuel moyen	-84,6%	-31,2%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 340	€7 720
	Rendement annuel moyen	-26,6%	-5,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 550	€11 170
	Rendement annuel moyen	-4,5%	2,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 240	€13 350
	Rendement annuel moyen	32,4%	5,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2018 et 31/05/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€1 176	€2 137
Incidence des coûts annuels**	12,0%	4,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,46% avant déduction des coûts et de 2,24% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,15% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	103,05 EUR
Coûts de transaction	0,81% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	72,92 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,27 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - O (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013526191 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 03/12/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Actions pays zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT, vous investissez principalement dans des actions françaises.

L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La stratégie d'engagement au centre de la philosophie d'investissement du fonds a pour objectif, en capitalisant sur sa position d'actionnaire, d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG. A travers l'analyse financière, la gestion favorise les sociétés dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une analyse extra-financière qui aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour connaître leurs pratiques ESG. La SICAV pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- approche d'engagement afin d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG.

- « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par notre équipe d'analystes extra-financiers.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement.

- « approche en amélioration de note » (la note ESG moyenne de la SICAV doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées).

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des

opportunités propres à chaque émetteur.

La SICAV bénéficie du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum en actions françaises de 60%. L'univers d'investissement est centré sur les actions françaises, principalement de grandes capitalisations. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Les titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter 25% de l'actif net. La SICAV peut détenir des obligations publiques et privées (à taux fixe, taux variable et des obligations indexées). Elle peut également détenir les instruments du marché monétaire suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro). Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT – S3 est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports

financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 680	€1 660
	Rendement annuel moyen	-83,2%	-30,2%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 830	€8 580
	Rendement annuel moyen	-21,7%	-3,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 180	€12 430
	Rendement annuel moyen	1,8%	4,4%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 120	€14 870
	Rendement annuel moyen	41,2%	8,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2018 et 31/05/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€588	€1 087
Incidence des coûts annuels**	5,9%	2,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,50% avant déduction des coûts et de 4,45% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	11,12 EUR
Coûts de transaction	0,81% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	76,97 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - S2 (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0014002MB3 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 03/12/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Actions pays zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT, vous investissez principalement dans des actions françaises.

L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La stratégie d'engagement au centre de la philosophie d'investissement du fonds a pour objectif, en capitalisant sur sa position d'actionnaire, d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG. A travers l'analyse financière, la gestion favorise les sociétés dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une analyse extra-financière qui aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour connaître leurs pratiques ESG. La SICAV pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- approche d'engagement afin d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG.

- « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par notre équipe d'analystes extra-financiers.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement.

- « approche en amélioration de note » (la note ESG moyenne de la SICAV doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées).

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des

opportunités propres à chaque émetteur.

La SICAV bénéficie du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum en actions françaises de 60%. L'univers d'investissement est centré sur les actions françaises, principalement de grandes capitalisations. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Les titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter 25% de l'actif net. La SICAV peut détenir des obligations publiques et privées (à taux fixe, taux variable et des obligations indexées). Elle peut également détenir les instruments du marché monétaire suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro). Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT – S3 est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

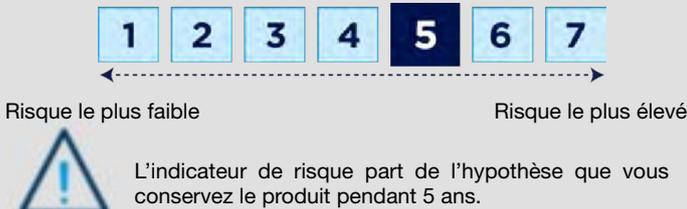
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports

financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 590	€1 580
	Rendement annuel moyen	-84,1%	-30,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 360	€7 810
	Rendement annuel moyen	-26,4%	-4,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 570	€11 320
	Rendement annuel moyen	-4,3%	2,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 310	€13 550
	Rendement annuel moyen	33,1%	6,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2018 et 31/05/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€1 156	€2 017
Incidence des coûts annuels**	11,7%	4,0%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,51% avant déduction des coûts et de 2,51% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,92% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	82,44 EUR
Coûts de transaction	0,81% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	72,92 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,90 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - BDF (D)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0014004TS8 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 03/12/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Actions pays zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT, vous investissez principalement dans des actions françaises.

L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La stratégie d'engagement au centre de la philosophie d'investissement du fonds a pour objectif, en capitalisant sur sa position d'actionnaire, d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG. A travers l'analyse financière, la gestion favorise les sociétés dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une analyse extra-financière qui aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour connaître leurs pratiques ESG. La SICAV pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- approche d'engagement afin d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG.

- « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par notre équipe d'analystes extra-financiers.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement.

- « approche en amélioration de note » (la note ESG moyenne de la SICAV doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées).

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des

opportunités propres à chaque émetteur.

La SICAV bénéficie du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum en actions françaises de 60%. L'univers d'investissement est centré sur les actions françaises, principalement de grandes capitalisations. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Les titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter 25% de l'actif net. La SICAV peut détenir des obligations publiques et privées (à taux fixe, taux variable et des obligations indexées). Elle peut également détenir les instruments du marché monétaire suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro). Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT – S3 est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

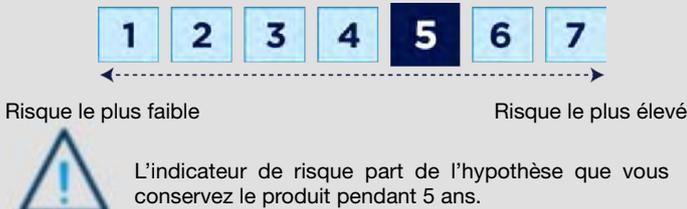
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports

financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 740	€1 720
	Rendement annuel moyen	-82,6%	-29,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 090	€8 740
	Rendement annuel moyen	-19,1%	-2,7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 520	€12 680
	Rendement annuel moyen	5,2%	4,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 620	€15 170
	Rendement annuel moyen	46,2%	8,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2018 et 31/05/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€276	€981
Incidence des coûts annuels**	2,8%	1,7%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,52% avant déduction des coûts et de 4,86% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,50% du montant investi / 150 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 150 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,47% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	46,00 EUR
Coûts de transaction	0,81% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	79,80 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT - S3 (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400HC60 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 03/12/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Actions pays zone Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT, vous investissez principalement dans des actions françaises.

L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La stratégie d'engagement au centre de la philosophie d'investissement du fonds a pour objectif, en capitalisant sur sa position d'actionnaire, d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG. A travers l'analyse financière, la gestion favorise les sociétés dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une analyse extra-financière qui aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour connaître leurs pratiques ESG. La SICAV pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.

- approche d'engagement afin d'encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG.

- « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par notre équipe d'analystes extra-financiers.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement.

- « approche en amélioration de note » (la note ESG moyenne de la SICAV doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées).

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des

opportunités propres à chaque émetteur.

La SICAV bénéficie du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum en actions françaises de 60%. L'univers d'investissement est centré sur les actions françaises, principalement de grandes capitalisations. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Les titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter 25% de l'actif net. La SICAV peut détenir des obligations publiques et privées (à taux fixe, taux variable et des obligations indexées). Elle peut également détenir les instruments du marché monétaire suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro). Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT – S3 est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports

financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 590	€1 580
	Rendement annuel moyen	-84,1%	-30,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 390	€7 960
	Rendement annuel moyen	-26,1%	-4,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 610	€11 600
	Rendement annuel moyen	-3,9%	3,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 340	€13 800
	Rendement annuel moyen	33,4%	6,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2018 et 31/05/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€1 122	€1 811
Incidence des coûts annuels**	11,4%	3,6%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,64% avant déduction des coûts et de 3,01% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,55% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est une estimation.	49,50 EUR
Coûts de transaction	0,81% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	72,92 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT

Identifiant d'entité juridique :
969500BQZCPK4SJKVH76

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 79,17 % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par CAC ALL TRADABLE. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques

environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1.312 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **1.095 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● *...et par rapport aux périodes précédentes?*

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1,27 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 1,09 (C).

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?*

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- **Exclusion** : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- **Intégration de facteurs ESG** : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- **Engagement** : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé

en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- **Vote** : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- **Suivi des controverses** : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Conso cyclique	Biens de conso. durables & vêtement	France	9,81 %
L'OREAL	Conso non cyclique	Produits ménagers, hygiène et beauté	France	7,36 %
BNP PARIBAS	Finance	Banques	France	5,57 %
AIRBUS SE	Industrie	Biens d'équipement	Pays-Bas	5,28 %
SCHNEIDER ELECT SE	Industrie	Biens d'équipement	France	4,38 %
AXA SA	Finance	Assurance	France	3,97 %
DANONE	Conso non cyclique	Alimentation, Boisson & Tabac	France	3,80 %
SANOFI	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	France	3,77 %
MICHELIN (CGDE)	Conso cyclique	Automobiles & Composants	France	3,47 %
HERMES INTERNATIONAL	Conso cyclique	Biens de conso. durables & vêtement	France	3,15 %
VINCI SA (PARIS)	Industrie	Biens d'équipement	France	3,15 %
ENGIE	Services publics	Multi-Utilitaires	France	3,00 %
PUBLICIS GROUPE SA	Services de communication	Médias et Divertissement	France	2,68 %
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	Chimie	France	2,64 %
ORANGE	Services de	Services télécom	France	2,36 %

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2023 au 31/12/2023



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

• Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie	Biens d'équipement	16,77 %
Consommation	Biens de consom. durables & vêtements	12,96 %

<i>Conso non cyclique</i>	<i>Produits ménagers, hygiène et beauté</i>	7,36 %
<i>Finance</i>	<i>Banques</i>	5,57 %
<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	5,23 %
<i>Services publics</i>	<i>Multi-Utilitaires</i>	5,18 %
<i>Finance</i>	<i>Assurance</i>	5,10 %
<i>Services de communication</i>	<i>Médias et Divertissement</i>	4,09 %
<i>Conso non cyclique</i>	<i>Alimentation, Boisson & Tabac</i>	3,80 %
<i>Santé</i>	<i>Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie</i>	3,77 %
<i>Finance</i>	<i>Services financiers</i>	3,68 %
<i>Conso cyclique</i>	<i>Automobiles & Composants</i>	3,47 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Logiciels & Services Informatiques</i>	3,20 %
<i>Services de communication</i>	<i>Services télécom</i>	2,36 %
<i>Énergie</i>	<i>Équipement et Services pour Énergie</i>	2,28 %
<i>Immobilier</i>	<i>REITs</i>	1,97 %
<i>Industrie</i>	<i>Services professionnels</i>	1,96 %
<i>Santé</i>	<i>Services & Equipements de Santé</i>	1,85 %

Industrie	Transports	1,77 %
Énergie	Pétrole et Gaz	1,70 %
Matériaux	Métaux et mines	1,67 %
Technologies de l'info.	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	1,53 %
Consommation	Services à la consommation	1,06 %
Liquidités	Liquidités	1,67 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 1,70 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE?

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

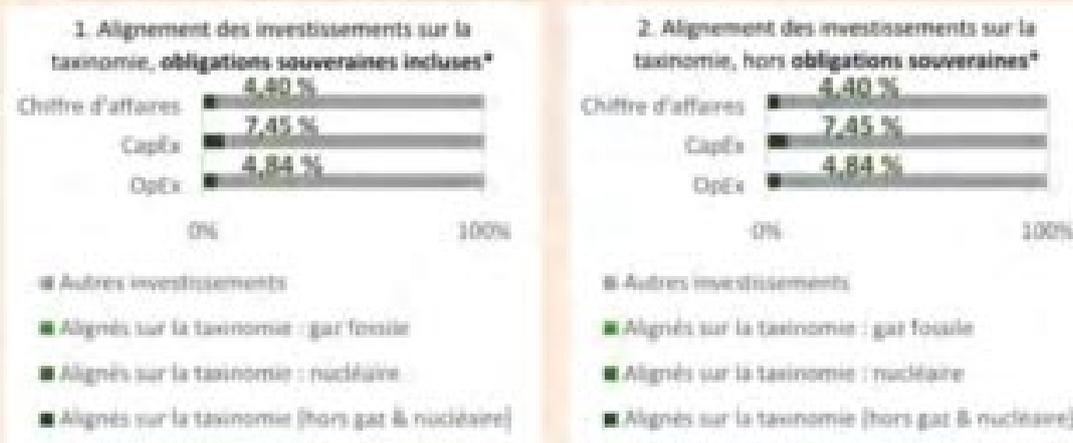
Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (=atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 31/12/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,01 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 1,47 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

Dù se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxinomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **66,69 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **10,78 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices

permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

OPCVM AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT (SICAV)

Loi Energie Climat (LEC)

Le présent rapport annuel sera complété des informations répondant aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable.

@@@LEC

AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT
SICAV
91-93 boulevard Pasteur
75015 PARIS
300 571 684 RCS PARIS

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com

